



**NATIONS UNIES**  
**CÔTE D'IVOIRE**



# BILAN COMMUN DE PAYS



Mise à jour 2021

*Ne laisser personne de côté*





## TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	2
INTRODUCTION .....	4
I. CONTEXTE POLITIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE .....	7
II. PROGRES DANS LA MISE-ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN COTE D’IVOIRE .....	18
Processus d’appropriation des Objectifs de Développement Durable en Côte d’Ivoire .....	18
Etat des progrès de la Côte d’Ivoire vers la réalisation des ODD .....	23
Respect des engagements internationaux en matière de droits de l’Homme.....	52
III. PERSONNES LAISSÉES POUR COMPTE OU À RISQUE D’ÊTRE LAISSÉES POUR COMPTE.....	55
Les ménages pauvres en milieu rural, notamment des zones les plus pauvres.....	55
Les jeunes (hommes et femmes) vivant dans la précarité.....	56
Les femmes des zones urbaine et rurale vivant dans la précarité .....	58
Les populations vivant dans l’extrême pauvreté dans les zones urbaines.....	59
Les enfants vivant dans l’extrême pauvreté multidimensionnelle .....	60
Les personnes vivant avec le VIH/sida .....	61
Les personnes en situation de handicap.....	62
Les migrants et populations à risque d’apatridie.....	63
Impact de la Covid-19 sur les groupes vulnérables .....	64
IV. ANALYSE MULTIDIMENSIONNELLE DES PROBLEMES INFLUENÇANT LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT .....	67
Faible inclusivité du processus de développement .....	67
Faiblesse du capital humain .....	70
Lente transformation structurelle de l’économie.....	71
Vulnérabilité élevée aux changements climatiques et aux problèmes environnementaux.....	74
Gouvernance pouvant être encore plus efficace, transparente et participative .....	75
Questions transfrontalières, régionales et sous régionales.....	79
V. PARTENARIATS ET MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA MISE EN OEUVRE DES ODD ET DES AUTRES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX .....	82
VI. RISQUES POUR LA MISE EN OEUVRE DES ODD EN COTE D’IVOIRE.....	90
Risques liés à la sécurité .....	90
Risques liés à la participation politique et la gouvernance .....	90
Risques liés à l’environnement.....	91
Risques liés à la santé .....	91
Risques liés à l’économie.....	92



CONCLUSION .....	95
SIGLES ET ABRÉVIATIONS .....	96
BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE.....	99



## INTRODUCTION

### Des missions inachevées des OMD vers l'adoption des ODD comme espoir d'un avenir meilleur

1. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) avaient été formulés en 2000, afin d'articuler l'engagement des pays à mettre tous les moyens en œuvre pour éliminer la pauvreté, favoriser la dignité humaine, l'égalité, la paix, la démocratie et la viabilité environnementale à l'horizon 2015. Le constat fait à l'échéance de ce programme est que les OMD ont contribué à sortir plus d'un milliard de personnes de l'extrême pauvreté, diminuer le nombre de victimes de la faim chronique, le nombre de décès et de maladies évitables, scolariser plus de filles et de garçons que jamais. Toutefois, dans de nombreux cas, les cibles n'ont pas été atteintes parce que les progrès n'étaient pas suffisamment viables ou équitables et dans d'autres cas, les progrès se sont enlisés, voire inversés. Il est apparu notamment que des centaines de millions de personnes vivaient encore dans l'extrême pauvreté, un grand nombre souffraient de malnutrition, de maladies évitables et d'exclusion à cause de leur revenu, de leur sexe, de leur groupe linguistique, de leur religion, d'un handicap ou d'une autre caractéristique, ou subissaient les impacts directs ou indirects du changement climatique.
2. L'impératif d'un programme pour l'après-2015, qui tire parti des progrès accomplis et des enseignements dans le cadre des OMD et ravive l'espoir d'un avenir meilleur, a été concrétisé par l'adoption par les États membres de l'ONU, en septembre 2015, de l'Agenda 2030. Ce nouveau programme repose sur une approche holistique et équilibrée des trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale). Les dirigeants mondiaux ont, donc à ce titre, défini 17 objectifs de développement durable (ODD) déclinés en 169 cibles pour les 15 années à venir.

### La décennie d'action pour atteindre les objectifs mondiaux afin d'accélérer la cadence

3. En septembre 2019, les dirigeants mondiaux ont fait le constat que malgré quelques progrès accomplis dans de nombreux domaines, la rapidité et l'ampleur des mesures prises pour atteindre les ODD demeuraient, dans l'ensemble, insuffisantes. Ils ont observé que la trajectoire des pays vers la réalisation de l'Agenda 2030 était entravée par la mobilisation insuffisante des financements<sup>1</sup> ainsi que par les conflits, la crise climatique, la violence fondée sur le genre et les inégalités persistantes et croissantes. Aussi ont-ils appelé à une décennie d'action et annoncé plus de 100 « actions accélérées » ainsi que des engagements volontaires pour intensifier les progrès. Tous les secteurs de la société ont été invités à se mobiliser dans trois domaines : i) une action à l'échelle mondiale, visant à assurer un plus grand leadership, davantage de ressources et des solutions qui auront plus d'impact sur les objectifs de développement durable ; ii) une action locale, qui intègre les transitions nécessaires dans les politiques, budgets, institutions et mécanismes de gouvernance des États, des villes et des autorités locales ; et iii) une action sociétale et individuelle, menée par les jeunes, la société civile, les médias, le secteur privé, les syndicats et les universités, entre autres, afin de créer un mouvement irréversible faisant avancer ces objectifs.

### Objectifs du Bilan Commun de Pays

4. Parce qu'elle requiert un changement de paradigme, la vision transformative du développement de l'Agenda 2030 a guidé la réforme du Système des Nations Unies (SNU) engagée dès le 1er

---

<sup>1</sup> Il a été établi qu'un déficit de financement annuel persistant de l'ordre de 2500 milliards de dollars faisait obstacle à la mise en œuvre des ODD.



janvier 2019 en vue d'un appui efficient aux pays dans la réalisation des ODD. Parmi les principaux axes et éléments clés de la mise en œuvre de la réforme initiée en 2019 figure la formulation d'un Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (CCDD) remodelé, axé sur la demande, ouvert, intégré, transformationnel et porteur de changement. Les nouvelles directives élaborées par le Groupe de développement durable des Nations Unies (UNSDG) pour la planification stratégique conjointe des Nations Unies soulignent, entre autres, l'obligation de conduire une analyse conjointe de la situation du pays (Bilan Commun de Pays, BCP) aux premières étapes du processus de préparation du cadre de coopération des Nations Unies.

5. C'est dans ce contexte que l'Equipe Pays des Nations Unies en Côte d'Ivoire a produit en 2020 de manière participative et collective une analyse du contexte de développement du pays hôte intégratrice, prospective et fondée sur des données probantes, dans le cadre de la préparation du Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (CCDD) 2021-2025. Ce BCP constitue aussi une base stratégique pour l'équipe pays des Nations Unies en Côte d'Ivoire dans le cadre de ses conseils sur les politiques de développement durable. Il vise aussi à fournir une analyse plus approfondie des parties prenantes stratégiques pertinentes pour le Programme de développement durable 2030 dans le pays et à jeter les soubassements d'un partenariat élargi. Le BCP en Côte d'Ivoire fournit une compréhension et une analyse communes des opportunités, défis institutionnels, économiques, politiques, sécuritaires, humanitaires, socio-culturels et environnementaux du pays dans la perspective de la réalisation des objectifs de développement durable. L'analyse qui a aidé à définir les conditions d'accélération de la mise en œuvre de l'agenda 2030, qui établit les 17 ODD dans le cadre du programme de développement durable, a été encadrée par les principes directeurs suivants : Ne Laisser personne de côté ; Droits Humains ; Equité, Genre et Autonomisation des Femmes ; Résilience ; Durabilité ; Redevabilité. Le processus d'élaboration du BCP s'est déroulé en 2020 sur plusieurs mois à travers la compilation des documents d'analyses par les Agences et les travaux d'analyse mené par le Groupe ODD d'Appui-Conseil (GODDAC) qui constituait un pool d'experts du SNUD faisant office de groupe de référence dans le cadre du processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation du CCDD. Tout le processus a enregistré la contribution des chefs et des experts des agences du SNUD. Il est à noter que cette analyse indépendante a impliqué les agences résidentes et non-résidentes du SNUD qui ont eu l'opportunité de participer à son processus de formulation en fournissant des informations pertinentes. De même, les autres parties prenantes du processus de formulation du CCDD 2021-2025 venant des ministères, des autres institutions nationales, des collectivités locales, du secteur privé, de la société civile, des organisations des travailleurs, des institutions financières internationales, notamment celles ayant pris part à l'atelier technique de lancement du processus CCDD organisé au mois de mai 2020 en collaboration avec le Ministère du Plan et du Développement, ont eu l'occasion de formuler des observations ayant permis d'enrichir cette analyse. Le draft 0 du BCP a fait l'objet d'une présentation le 28 juillet 2020, avec la participation du Ministère du Plan et du Développement, des représentants d'institutions de la République (Présidence, CESEC, ...), des Ministères, de Chambres Consulaires, de Faïtières syndicales, du Secteur privé, de la Société civile, d'organisations décentralisées, de Partenaires Techniques et Financiers bilatéraux et multilatéraux. Les différentes parties prenantes listées plus haut sont intervenues pour faire des commentaires en vue d'une amélioration du document. Le document publié en septembre 2020 s'est inspiré dans une certaine mesure de l'expertise régionale, notamment celle de la Commission Economique des Nations pour l'Afrique sur les questions de transformation structurelle de l'économie et de mise en œuvre des ODD ou de UNOWAS en ce qui concerne les questions de paix et de sécurité au niveau sous-régional.
6. Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du CCDD 2021-2025, il est prévu une mise à jour de ce BCP au moins une fois par an. L'exercice de mise à jour ayant conduit à la présente version du BCP a permis de tenir compte des nouvelles données socioéconomiques



disponibles, des questions émergentes aux plans politique, économique, social, environnemental, au niveau national, sous-régional, régional, voire international et de leur impact sur le contexte du développement durable en Côte d'Ivoire. Cette mise à jour de 2021, conduite sous le leadership du Groupe de Conseil en Politiques de Développement Durable (GCP2D) constitué d'experts du SNUD chargés de conseiller l'Equipe-pays sur la mise en œuvre des ODD et l'accompagnement du SNUD, a également permis d'assurer une meilleure prise en compte des commentaires et observations d'ordre structurel formulés par UNDCO lors de la revue qualité de la version initiale du BCP.



## I. CONTEXTE POLITIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

### **Un processus de réconciliation relancé et une assemblée nationale plus inclusive malgré des élections présidentielles tendues**

7. La Côte d'Ivoire est dans une phase de consolidation de la paix et des acquis démocratiques après une longue période de crise ayant affecté le processus de développement, la paix et la cohésion sociale dans le pays. Il s'agit notamment du conflit armé de 2002-2007 qui s'est terminé avec l'Accord Politique de Ouagadougou (APO) de 2007 ayant conduit à l'élection présidentielle de 2010, laquelle s'est muée en crise postélectorale en 2010-2011.
8. Depuis 2011, le Gouvernement ivoirien est engagé dans un processus de consolidation de la paix et de reconstruction économique, qui a permis de remettre le pays, entre autres, sur une trajectoire économique vertueuse. L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (Onuci) qui était en place depuis 2004, a clôturé sa mission en juin 2017. La situation politique et sécuritaire est restée stable, malgré la recrudescence des tensions politiques à l'approche de l'élection présidentielle d'octobre 2020, du fait des jeux d'alliances et des enjeux de conquête du pouvoir, des incertitudes sur la participation de candidats potentiels et la menace terroriste dans la sous-région ouest-africaine.
9. La conduite de processus électoraux pacifiques et inclusives reste un défi. Bien que la majorité des formations de l'opposition aient décidé de boycotter les élections présidentielles d'octobre 2020, les élections législatives de mars 2021 ont enregistré la participation de la quasi-totalité des partis de l'opposition. Les partis et coalitions d'opposition et la société civile s'accordent tout de même sur la nécessité d'améliorer la crédibilité et la transparence des systèmes électoraux. Par ailleurs, malgré l'adoption d'une loi sur la représentativité des femmes dans les assemblées élues en juillet 2019, les jeunes et les femmes, pour différentes raisons, sont peu présents dans les sphères des débats politiques alors que leurs besoins liés au processus électoral sont nombreux (pièces d'état civil, information et formation sur le processus électoral, etc.) et leurs contributions ainsi que leur pleine participation sont indispensables à la tenue de processus électoraux apaisés et sans violences.
10. La réconciliation nationale reste un processus évolutif et sensible tant les clivages ont été forts et encore vivaces notamment sur la question foncière, les réminiscences identitaires, les réparations des préjudices subies par les victimes de tout bord. Les causes à la base des crises qui ont meurtri la Côte d'Ivoire, qualifiées de conflictogènes sont encore incrustées dans la société au point d'entacher la réconciliation et la cohésion sociale. La justice transitionnelle, censée apporter une reconnaissance aux victimes des crises militaro-politique et post-électorale, promouvoir la confiance entre les individus et la confiance de ceux-ci dans les institutions de l'État, amener à la réconciliation et renforcer l'État de droit, a donné des résultats limités. En outre, elle n'a pas été perçue comme suffisamment inclusive et indépendante par certains acteurs pour créer un équilibre et favoriser par la même occasion un contrôle mutuel entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, comme le prévoit le préambule de la Constitution de 2020.
11. Malgré des clivages profonds, il existe un consensus clair sur la nécessité d'établir la réconciliation nationale et la cohésion sociale comme des domaines prioritaires. Ainsi, en décembre 2020, le Président Ouattara a décidé de la création d'un Ministère en charge de la réconciliation nationale afin de consolider davantage la cohésion sociale.



12. Le retour de l'ex-Président Laurent Gbagbo suite à la confirmation de son acquittement par la Cour pénale internationale, celui de plusieurs figures politiques exilées depuis la crise de 2010-2011, la libération de dizaines de prisonniers politiques à l'issue des différentes crises post-électorales (2011-2010 et 2020), le rapatriement volontaire en Côte d'Ivoire de près de 80% des réfugiés ivoiriens sont autant de développements positifs qui ont permis de relancer le processus de réconciliation nationale et de contribuer à la décrispation de la scène politique en Côte d'Ivoire. Cependant, il est évident que ce processus de réconciliation nationale nécessite davantage d'efforts de la part des différentes franges de la société ivoirienne. La prise en compte des crises antérieures dans l'analyse des conditions permettant la réalisation des objectifs de développement durable est indispensable tant les inégalités ainsi que les vulnérabilités résiduelles ou encore manifestes peuvent affecter la stabilité et le processus de développement.

### **Des risques sécuritaires pouvant gêner les activités économiques et sociales**

13. Sur le plan sécuritaire, les pays environnants la Côte d'Ivoire sont confrontés à des conflits violents impliquant des terroristes. De même, ces pays enregistrent des conflits communautaires avec des mouvements de populations. Les menaces sécuritaires du fait de la situation aux frontières avec le Mali et le Burkina Faso notamment, exacerbent les conflits entre des communautés de part et d'autre des frontières. Ce qui pourrait accentuer le mouvement migratoire vers la Côte d'Ivoire, mais aussi alimenter les filières de recrutement et accroître la menace terroriste. Après le premier acte terroriste subi par à Grand Bassam, en 2016, la Côte d'Ivoire a enregistré plusieurs autres attaques en 2020 et en 2021 dans la région du Nord-Est. Le risque s'accroît et il convient de surveiller la situation sécuritaire dans les régions frontalières avec le Burkina Faso et le Mali, ainsi que les flux migratoires en direction du pays qui pourraient en résulter.
14. L'extrémisme violent au Sahel, en particulier dans la région du Liptako Gourma est une préoccupation croissante compte tenu des risques d'attaques terroristes et d'enlèvements majeurs, principalement dans les zones frontalières du nord de la Côte d'Ivoire. Au niveau interne, les litiges fonciers et la compétition pour l'exploitation des autres ressources naturelles sont toujours à l'origine de conflits<sup>2</sup>. Les conflits fonciers représentent 2/3 des cas de médiation par le médiateur de la République et 80% des cas de médiation par les chefs traditionnels. Les populations ne recourent plus systématiquement aux institutions dans leurs rapports intra et/ou inter communautaires et préfèrent, dans certains cas, « rendre leur propre » justice. Ce qui a pour effet de susciter des troubles à l'ordre public dans les grands centres urbains, mais aussi les conflits entre différentes communautés (allochènes, allochtones et autochtones) dans plusieurs régions du pays.

### **Des progrès en matière de gouvernance globale**

15. La Côte d'Ivoire a réalisé de progrès appréciables en matière de gouvernance globale en obtenant un score de 53,9 et la 18<sup>ème</sup> position sur 54 pays sur la base de l'Indice de Gouvernance de Mo Ibrahim en 2019, contre un score de 44,9 en 2010 (33<sup>ème</sup> position). Par composante de la gouvernance globale, la Côte d'Ivoire réalise en matière de sécurité et

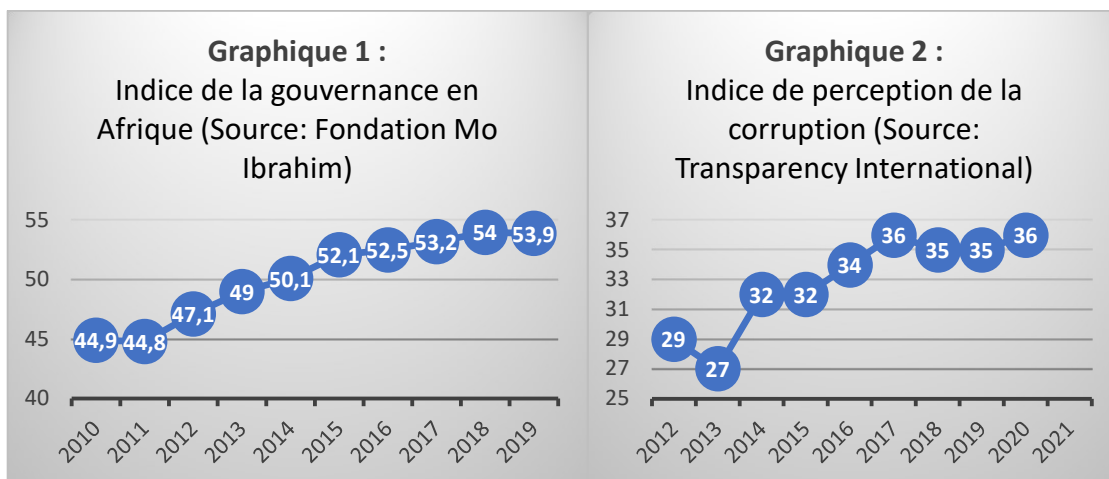
---

<sup>2</sup> Seuls 4 % des terres font l'objet de titres fonciers en milieu rural. Ce qui constitue une source d'appauvrissement et de vulnérabilité, entre autres suite aux déguerpissements, ainsi que la principale cause de conflits récurrents dans le pays, que ce soit au niveau intercommunautaire ou interethnique.





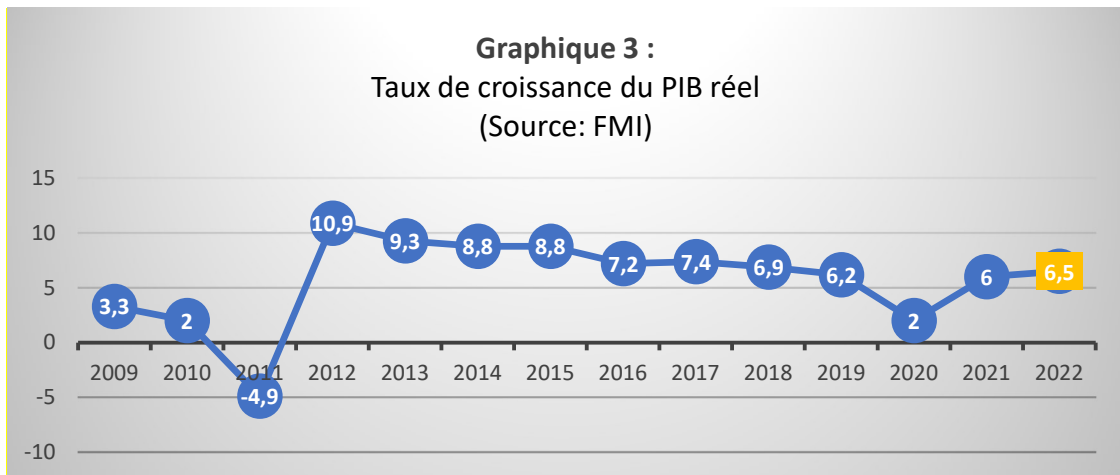
respect de l'Etat de droit des progrès les plus importants en Afrique entre 2010 et 2019 avec un gain de 8,8 portant le score du pays à 58,2 en 2019 pour une 15<sup>ème</sup> position sur 54 pays. En ce qui concerne la participation et droits humains, la Côte d'Ivoire a occupé la 17<sup>ème</sup> place sur 54 pays en 2019 avec un score de 54,2 pour un gain de 3,6 points par rapport à 2010. Pour la soutenabilité des opportunités économiques, le gain était de 11,6 points entre 2010 et 2019 donnant à la Côte d'Ivoire un score de 50,8 pour une 21<sup>ème</sup> position sur 54 pays. En ce qui concerne la dimension développement humain, la Côte d'Ivoire a progressé de 12,1 points entre 2010 et 2019 et portant son score à 52,4 pour une 26<sup>ème</sup> position sur 54 pays.



16. En matière de progrès dans la lutte contre la corruption, classée 105<sup>ème</sup> sur 180 pays avec un score de 36 sur 100 en 2021, la Côte d'Ivoire a progressé de sept points depuis 2012 du point de vue de l'indice de perception de la corruption (IPC) de Transparence internationale.
17. Avec 28 millions d'habitants, selon les résultats préliminaires du RGPH 2021, pour 322 462 km<sup>2</sup> et un taux de croissance démographique de 2,5 % estimé en 2020<sup>3</sup>, la Côte d'Ivoire, se distingue depuis la fin de la crise postélectorale de 2010-2011 par la robustesse de sa croissance économique grâce au dynamisme de l'industrie extractive, de l'industrie agroalimentaire, de la construction, du transport et du secteur agricole. En effet, sur la période 2012-2019, le PIB réel a augmenté au taux moyen annuel de 8,3%<sup>4</sup>. En 2020 selon le FMI, l'économie a connu une croissance de 2 % contre une prévision initiale de 6,7 %, dans un contexte de contraction de l'activité économique liée aux mesures de ripostes adoptées pour faire face à la pandémie de la Covid-19 ainsi qu'aux répercussions de cette crise sanitaire sur les relations avec les partenaires extérieurs affectés. Le taux de croissance repartirait à la hausse en 2021 pour se situer à 6 % en 2021 et 6,5 % en 2022.

<sup>3</sup> <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/https://donnees.banquemondiale.org/pays/cote-d%27ivoire>.<https://donnees.banquemondiale.org/pays/cote-d%27ivoire>

<sup>4</sup> <https://www.imf.org/en/Countries/CI>



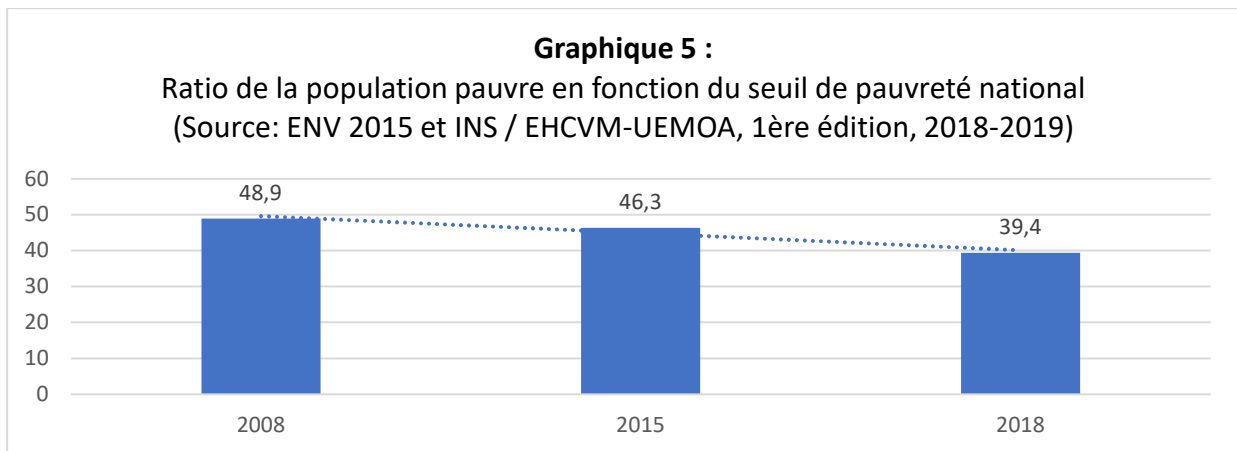
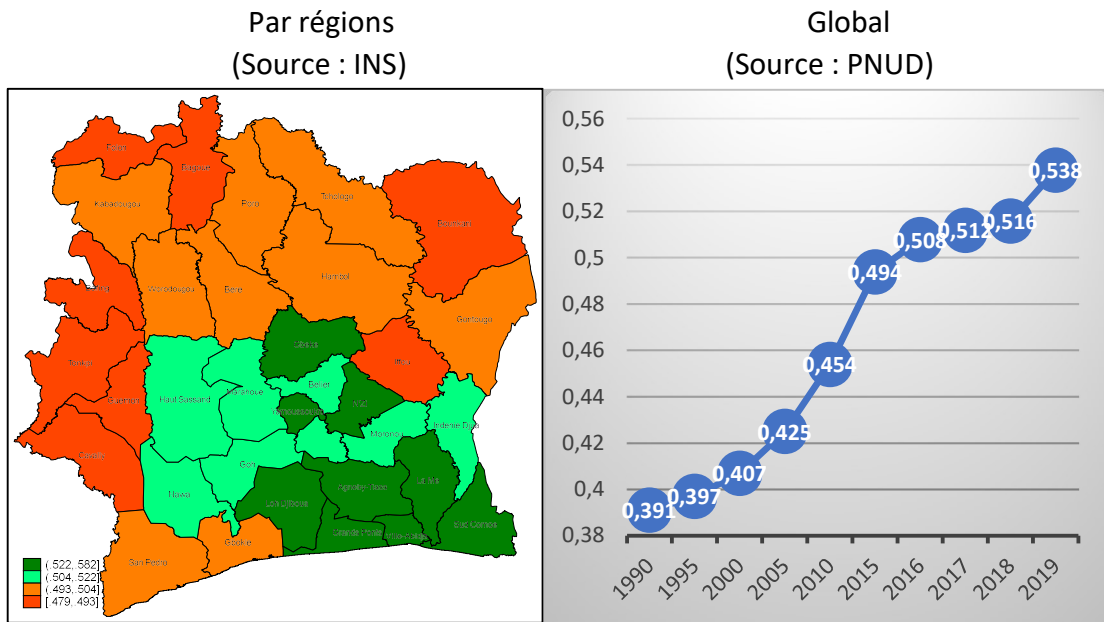
18. Le taux d'inflation a été ramené à des niveaux compris entre 0,4% et 2% de 2013 à 2019, après un maximum de 2,6% réalisé en 2012. Il s'est établi à 2,4 % en 2020 et est projeté à 2,5 % en 2021 et 2,2 % en 2022. Le déficit budgétaire s'est situé en moyenne à 2,9% du PIB sur la période 2016-2019. Pâtissant de la chute des prix du cacao, de la hausse du cours du baril de pétrole à l'international et des revendications sociales, il s'est détérioré de 4% en 2016 à 4,5 % en 2017. Il a été toutefois ramené à 2,3 % à fin 2019, grâce aux efforts d'amélioration des recettes et de rationalisation des dépenses. Il s'est approfondi à 5,6 % en 2020 et s'établirait au même niveau en 2021 avant de revenir à 4,7 % en 2022. Le stock de la dette par rapport au PIB s'est établi à 37,8% en 2019 contre 39,7 % en 2018. Il s'est fixé à 47,7 % en 2020 et est prévu à 49,4 % en 2021 et 50,5 en 2022, toujours, bien inférieur au maximum de 70 % défini dans le cadre des critères de convergence de l'UEMOA. Le risque de surendettement est modéré comme l'indique la dernière analyse de viabilité de la dette du FMI. » Selon le FMI<sup>5</sup>, « au regard de la sévérité de la pandémie de la Covid-19, l'augmentation temporaire envisagée du déficit budgétaire est appropriée, même si cela signifie une déviation temporaire du critère de convergence de 3 % du PIB. Vu les risques baissiers considérables, des réallocations de dépenses deviendraient nécessaires si les recettes fiscales venaient à être inférieures aux projections actuelles. Lorsque la crise sera résorbée, il sera important que le déficit budgétaire revienne à sa trajectoire précédant la crise, pour préserver la viabilité de la dette à moyen-terme ».
19. La croissance est vigoureuse en Côte d'Ivoire et le partage de ses fruits est de moins en moins contrarié, au regard de la tendance au recul des inégalités et de la pauvreté, laquelle reflète une amorce de concrétisation des progrès économiques sur le plan humain et social. L'Indice de Développement Humain (IDH) a en effet progressé de 0,454 en 2010 à 0,494 en 2015 et à 0,538 en 2019, traduisant une dynamique d'amélioration qu'il est nécessaire de poursuivre. Le niveau de développement humain de la Côte d'Ivoire reste toutefois inférieur à la valeur moyenne de cet indice dans les pays en voie de développement (0,689) ou des pays de l'Afrique subsaharienne (0,547) en 2019. Une observation spatiale indique que le niveau du développement est très faible au Nord et à l'Ouest de la Côte d'Ivoire. Dans cette partie, la valeur de l'IDH est inférieure à 0,5. Le développement humain dans le District autonome d'Abidjan est de l'ordre de 0,581 tandis que dans les autres parties du pays, la valeur de l'IDH oscille entre 0,480 (dans la région de Bagoué) et 0,543 (dans la région des Grands-Ponts). Ceci

<sup>5</sup> <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2020/04/17/pr20172-cote-divoire-imf-exec-board-approves-us-886-2m-disbursement-address-covid19-pandemic>



pourrait s'expliquer par la disparité Nord-Sud dans le développement humain due à la présence d'infrastructures plus aisément accessibles dans la partie Sud par rapport au Nord.

**Graphique 4 : Indice de Développement Humain**



20. Les résultats du point de vue de la pauvreté se sont également légèrement améliorés, puisque 39,4 % de la population vivait sous le seuil de pauvreté national en 2018 selon la Banque Mondiale, contre 46,3% en 2015 et 48,9% en 2008. Le nombre de pauvres a augmenté pour l'essentiel dans les zones rurales. Il est à noter que la pauvreté a baissé de 15,6 points de pourcentage entre 2011 et 2018 après avoir régulièrement augmenté, passant de 10% en 1985 à 32,3% en 1993, 33,6% en 1998, 38,4% en 2002 et 48,9% en 2008. Le Programme Social du Gouvernement (PSGov), d'un coût global de 1 003,4 milliards de FCFA sur la période 2019-2020 a contribué à l'inclusivité de la croissance permettant ainsi de générer une croissance redistributive de bien-être social avec un service public accessible, efficace et de qualité. Le revenu des paysans a enregistré une amélioration grâce une politique de rémunération garantissant au moins 60% du prix CAF aux producteurs agricoles, les revenus des fonctionnaires se sont améliorées suite au déblocage des salaires gelés depuis 1989, la reprise effective des avancements indiciaires tous les deux ans et le paiement des engagements antérieurs non respectés, tandis que le traitement des agents du secteur privé et des retraités

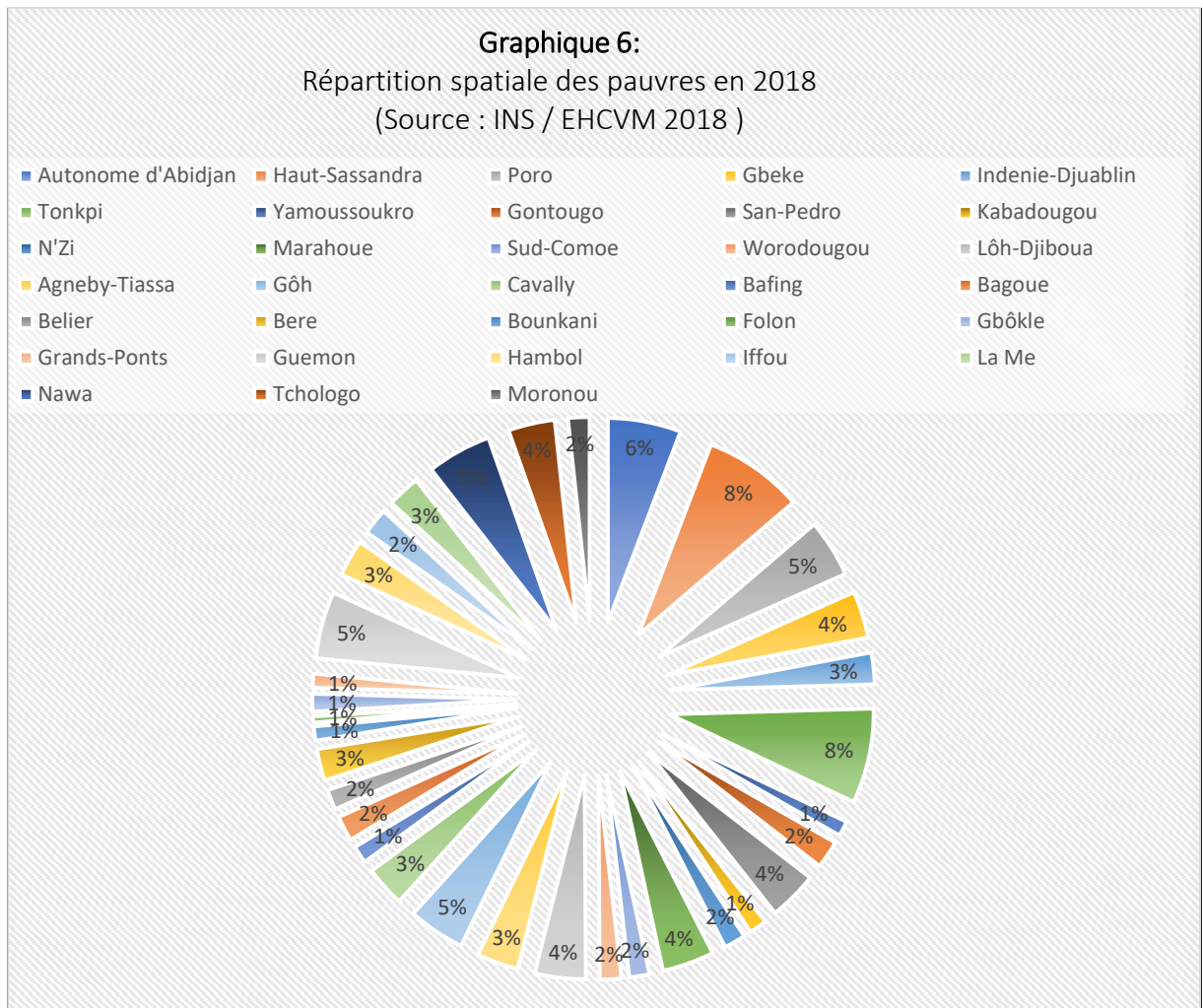


a bénéficié de la hausse du SMIG de 36 607 FCFA à 60 000 FCFA et de la réforme de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et de la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (CGRAE). Le nombre de ménages bénéficiaires de transferts monétaires trimestriels s'est accru de 27 000 en 2017 à 127 000 à fin juin 2020.

21. Les tendances générales de la pauvreté monétaire cachent toutefois de profondes disparités régionales. Plus de trois régions sur quatre ont leur taux de pauvreté supérieur au taux de pauvreté national en 2018. Le district autonome d'Abidjan enregistre le taux de pauvreté le plus faible avec 9,8%. Abidjan, la capitale économique, avec 10,4%, est traditionnellement la zone ayant le niveau de pauvreté le plus faible du pays. Les régions du Tonkpi (64,4%), du Kabadougou (63,4%), du Bafing (63,3%), du Cavally (63,2%) et du Tchologo (61,2%) ont les niveaux de pauvreté les plus élevés. Par ailleurs, il y a un contraste entre les zones urbaines où le taux de pauvreté est évalué à 23,5% et le milieu rural où il s'établit au niveau élevé de 51,2% en 2018<sup>6</sup>. Les trois régions qui concentrent le plus de pauvres en Côte d'Ivoire sont le Haut- Sassandra (7,9% des pauvres), Tonkpi (7,5% des pauvres) et le district autonome d'Abidjan (5,8% des pauvres). Sur la période 2015-2018, l'Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) a baissé de 15,5 points de pourcentage, passant ainsi de 0,271 en 2015 à 0,229 en 2018. La pauvreté multidimensionnelle demeure concentrée et élevée au Nord et à l'Ouest de la Côte d'Ivoire comparativement aux autres régions en 2018, tout comme en 2015.
22. L'examen au niveau des régions indique une baisse de l'IPM dans 23 régions (et District autonomes) et une hausse dans les 10 restantes. Bien que la pauvreté multidimensionnelle ait baissé dans la plupart des régions, elle a augmenté de plus 9 points de pourcentage dans les régions suivantes : Iffou (9,8 points de pourcentage), Agnéby- Tiassa (41 points de pourcentage), Grands- Ponts (12,9 points de pourcentage), Cavally (11,1 points de pourcentage), Tchologo (22,5 points de pourcentage). Ces différentes variations mettent en évidence une inégale résorption des privations dans les régions de la Côte d'Ivoire. La réduction de la pauvreté multidimensionnelle en 2018 est cohérente avec la baisse de la pauvreté monétaire et pourrait s'expliquer par l'amélioration des conditions économiques ayant occasionné une hausse de l'investissement et la création d'emplois, et la mise en œuvre des actions sociales du Gouvernement (Gratuité ciblée des soins de santé, Programme Education Pour Tous, Programme Electricité Pour Tous, etc.). Malgré cette amélioration des conditions de vie, 46,7% de la population ivoirienne demeure dans une situation de pauvreté multidimensionnelle en 2018, avec une forte concentration dans le milieu rural (68,6%). Dans le milieu urbain, 25,3% de la population vit dans une situation de pauvreté multidimensionnelle. La pauvreté demeure concentrée dans le Nord, le Nord-Ouest et l'Ouest de la Côte d'Ivoire en 2018, tout comme en 2015. Après l'avènement de la pandémie de la Covid-19 qui s'est traduit par l'arrêt d'une grande partie des activités économiques, avec pour corollaire l'accroissement du taux de chômage, ainsi que la baisse du temps de travail ou de la clientèle, il est indéniable que la pauvreté s'est inscrite à la hausse en 2020. Les résultats préliminaires des études conduites sur les conditions de vie des ménages après l'avènement de la pandémie de la Covid-19 indiquaient une tendance à la hausse de la pauvreté en 2020. Les estimations de la Banque Mondiale font état d'une augmentation de la pauvreté comprise entre 2,1 et 3,6 points de pourcentage à l'échelle nationale.

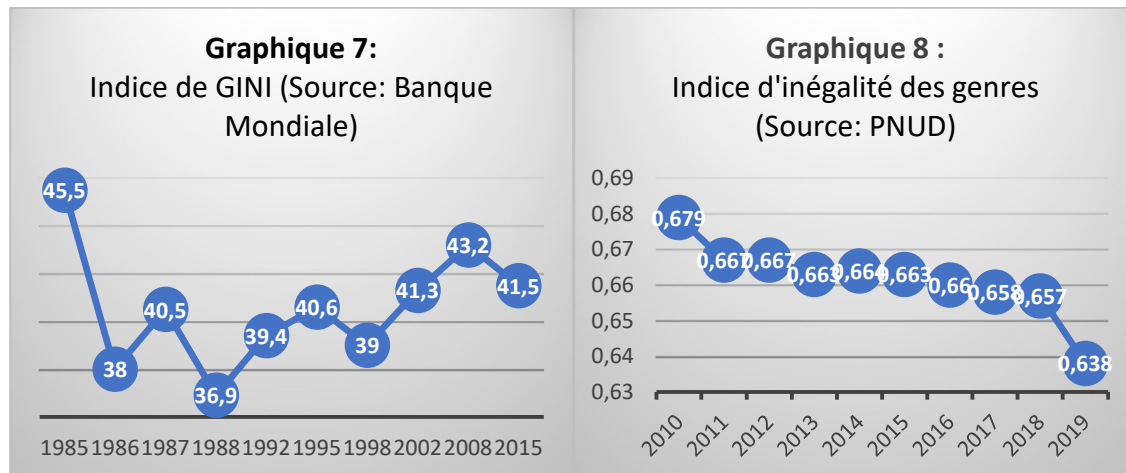
---

<sup>6</sup> INS / EHCVM 2018



23. Une analyse de l'extrême pauvreté et ses déterminants, des inégalités et de la vulnérabilité a été conduite dans le cadre d'une étude du PNUD dont les résultats ont été publiés en mars 2022. Elle révèle que suivant le 1er décile des dépenses de consommation (199 757 F CFA par personne et par année, soit 548 F CFA par personne par jour), l'extrême pauvreté a touché environ 2,55 millions d'individus en Côte d'Ivoire en 2018, tandis qu'en tenant compte du seuil international de 1,9 \$ PPA environ 1,4 millions d'individus vivaient en dessous de ce seuil en 2018. Ce phénomène s'observe le plus en milieu rural, particulièrement au Centre-Ouest, notamment dans le Tonkpi, le Haut-Sassandra, la Marahoué et au Nord dans le Tchologo.
24. Le potentiel de développement humain est réduit par l'ampleur des inégalités qui ont baissé lentement jusqu'en 2015, avec un coefficient de GINI qui est passé de 0,5 en 2002 à 0,42 en 2008 puis à 0,415 en 2015. L'indice d'inégalités de genre pour la Côte d'Ivoire était estimé à 0,638 en 2019 contre 0,679 en 2010 (PNUD, HDR, 2020).





25. Afin de renforcer et d'accélérer la mise en œuvre d'actions concrètes en vue d'accroître le bien-être des populations, en particulier les plus défavorisés, un PSGouv de deuxième génération a été lancé en janvier 2022 pour une période de 3 ans, avec pour ambition de consolider les acquis engrangés au titre du précédent programme. Les efforts déployés à travers ces deux PSGouv réaffirment l'engagement gouvernement ivoirien à avoir « une croissance économique nationale génératrice d'un bien-être social avec un service public accessible, efficace et de qualité ».

### Une dégradation de l'environnement source de préoccupations

26. Classée 144<sup>ème</sup> sur 178 pays selon l'indice de vulnérabilité au changement climatique de la Banque Mondiale, la Côte d'Ivoire apparaît comme un des pays particulièrement vulnérables. Cette situation se caractérise par le réchauffement des températures, le changement du régime des pluies, les changements bioclimatiques affectant l'océan Atlantique, l'assèchement des terres cultivables, la dégradation des forêts au rythme d'environ 200 000 ha par an et une vitesse d'érosion côtière de 1 à 3 mètres par an. Tout ceci entraîne des conséquences non négligeables sur les supports de la prospérité économique et de la cohésion sociale. Sur le plan socio-économique, la production hydro-électrique, la production agricole, notamment la culture du cacao, la pêche et toutes les autres activités qui se développent sur la région côtière ont commencé à être impactées et/ou sont menacées, alors qu'elles font vivre des millions de personnes. La dépendance continue de l'agriculture aux conditions climatiques constitue un risque en termes de sécurité alimentaire, mais aussi pour les revenus que les populations et le Gouvernement tirent des cultures d'exportation. Au niveau du cadre de vie, plusieurs villages côtiers sont menacés de disparition sous les eaux des océans, tandis qu'en zone urbaine de nombreux ménages, sont régulièrement victimes d'inondations sources de dégâts matériels et sociaux et pouvant entraîner des déplacements de populations.

### La pandémie de la Covid-19, une crise sanitaire aux répercussions socioéconomiques moins perceptibles

27. Le contexte socioéconomique en Côte d'Ivoire est impacté depuis début 2020 par la pandémie de la maladie infectieuse liée au coronavirus (Covid-19) qui continue d'affecter la quasi-totalité des pays et territoires du monde depuis sa survenue à Wuhan en Chine en décembre 2019. Du 11 mars 2020, date de l'apparition du premier cas de Covid-19, à fin 2022, la Côte d'Ivoire a connu trois principales vagues de contamination. La première vague coïncide avec le premier



pic de contamination aux premières heures de la pandémie.<sup>7</sup> La deuxième vague est relative au pic constaté avec le variant delta et la troisième vague le pic occasionné par le variant omicron. Les conséquences socioéconomiques de la pandémie, à la suite des mesures prises pour la juguler se sont surtout manifestées au premier semestre 2000, en termes de quasi-paralysie de l'activité économique, de rupture des approvisionnements, des transports, de pertes d'emplois et de revenus pour une masse de la population plongée dans la précarité et d'approfondissement des inégalités de genre. Cette pandémie continue de sévir dans le pays mais de manière plus maîtrisée, grâce au dispositif sanitaire mis en place par les autorités ivoiriennes avec l'appui des partenaires internationaux et qui s'est avéré efficace pour annihiler les effets du coronavirus. Ainsi, la Côte d'Ivoire enregistre un taux moyen de guérison élevé et un faible taux de mortalité. Des progrès ont été réalisés en termes de vaccination, avec plus de 8 millions de doses de vaccins administrées à la fin du mois de janvier 2022. Néanmoins, il faut noter une persistance de cette maladie au vu du nombre de cas actifs, bien qu'en baisse et du nombre de cas positifs.

28. La pandémie de Covid-19, au-delà de ses effets à court et moyen termes, continue de s'inviter dans cette version mise à jour du Bilan Commun de Pays de la Côte d'Ivoire, pour montrer le besoin de souligner la place des chocs aléatoires et les capacités de réponse ainsi que de résilience des pays face à ces chocs de type sanitaire, environnemental, sécuritaire, voire financier, dans un monde globalisé. Elle met à nue les faiblesses des capacités de riposte et de résilience dont l'impact sur la trajectoire de développement du pays peut être insoupçonné. La prise en compte de tels chocs demeure fondamentale incontournable dans ce BCP pour mettre en évidence les opportunités, des défis institutionnels, économiques, politiques, sécuritaires, humanitaires et socio-culturels qui y sont associés dans la perspective de la réalisation des ODD et définir les risques dans la mise en œuvre des politiques publiques.

### **Une crise russo-ukrainienne susceptible d'impacter le contexte de développement durable en Côte d'Ivoire**

29. Une crise internationale entre la Russie et l'Ukraine caractérisée par un conflit armé a débuté le 3 mars 2021. La combinaison de la facture élevée des importations de pétrole et des opportunités commerciales perdues avec la Russie et l'Ukraine en liaison avec cette crise pourrait avoir un impact sur la croissance, l'inflation, la balance des paiements et les exportations de la Côte d'Ivoire. Parmi les conséquences négatives immédiates, la forte hausse du prix international du pétrole a exercé une pression supplémentaire sur les prix des denrées alimentaires déjà affectés par la hausse des coûts du transport maritime, l'insuffisance de l'offre de produits alimentaires locaux et les distorsions dans l'approvisionnement en protéines animales et en certains légumes en raison des défis sécuritaires au Sahel. En conséquence, les autorités nationales ont décidé début mars 2022 de subventionner partiellement les prix des produits pétroliers, d'appliquer un plafonnement des prix sur certains produits alimentaires pour une période de trois mois et d'élargir la liste des biens et services de consommation dont les prix sont réglementés.
30. L'autre effet connexe si cette crise s'inscrit dans la durée pourrait être la perte d'opportunités commerciales. En ce qui concerne les importations, la Côte d'Ivoire dépend essentiellement de la Russie pour les engrais et le blé (respectivement 25 % et 12,5 % des importations totales de ces produits en 2020). La Côte d'Ivoire est dépendante de l'Ukraine pour le fer et l'acier

---

<sup>7</sup> PNUD, CIRES, Immunité collective, stratégie vaccinale et prévention de nouvelles vagues, le cas de la Côte d'Ivoire, Rapport final, mars 2022.



(12 % des importations totales de ce produit en 2020). La guerre en Ukraine entraînera inévitablement des répercussions en raison des fermetures de ports en Ukraine ainsi que de l'impact des sanctions internationales imposées à la Fédération de Russie sur ses exportations, ce qui perturbera sa capacité à opérer au niveau international, y compris à financer le commerce international. Cela pourrait entraîner des répercussions sur les importations de la Côte d'Ivoire en provenance de ces deux pays à court terme, car les chaînes d'approvisionnement seraient perturbées. En ce qui concerne les exportations, la Russie et l'Ukraine ne font pas partie des marchés clés pour le cacao ivoirien (respectivement 4,3 % et 1,3 % des exportations totales de la Côte d'Ivoire en 2020), mais les sanctions commerciales en vigueur poseront des difficultés aux exportateurs ivoiriens qui effectuent des transactions directement avec des importateurs russes coupés des réseaux de paiement mondiaux. Les exportateurs seront également confrontés à des retards d'expédition et à des coûts de transport plus élevés en raison de la guerre.

31. Parmi les options permettant de compenser les effets de la crise ukrainienne sur ses importations, la Côte d'Ivoire pourrait diversifier les sources d'approvisionnement en denrées alimentaires et en engrais en renforçant la diversité de ses bases de production nationales ou en s'appuyant sur d'autres pays exportateurs. La Zone de Libre Echange Continentale Africaine (Zlecaf) offre la possibilité d'importer les mêmes produits en franchise de droits depuis d'autres pays africains comme le Maroc, l'Égypte et l'Algérie, dont la part dans les exportations mondiales d'engrais était de 10 % en 2020 selon le Centre du Commerce International. En ce qui concerne les exportations, grâce à la récente découverte majeure de pétrole et de gaz naturel avec un potentiel estimé à 1,5 à 2 milliards de barils de pétrole brut et 1 800 à 2 400 milliards de pieds cubes de gaz associé, la Côte d'Ivoire devrait devenir un important producteur de pétrole à partir de 2023-2024 et pourrait apparaître comme une source alternative d'approvisionnement en pétrole et en gaz pour les pays européens visant à réduire leur dépendance vis-à-vis de la Russie.

### **Un contexte global justifiant de promouvoir le nexus Humanitaire-Développement-Paix**

32. La Côte d'Ivoire a traversé une série de crises politiques, celle de 2002, celle de novembre 2010 et mai 2011, et enfin la plus récente de 2020. Les violences persistantes ont provoqué des déplacements des milliers de personnes à l'intérieur du pays et poussé d'autres personnes à s'enfuir en traversant la frontière vers les pays voisins. Depuis la procédure d'appel global en 2012, des plans de contingence inter-agences et des stratégies humanitaires sont élaborées afin de développer des analyses des besoins sectoriels et de s'accorder sur les priorités stratégiques d'intervention.
33. La transition de l'urgence au développement a été amorcée en 2013 et s'est d'abord traduite par la passation de la responsabilité de la coordination humanitaire stratégique au gouvernement, à travers la mise en place du Comité de Coordination Elargi (CCE) qui réunit les représentants du gouvernement, les acteurs humanitaires et les partenaires au développement. Les clusters établis pendant la crise pour assurer la coordination sectorielle ont été graduellement désactivés et leurs prérogatives transférées aux groupes sectoriels dirigés par les ministères compétents. Le renforcement des capacités du gouvernement de Côte d'Ivoire en matière de préparation et de réponse aux urgences a été également une priorité.
34. Cependant, les interventions humanitaires salutaires mais bien limitées se déroulent dans un contexte caractérisé par une conjoncture économique mondiale difficile et accentuée par des crises migratoires nouvelles et récurrentes qui mobilisent les ressources des donateurs. Cette situation rend insoutenable le modèle classique d'assistance humanitaire et nécessite des approches novatrices avec suffisamment d'interventions de développement. Dans de tels contextes, les acteurs de l'aide humanitaire ne parviennent pas à s'attaquer aux changements





transformationnels à plus long terme requis pour faire face à des vulnérabilités exacerbées et interdépendantes. D'où la nécessité pour la Côte d'Ivoire de renforcer l'importance de reconnaître et de répondre aux liens entre besoins immédiats et à long terme en promouvant le triple nexus Humanitaire-Développement-Paix. Le fait d'inclure la paix dans le nexus constitue une reconnaissance de l'importance de la résolution et de la prévention des conflits pour combler les besoins humanitaires, réduire la pauvreté et garantir un développement durable.

35. Par ailleurs, face à la crise sahéenne due à des percées jihadistes, les pays du Golfe de Guinée dont notamment la Côte d'Ivoire, sont confrontés à des incursions des hommes armés au Nord et Nord-Est du pays. Ce sont autant d'éléments qui justifient entre autres, l'intégration dans les activités humanitaires, de développement et de paix, de la notion de « sécurité » d'où le quadruple nexus : Humanitaire-Développement-Paix-Sécurité. Il importe de continuer d'adopter une stratégie combinant des réponses aux niveaux sécuritaire et développement, tout en mettant un accent particulier sur la prévention dans une logique de paix-sécurité et développement.
36. Le Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (CCDD) qui définit les orientations stratégiques pour la collaboration entre le Système des Nations Unies pour le Développement et le Gouvernement de Côte d'Ivoire pour la période 2021-2025, prend bien en compte ce nexus, à travers les cinq priorités stratégiques suivantes qui représentent de véritables leviers de développement durable pour la Côte d'Ivoire : i) Accélération de la transformation structurelle de l'économie ; ii) Amélioration du capital humain ; iii) Renforcement de l'inclusivité du processus de développement ; iv) Réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques et aux problèmes environnementaux ; v) Promotion d'une gouvernance encore plus efficace, transparente et participative.



## II. PROGRES DANS LA MISE-ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN COTE D'IVOIRE

### Processus d'appropriation des Objectifs de Développement Durable en Côte d'Ivoire

37. En adoptant l'Agenda 2030, la Côte d'Ivoire s'est engagée à le mettre en œuvre dans le cadre de ses plans et programmes nationaux. Au moment de la validation officielle du Plan National de Développement (PND) 2016-2020 en septembre 2015, les ODD étaient sur le point d'être adoptés. La prise en compte des ODD, de même que la contextualisation des cibles et indicateurs des ODD s'est donc faite par étapes lors des revues successives du PND.
38. Le Gouvernement a réservé une place de choix aux ODD aussi bien dans le cadre du PND 2016- 2020 qu'au titre d'autres programmes sectoriels, comme le Programme Social du Gouvernement (PSGouv) 2019-2020 lancé en 2018 afin d'intensifier l'action sociale de l'Etat. A titre d'illustration :
- En matière de lutte contre la pauvreté (ODD1 et ODD10), le Gouvernement a renforcé et élargi les programmes de protection sociale et dirigé environ 35% des ressources de l'État pour le budget pro pauvre (2018-2020) ;
  - Des programmes agricoles et nutritionnels ont été mis en place pour promouvoir la production et la sécurité alimentaire d'une part et la nutrition, la sécurité nutritionnelle des populations d'autre part (ODD2). Il s'agit notamment de la Politique Nationale de Nutrition (2016), du Plan National Multisectoriel de Nutrition PNMN (2016-2020), du Programme National d'Investissement Agricole, (PNIA1 2012-2016 et PNIA2, 2018- 2025), et d'un Plan Stratégique pour le Développement de l'Elevage et des Produits Halieutiques (PSDEPA 2014-2020) tous, partie intégrante du PND 2016-2020. Le Conseil National pour la Nutrition, l'Alimentation et le développement de la Petite Enfance (CONNAPE) a en outre été créé par décret n°569 du 26 juin 2019 ;
  - De nombreux programmes ont été lancés autour du Plan national de développement sanitaire tels que ceux relatifs à la santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile ainsi que la lutte contre le VIH/ sida, en vue de renforcer l'offre de soins et la demande en soins au niveau national (ODD3). Les infrastructures sanitaires ont été renforcées sur l'ensemble du territoire à travers des constructions et réhabilitations d'établissements de santé périphériques et d'hôpitaux généraux pour améliorer l'accessibilité géographique qui est passé de 44% en 2012 à 70,2% de la population vivant à moins de 5km d'un centre de santé en 2020. Par ailleurs, le PSGouv 2019-2020 a consacré directement à la santé trois de ses douze projets phares à savoir : i) Renforcement de la gratuité ciblée des soins ; ii) Renforcement du programme élargi de vaccination ; iii) Couverture maladie universelle (CMU). 1 002 915 personnes ont été enrôlées à la CMU en 2020, portant le nombre total de personnes enrôlées à 2 891 735 à fin 2020. 667 412 kits d'accouchement et 93 341 kits de césarienne ont été distribués gratuitement en 2019 et au premier semestre 2020. Au-delà du Plan National Intégré (PNI) de lutte contre le trafic illicite et l'abus de drogues en Côte d'Ivoire, finalisé en octobre 2019, un projet de loi portant lutte contre le trafic et l'usage illicites des stupéfiants, des substances psychotropes et leurs précurseurs a été adopté en Conseil des Ministres en juillet 2021 (ODD 3). De plus, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant a démarré, en 2019, le programme « Strong Family » et le Ministère de l'Education nationale de la République de Côte d'Ivoire, a lancé, en 2018, le programme UNPLUGGED et en 2020, le programme « Clés pour l'Adolescence » ,



comme outils de prévention de l'usage de drogues, y compris, en milieu scolaire, destiné aux jeunes entre 08 /10 /12 et 14 ans et à leurs parents<sup>8</sup>.

- Le Gouvernement a adopté dans le domaine de l'éducation une loi capitale, celle de la Scolarisation Obligatoire (PSO) des enfants de 6 ans et leur maintien dans le système éducatif jusqu'à l'âge de 16 ans (ODD4). D'autres mesures importantes concernent la délivrance des extraits d'acte de naissance à des enfants en âge d'aller à l'école, la mise en œuvre du Plan stratégique d'accélération de l'éducation des filles (2015-2018), les cantines scolaires, la construction des infrastructures scolaires et des latrines en milieu scolaire notamment dans les zones rurales, pour lesquelles la construction de 60 collèges de proximité était prévue avant 2021, et le recrutement des enseignants pour l'amélioration de la scolarisation des enfants et de leur maintien à l'école. Entre 2011 et 2019, le Gouvernement a construit 33 698 salles de classes du primaire et du préscolaire, 277 lycées et collèges, 623 établissements sanitaires de premiers contacts (ESPC) et réhabilité également 223 ESPC. Sur la même période, 71 544 personnels enseignant et d'encadrement ont été recrutés, 10 300 enseignants ont été recrutés et affectés et 186 000 nouveaux table-bancs ont été réceptionnés. Le gouvernement a en outre procédé à la construction de 113 collèges de proximité de 2012 à 2019, tandis que 95 autres collèges de proximité sont en cours de construction, pour permettre aux enfants en milieu rural d'accéder à une éducation de bonne qualité dans les régions où vivent leurs parents. 7 universités sont désormais fonctionnelles, contre 3 universités en 2011 et 2 sont en cours de construction. Le PSGouv 2019-2020 est venu intensifier les efforts déjà fournis dans ces domaines, marqués par le recrutement exceptionnel, par voie de concours de 10 300 enseignants contractuels en 2019. Dans le cadre de l'opérationnalisation de son Programme de Travail Gouvernemental (PTG) 2021, le gouvernement a organisé du 25 juillet 2021 au 15 février 2022 des concertations nationales sur l'école ivoirienne dénommées « Les Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (EGENA) avec l'appui du SNUD ;
- Dans le domaine des droits des femmes (ODD5 et ODD10), la Côte d'Ivoire a enregistré d'énormes progrès sur le plan réglementaire et programmatique. C'est le cas notamment en ce qui concerne l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, la lutte contre les violences faites aux femmes et les discriminations à l'égard des femmes. La nouvelle constitution ivoirienne de 2016 prône une politique qui tend à éliminer toute forme de discrimination à l'égard des femmes et un égal accès de tous et de toutes dans tous les domaines. Les articles 35, 36 et 37 réaffirment la question de la parité. En outre, la loi n°2019-870 favorisant la représentation de la femme dans les assemblées élues institue un quota de 30% de femmes sur le nombre de candidats présentés. La loi sur le mariage adoptée en 2012 offre aux femmes les mêmes droits que les hommes en ce qui concerne le choix du lieu de résidence de leur famille et l'inclusion des enfants dans leur déclaration fiscale. La Côte d'Ivoire a, en outre, entamé le processus de révision de certains documents cadre nationaux, en l'occurrence le Document de Politique Nationale sur l'Egalité des chances, l'Équité et le Genre (2009) et la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (2014). Elle a adopté un Plan accéléré de lutte contre les mariages précoces, un Plan d'actions stratégique pour la lutte contre les mariages forcés et une Politique Nationale foncière agricole pour l'accès des femmes à la terre. Pour le plan national d'action de mise en œuvre de la résolution 1325, la nouvelle version est disponible depuis 2019 et est en cours d'adoption par le Gouvernement. Un plan national d'abandon des mutilations génitales féminines est en cours de finalisation. Elle a également adopté un nouveau Code Pénal et un nouveau Code de Procédure Pénal en vue de faciliter la poursuite des auteurs de VBG. Il est à noter par ailleurs, la création de l'Observatoire National de l'Équité et du Genre (ONEG) et l'installation du Conseil National de la Femme (CNF) en 2015 ainsi que

---

<sup>8</sup> <https://www.unodc.org/westandcentralafrica/fr/2018-09-10-ecowas-unplugged-launch-abidjan.html>



la mise en place de plates formes multisectorielles de lutte contre les VBG (PFVVG), l'intégration des VBG dans les curricula de formation initiale des magistrats de l'École Nationale de Magistrature (ENM) et l'intégration des VBG dans les curricula de formation continue de la Police Nationale ;

- Pour faire face au déséquilibre structurel dans le secteur de l'eau (ODD6), le Gouvernement a mis en place un plan visant à : i) améliorer la gouvernance du secteur ; ii) sécuriser les ressources mobilisables pour l'alimentation en eau potable ; iii) réhabiliter les infrastructures d'hydraulique humaine ; iv) construire les infrastructures d'hydraulique humaine ; v) renforcer les capacités humaines, techniques et financières des acteurs du secteur de l'eau et ; v) promouvoir les innovations technologiques dans le secteur. Le nombre de localités desservies en hydraulique urbaine est passé de 789 en 2011 à 1 100 à juin 2020, tandis que le taux de couverture en hydraulique urbaine s'est accru de 55% en 2011 à 72% en 2019.
- A Abidjan, la capacité de production d'eau potable est passée de 350 000 m3/jour en 2011 à 750 000 m3/jour en juin 2020, soit un accroissement de 400 000 m3/jour. La capacité de production au sein des villes de l'intérieur s'est quant à elle accrue de 79 655 m3/jour en 2011 à 131 566 m3/jour en 2018. Par ailleurs, afin de préserver la dignité des enseignants, des élèves et des populations en milieu rural, 528 latrines-écoles ont été construites au 1er semestre 2020 portant à 1 164, le nombre total de latrines-écoles installées, tandis que 4210 latrines ont été construites par les villageois au 1er semestre 2020 portant à 4 832, le nombre total de latrines installées par les villageois ;
- Pour réaliser son objectif d'atteindre un taux de couverture en électricité de 80 % à fin 2020, le gouvernement a inscrit la problématique de l'accès à l'électricité (ODD 7) comme un des axes majeurs du PSGouv en visant la baisse du tarif social pour les ménages les plus défavorisés, l'électrification rurale plus accrue et le branchement-abonnement des ménages à moindre coût. De janvier 2019 à fin juin 2020, 1 330 localités ont été électrifiées. Dans ces conditions, on est passé d'un taux de couverture en électricité de 33,1% en 2011 à 73,6% en juin 2020 ;
- Pour garantir à tous un travail décent et réduire les inégalités (ODD 8 et ODD10), l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes ont été pris en compte dans le cadre du PSGouv, avec la programmation d'activités centrées autour de la promotion de l'entrepreneuriat, le développement des compétences, les mises en stages et les travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO). 73 489 opportunités d'emplois ont été créées pour les jeunes en 2019, contre un objectif de 77 004. 34 399 l'ont été dans le cadre de l'entrepreneuriat, 17 391 dans le développement de compétences, 15 149 au titre de stages, 6 550 dans le cadre de travaux à haute intensité de main d'œuvre (THIMO) et 201 au titre de guichets d'emplois couvrant toute l'étendue du territoire national. Par ailleurs au premier semestre 2020, malgré la Covid-19, 750 jeunes ont pu bénéficier de financements de projets structurants dans le cadre de l'entrepreneuriat, 1082 ont été mis en formation, 613 ont bénéficié de stages d'insertion dans les entreprises, 539 ont été placés en stage de préqualification et 500 en stages-école/validation de diplôme. Au total, 17 675 jeunes ont bénéficié de formations qualifiantes, de chantier école au titre du PSGouv 2019-2020. S'agissant de l'entrepreneuriat des femmes, 2 141 filles ont été formées en notions entrepreneuriales et 775 ont été bénéficiaires de subventions pour la mise en place d'activités génératrices de revenus en 2019. Au premier semestre 2020, 2 235 femmes ont en outre bénéficié de subventions pour la mise en place d'activités génératrices de revenus à hauteur de 120 445 585FCFA. Sur l'ensemble de l'année 2019 et du premier semestre 2020, 362 471 personnes ont été sensibilisées en matière santé sexuelle et de la reproduction. En milieu communautaire plus particulièrement, 15 681 filles en 2019 et 36 728 adolescentes et femmes au premier semestre 2020 ont été sensibilisées sur les compétences de vie et la santé sexuelle ;



- Dans l'optique de mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente (ODD 9), le volet relatif à l'amélioration des conditions de circulation des personnes et des biens a été retenu dans le cadre du PSGouv, avec un accent mis sur l'entretien des pistes et routes pour une dynamique économique plus inclusive. 19 170 km de linéaires de pistes villageoises (1 389 itinéraires) ont été reprofilés de janvier 2019 à fin juin 2020 dont 736 km de linéaires (43 itinéraires) réalisés au titre du 1er semestre 2020 pour faciliter les conditions de circulation des populations et de commercialisation de la production. Depuis 2011, d'importants efforts déployés pour améliorer les conditions de transport et ainsi réduire le coût de la vie, avec 25 ponts et échangeurs construits, 539,2 km de routes interurbaines renforcées, 655 km réalisées de routes neuves construites et 260,6 km de voiries urbaines réalisées ;
- L'ambition du Gouvernement serait de porter de 30 % en 2015, le pourcentage de la population vivant dans un logement décent à plus de 50 % (ODD 10 et ODD11). L'objectif initial de construire 60 000 logements sur la période 2012-2015 a en effet été porté à 150 000 sur la période 2016-2020. 15 618 logements ont été implantés entre 2011 et 2019, dont 10126 par des opérateurs privés, 3859 par la Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière (SICOGI) et 1633 dans le cadre du Programme de terrains équipés à bas coûts. Le PSGouv 2019-2020) permis la construction de logements sociaux en vue d'améliorer la qualité des logements pour les ménages aux revenus modestes ;
- En vue de rendre durables les modes de consommation et de production, mieux maîtriser les impacts environnementaux des activités et économiques sociales ainsi que le recyclage des déchets (ODD12), renforcer la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles (ODD13), conserver et exploiter de manière durable le milieu aquatique (ODD14) et préserver et restaurer les écosystèmes terrestres (ODD15), le Gouvernement entreprend des actions dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement Durable 2019 - 2030, la stratégie nationale bas-carbone, la loi de juin 2014 d'orientation sur le développement durable, la Stratégie Nationale Changements Climatiques 2015 - 2020 et la Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques 2020 - 2024, assortie d'un plan d'actions ;
- Enfin, afin de promouvoir l'avènement d'une société pacifique (ODD 16), une nouvelle Constitution<sup>9</sup> a été adoptée le 07 octobre 2016 par l'Assemblée nationale, approuvée par référendum le 30 octobre 2016 et promulguée le 08 novembre 2016 par le Président de la République. Cette Constitution résulte de la révision de la Constitution 2000, dont ont été retirées plusieurs dispositions pouvant être sources de conflits (articles 35 et 38). Des mesures visant à relancer le processus de réconciliation nationale et allant dans le sens de la décrispation du contexte politique en Côte d'Ivoire ont été prises à l'issue de la crise post-électorale de 2020.

39. Grâce à l'outil Rapid Integrated Assessment (RIA)<sup>10</sup>, il a été possible d'évaluer le degré d'intégration des ODD dans le PND 2016-2020 et d'identifier les écarts en termes de cohérence entre les actions du PND et les cibles des ODD. Sur les 169 cibles des ODD, 105 ont été considérées pertinentes pour l'exercice d'alignement sur la base desquelles 5 sont entièrement intégrées au PND, 82 cibles, soit 78%, sont partiellement intégrées et 18, soit 17% sont non prises en compte dans le PND. Les lacunes en matière de données ont aussi été identifiées de

---

<sup>9</sup> Une nouvelle constitution a été promulguée le 17 mars 2020. La révision s'articule principalement autour de trois grandes réformes qui portent sur le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire.

<sup>10</sup> Outil développé par le groupe de développement des Nations Unies pour aider les pays à évaluer l'alignement de leurs stratégies de développement sur les ODD.



même que les modalités de production des statistiques nécessaires. Sur les 230 indicateurs des ODD, seuls 101 sont susceptibles d'être renseignés compte tenu des données disponibles.

40. Sur l'ensemble des 105 cibles, 40 (soit 38%) ont été considérées prioritaires par le Gouvernement. Parmi ces cibles, 17 relèvent des secteurs sociaux ; 11 cibles des secteurs économiques ; 8 cibles de l'environnement ; et 4 cibles de la gouvernance. L'analyse de la force d'impulsion des différents ODD a débouché sur l'identification de 65 accélérateurs dont 11 caractérisés de super accélérateurs rassemblés dans les cinq piliers qui suivent : i) Pilier 1 : Développement social et inclusivité de la croissance ; ii) Pilier 2 : Création de richesses à travers la transformation structurelle de l'économie ; iii) Pilier 3 : Environnement et cadre de vie ; 4) Pilier 4 : Bonne gouvernance et v) Pilier 5 : Partenariat pour la réalisation des objectifs (Cf VNR, 2019).
41. C'est dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2016-2020 que le Gouvernement a initié des actions de sensibilisation, de formation, de plaidoyer et d'appropriation autour des ODD, étapes considérées comme essentielles dans le cadre du « Mainstreaming, Accelerating and Policy Support » (MAPS) pour l'amorce de l'alignement des plans et programmes aux ODD et l'engagement des parties prenantes à les implémenter. Ces activités menées essentiellement entre 2016 et 2018, sous forme d'ateliers spécifiques, ont impliqué les départements ministériels, les parlementaires, les institutions de la République, le secteur privé, la société civile, les collectivités territoriales, les chefs traditionnels, les femmes, les jeunes, les universitaires, les médias ainsi que les partenaires techniques et financiers.
42. Le secteur privé a pris l'engagement lors des assises du développement durable de 2016 de promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) en l'alignant aux ODD. Des besoins de renforcement des capacités ont aussi été soulignés notamment pour les faitières des collectivités locales, tandis que les membres de la société civile ont tenu à faire observer leur faible connaissance des ODD et des modalités de leur mise en œuvre et suivi. Durant cette phase de consultation et d'appropriation, la production des données statistiques sur les ODD, l'intégration des ODD dans les politiques sectorielles et locales, la mobilisation des ressources de même qu'une coordination améliorée des interventions ont été soulignées comme principaux défis à relever.
43. Il apparaît que les PSGouv 2019-2020 et 2022-2024 ainsi que le nouveau PND 2021-2025 adopté fin 2021 opérationnalisent la recommandation issue de l'examen national volontaire (VNR) conduit en 2019 visant à renforcer le caractère prioritaire de l'inclusion sociale dans les cycles de planification à l'horizon 2030. Une volonté de prise en compte des ODD dans le nouveau PND est en effet perceptible après le plaidoyer exercé par le SNUD, avec la reconnaissance de l'Agenda 2030 comme un des fondements du PND, la référence aux ODD dans les indicateurs de suivi et l'institution d'un système permanent et efficace d'information permettant le suivi des ODD. Par ailleurs, depuis janvier 2022, le PSGouv2 est mis en œuvre pour 3 ans pour consolider les acquis de la phase précédente du PSGouv et à accélérer le rythme de réduction de la pauvreté et des inégalités sociales autour de 5 priorités : (i) la lutte contre la fragilité dans les zones Nord frontalières, (ii) l'éducation et la formation, (iii) l'amélioration des conditions de vie en milieu rural et l'autonomisation des femmes, (iv) l'insertion professionnelle des jeunes, le service civique et les écoles de la 2e chance, (v) la couverture sociale des populations précaires. Le coût global du programme s'établit à 3182,4 milliards de FCFA dont 574,2 milliards pour l'année 2022 ; 1297 milliards en 2023 et 1281,7 milliards en 2024.
44. Une feuille de route pour le suivi des ODD avec l'appui du SNUD est en cours de mise en œuvre, comprenant des activités en lien avec la validation du Rapport National 2021 sur les ODD, l'affinement du costing des ODD après un premier exercice d'évaluation des coûts des actions prioritaires associées aux accélérateurs des ODD organisé en novembre 2020 dans le





cadre du nouveau PND 2021-2025, l'élaboration du VNR 2022 et l'actualisation de la cartographie statistique des ODD. S'agissant plus particulièrement de la production des données pour un suivi-évaluation efficace de la mise en œuvre des ODD, la Côte d'Ivoire a entrepris, avec l'appui des Partenaires au Développement, des actions vigoureuses en vue renforcer son système statistique national. Dans cette dynamique, le pays a adopté en 2019, une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique qui propose des mesures organisationnelles, financières et techniques pour permettre à tous les acteurs nationaux, sous la coordination technique de l'INS, de jouer leur rôle dans la production de données statistiques régulières et fiables et assurer le suivi de la mise en œuvre du PND, et des principaux agendas de développement auxquels le pays a souscrit. Au terme de ce processus, les acteurs ont relevé plusieurs difficultés et formulé des recommandations afin d'assurer la collecte des données régulières pour le suivi des ODD et du PND. Au titre des difficultés, il a été relevé : l'inexistence des données pour renseigner certains indicateurs ODD ; l'incompréhension de certains indicateurs soumis aux sectoriels ; l'impossibilité de renseigner certains indicateurs du fait de l'inexistence des méthodes de calcul ; l'indisponibilité de certains indicateurs tels qu'ils sont libellés et ; la lourdeur de certains indicateurs renfermant plusieurs informations à détailler. Ces défis, qui restent d'actualité au regard des difficultés rencontrées pour collecter des données actualisées auprès du système statistique national, interpellent le SNUD pour un soutien au renforcement des capacités des acteurs en charge des statistiques sectorielles notamment pour : leur permettre de mieux renseigner les indicateurs ODD restants ; créer un cadre permanent de dialogue entre les structures pour faciliter la collecte et la diffusion des données ; élaborer un plan de suivi des indicateurs ; valoriser et développer la culture de la prise en compte des données de routine, en plus des données d'enquêtes et ; veiller à la prise en compte des indicateurs ODD dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du PND.

## Etat des progrès de la Côte d'Ivoire vers la réalisation des ODD

45. L'état des progrès de la Côte d'Ivoire dans la réalisation des ODD se fonde notamment sur les données tirées du Site web des indicateurs des ODD du Département des Affaires Economiques et Sociales de l'ONU, de l'Examen National Volontaire de la Côte d'Ivoire de 2019 (CI VNR, 2019) centré sur l'autonomisation, l'inclusion et l'égalité ainsi que du diagnostic sur les ODD établi à la faveur de la formulation du PND 2021-2025.
46. En fonction des données disponibles, la mise en œuvre des ODD en Côte d'Ivoire avait été examinée dans la version initiale du BCP par rapport à 52 cibles sur 169 choisies par le SNUD, dont 22 parmi les 40 considérées comme prioritaires dans le VNR et 30 cibles qui sont en lien avec les engagements souscrits par la Côte d'Ivoire en matière de droits de l'homme ou jugées pertinentes au regard notamment de l'impact multidimensionnel de la pandémie de la Covid-19. Le même exercice mené en 2021 au titre de la mise à jour du BCP a conduit à l'ajout de 7 nouvelles cibles, pour tenir compte de l'évolution du contexte international, régional et national depuis 2020. Il s'agit notamment de : i) la volonté des autorités, dans le cadre du programme du gouvernement et du PND 2021-2025, de consolider la croissance économique par le développement de l'investissement privé dans les secteurs les plus productifs, notamment l'agro-industrie, l'industrie manufacturière et le commerce électronique, en tirant profit de la ZLECAF ; ii) la nécessité de sensibiliser le Gouvernement sur la priorisation des dépenses pro-pauvres et dans les secteurs sociaux essentiels ; iii) le besoin d'effectuer un meilleur suivi des progrès en matière de lutte contre les VBG.
47. Les données disponibles portant sur 59 cibles permettent de mettre en évidence, objectif par objectif, les progrès enregistrés depuis 2015 par la Côte d'Ivoire vers la réalisation des ODD au titre des piliers du développement durable portant sur les Peuples, la Prospérité, la Planète et



la Paix<sup>11</sup>. Parmi les principaux acquis figurent : i) l'élargissement de la couverture Maladie Universelle (ODD 1) ; (v) la progression du taux d'achèvement au primaire et au primaire du secondaire (ODD 4) ; (vi) l'amélioration de l'accès des ménages à une source améliorée d'eau potable (ODD 6) ; (vii) la hausse du taux d'électrification (ODD 7) ; le développement d'infrastructures de soutien à la croissance (ODD 9) ; (ix) la préservation des ressources naturelles marines (ODD 14).

48. Ces données révèlent toutefois que des efforts restent à fournir dans le cadre de la décennie d'action pour le développement. Ainsi, le niveau de pauvreté actuellement observé demeure encore élevé et varie selon les caractéristiques sociodémographiques et le secteur d'activité du chef de ménage. Cette pauvreté est vécue différemment selon le genre, les groupes d'âges et le milieu de résidence. Les progrès sont insuffisants en matière de lutte contre la malnutrition et la sous nutrition (ODD 2), la mortalité maternelle et infantile (ODD 3), l'analphabétisme (ODD 4), de préservation des écosystèmes terrestres (ODD 15) et d'accès à la justice (ODD 16). Par ailleurs, les inégalités entre les hommes et les femmes sont persistantes et les plus marquées, notamment dans le domaine de l'éducation, l'accès à l'emploi et l'autonomisation politique (ODD 5 et 11).
49. En l'absence de données récentes et complètes ainsi que d'une définition claire de certaines cibles parmi celles retenues, les difficultés rencontrées pour assurer un suivi harmonisé et équilibré de la mise en œuvre des ODD ont été mises en exergue dans les graphiques qui suivent, lesquels laissent apparaître une irrégularité dans les périodes d'observations et l'absence d'indicateurs dans le cas de 5 cibles sur 59, contre 12 cibles sur 52 dans la version initiale du BCP. Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) et l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) réalisés fin 2021 et dont les résultats seront publiés au cours de l'année 2022 permettront de disposer de données complémentaires sur la dimension sociale du développement durable qui seront opportunes pour approfondir l'analyse des progrès de la Côte d'Ivoire vers la réalisation des ODD dans le cadre de la mise à jour du BCP pour l'année 2022.

---

<sup>11</sup> Une section spécifique de ce BCP porte sur les questions de partenariat et de mobilisation des ressources financières relevant du Pilier Partenariat / Coopération.



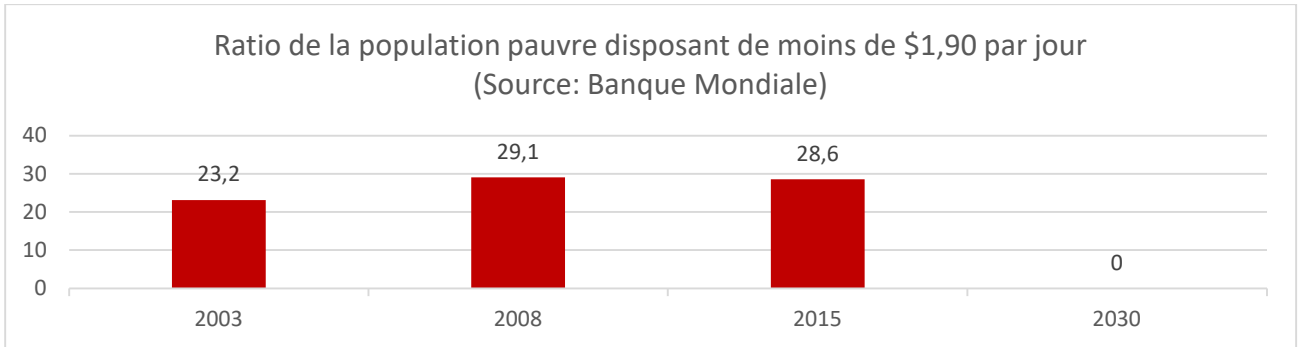


**Pilier Peuples**

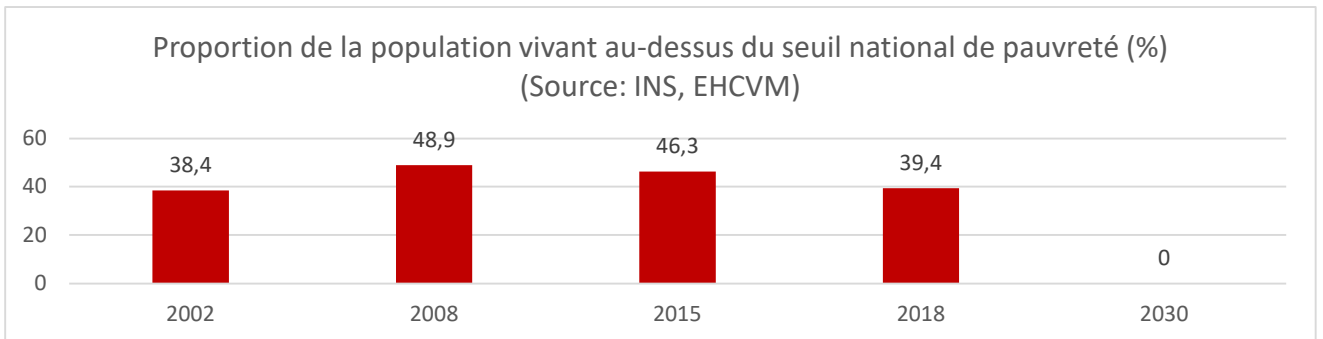


**ODD1 : L'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes**

**Cible 1.1 : D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême Pauvreté dans le monde entier**

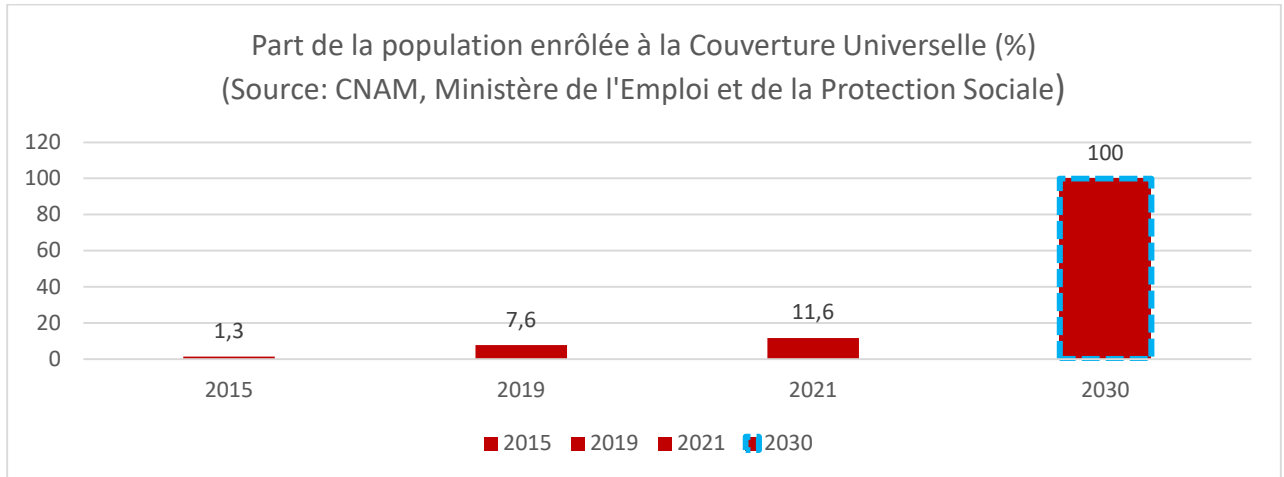


**Cible 1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays**



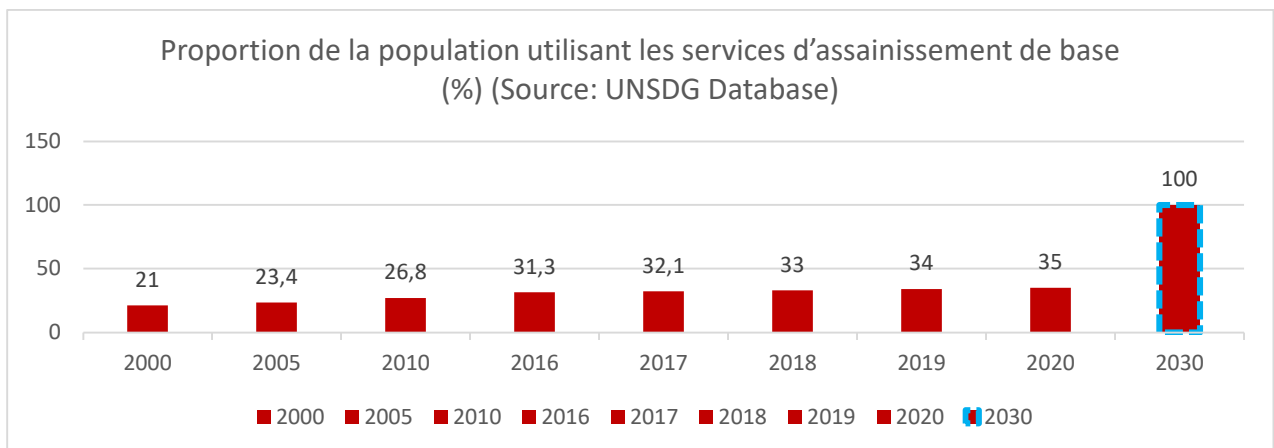


**Cible 1.3 : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d’ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient**



12

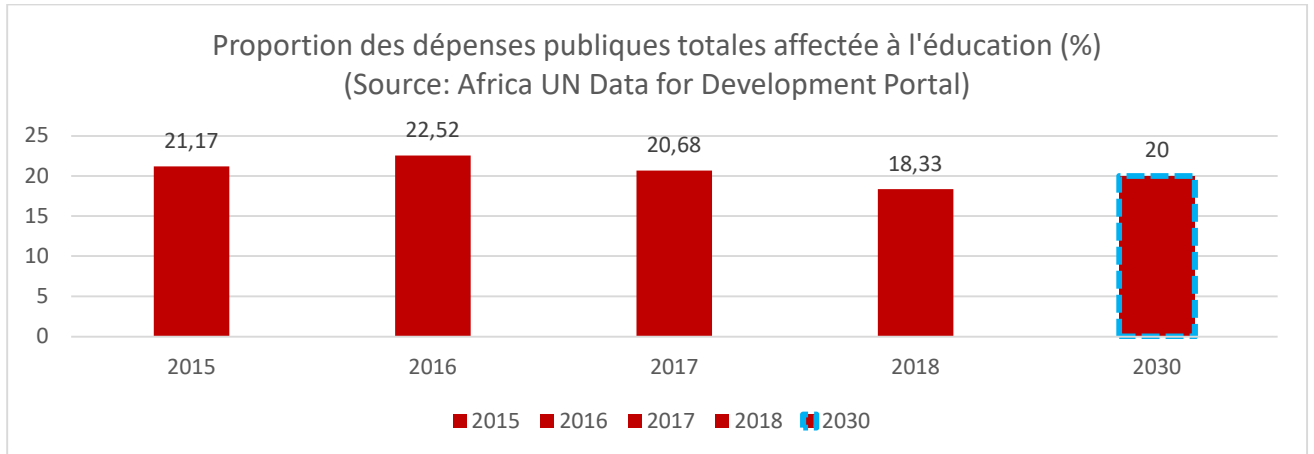
**Cible 1.4 D’ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu’ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d’autres formes de propriété, à l’héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance**



<sup>12</sup> Pour 2021, ratio calculé sur la base d’un effectif de 3 244 503 personnes enrôlées fin 2021 selon le ministère de l’Emploi et de la Protection Sociale pour une population estimée à 28 millions selon les résultats préliminaires du RGPH 2021.

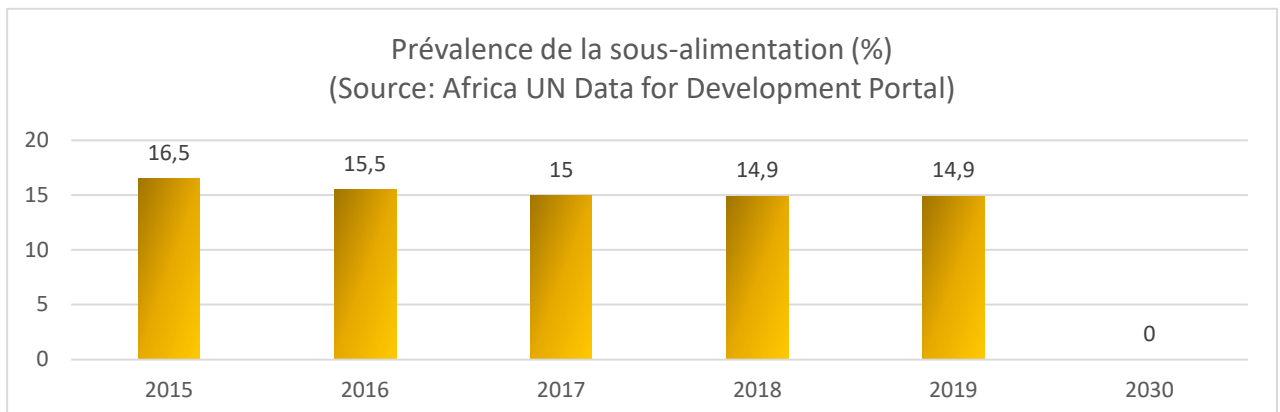


**Cible 1.a : Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes**



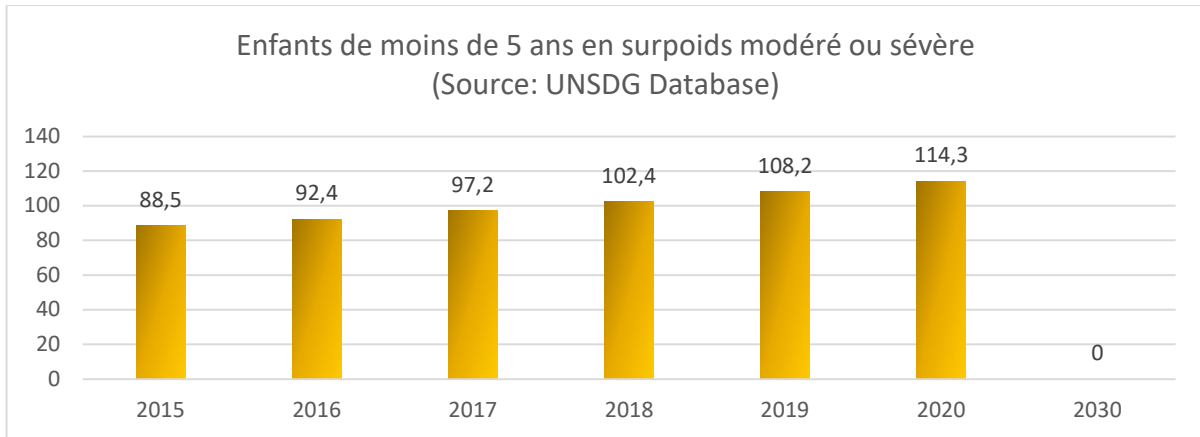
**ODD 2 : L'élimination de l'insécurité alimentaire, l'amélioration de la nutrition et la promotion de l'agriculture durable**

**Cible : 2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante**

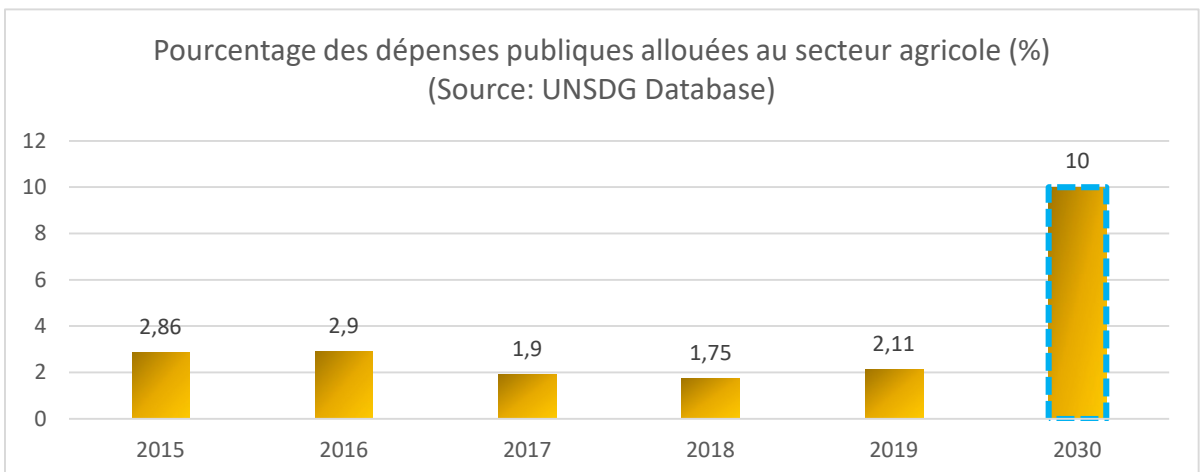




**Cible 2.2 : D’ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d’ici à 2025 les objectifs arrêtés à l’échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l’émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées**



**Cible 2.a : Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l’investissement dans l’infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d’animaux d’élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés**



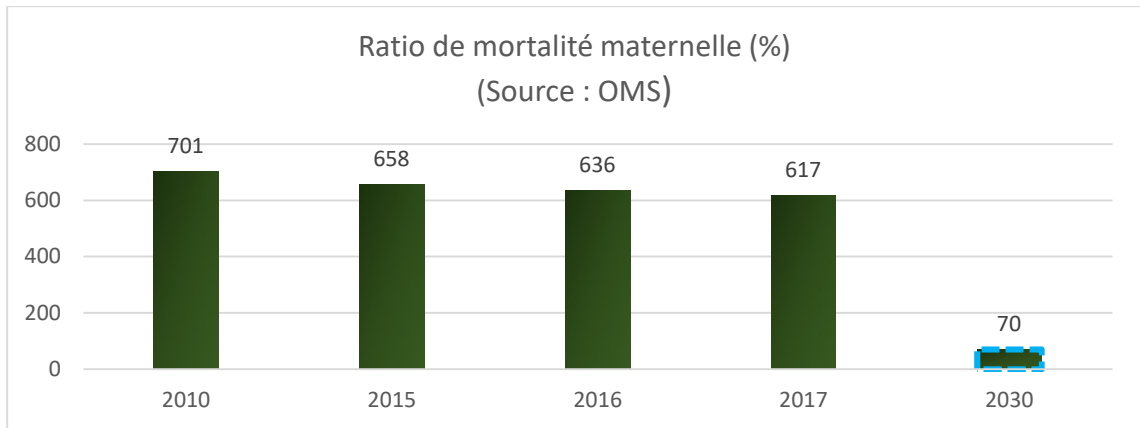
13

<sup>13</sup> 2030 : objectif de Maputo.

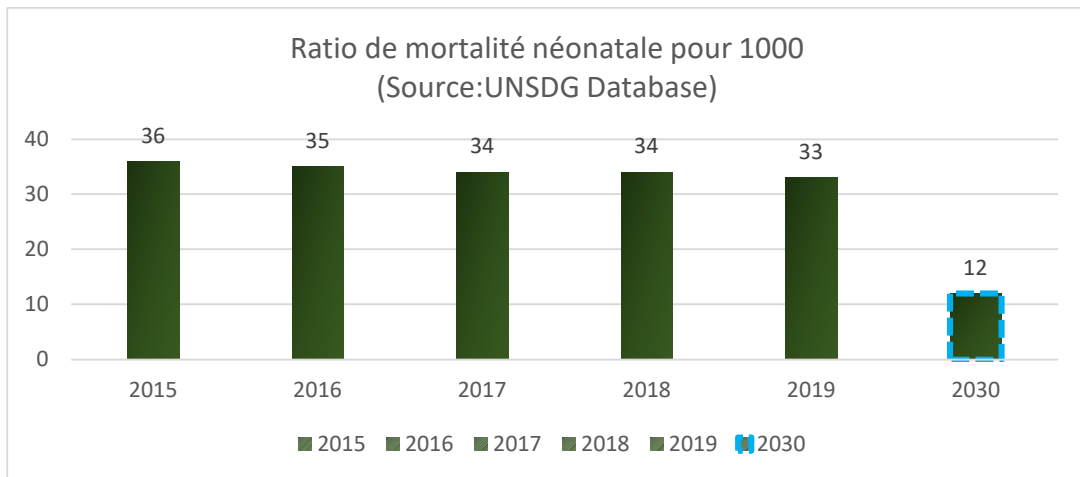


**ODD 3 : La promotion de la santé et du bien-être**

**Cible 3.1 : D’ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes**

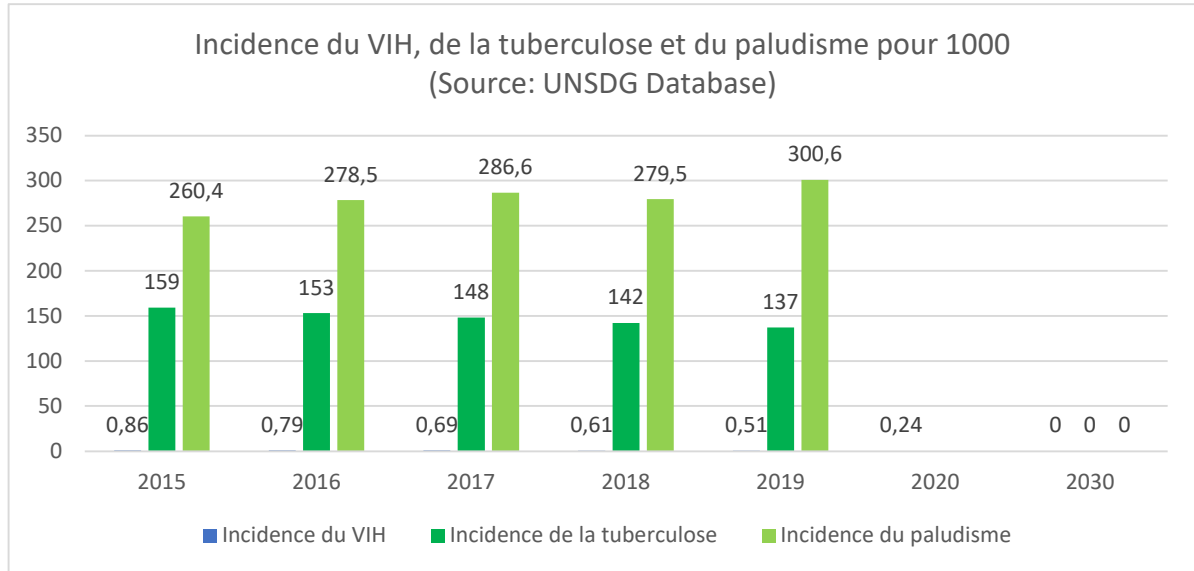


**Cible 3.2 : D’ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d’enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus**

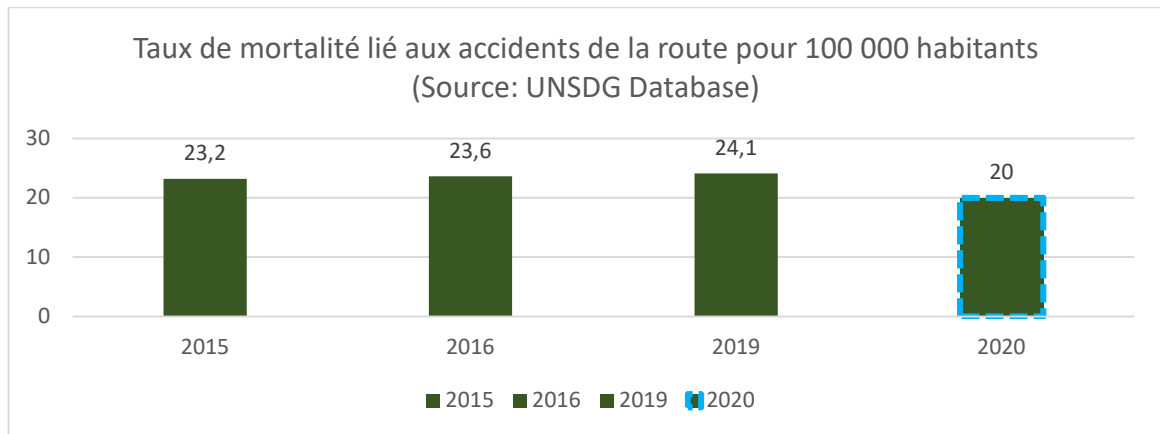




**Cible 3.3 : D’ici à 2030, mettre fin à l’épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l’hépatite, les maladies transmises par l’eau et autres maladies transmissibles**



**Cible 3.6 : D’ici à 2020, diminuer de moitié à l’échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route**



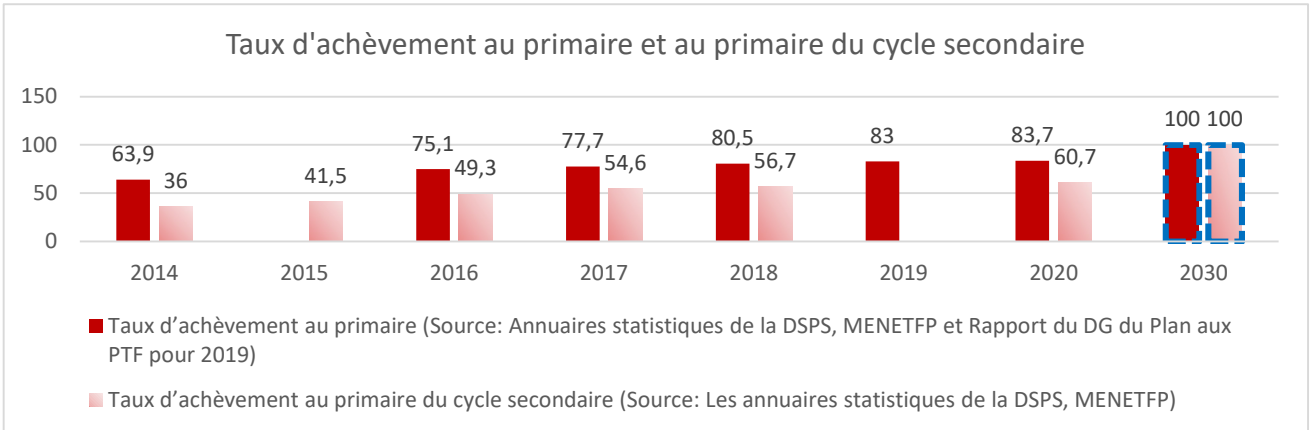
14

<sup>14</sup> La vidéo-verbalisation est en vigueur dans le Grand Abidjan depuis septembre 2021. En attendant la consolidation des données statistiques de 2021, le ministre des Transports a annoncé que le nombre d’accidents sur les routes a baissé de 28,1%, ainsi que le nombre de tués. Selon les chiffres de l’OSER et de la Police nationale, moins de 44 % de décès sur les routes ont été enregistrés à Abidjan.

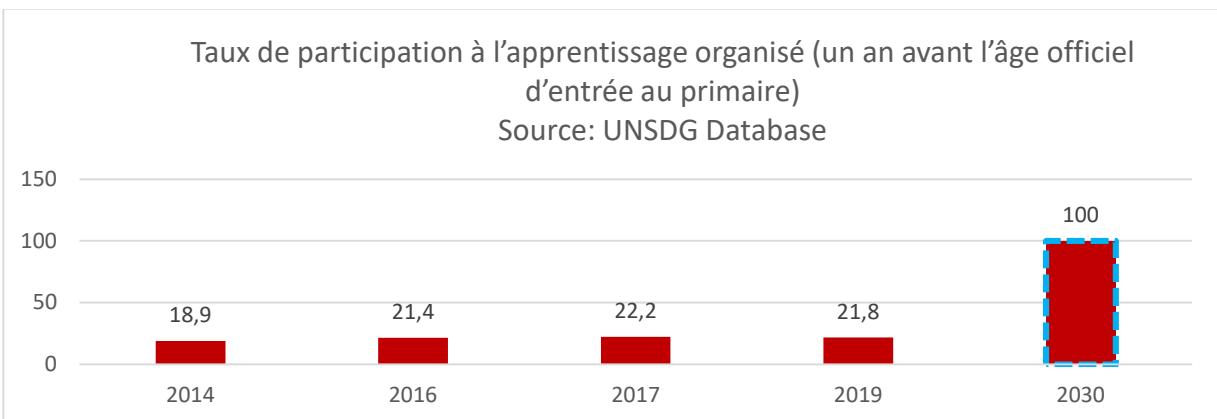


**ODD 4 : A tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie**

**Cible 4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe**

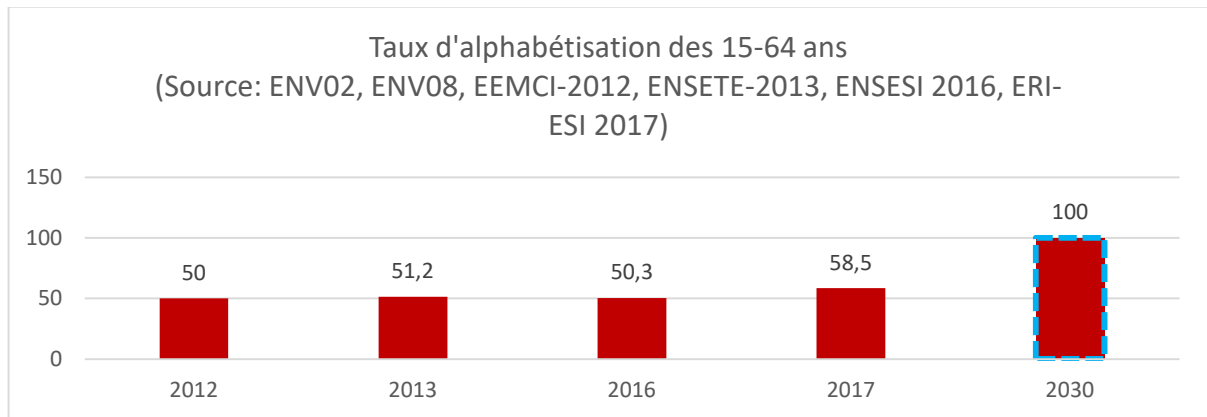


**Cible 4.2 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire**



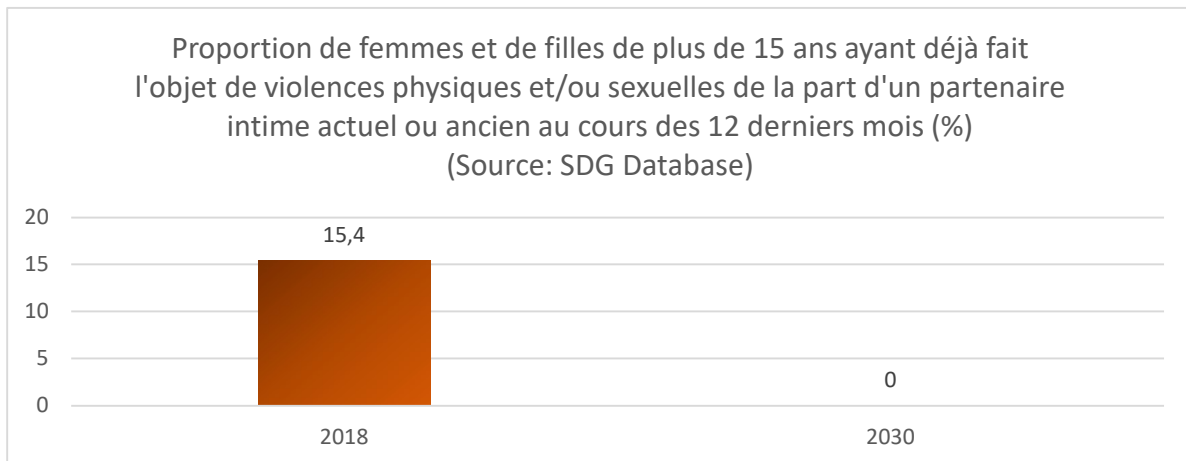


**Cible 4.6 : D’ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d’adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter**



**ODD 5 L'autonomisation des femmes et des filles**

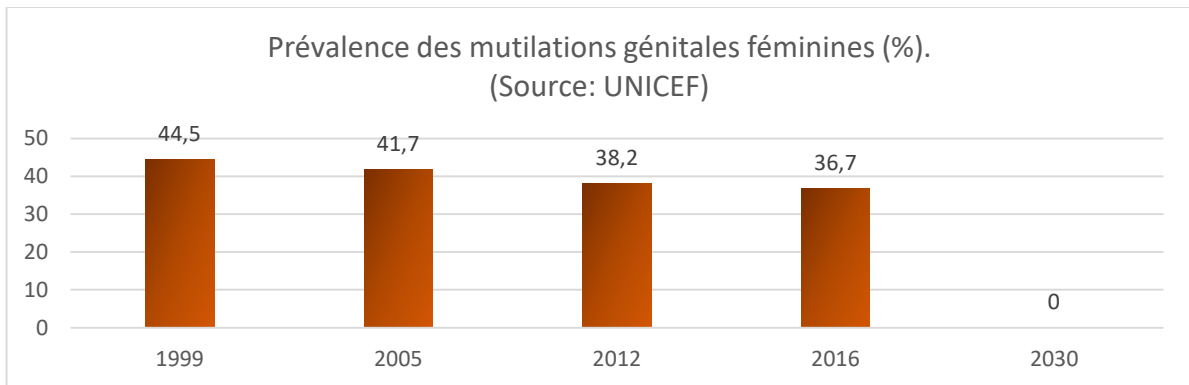
**Cible 5.2 : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l’exploitation sexuelle et d’autres types d’exploitation**



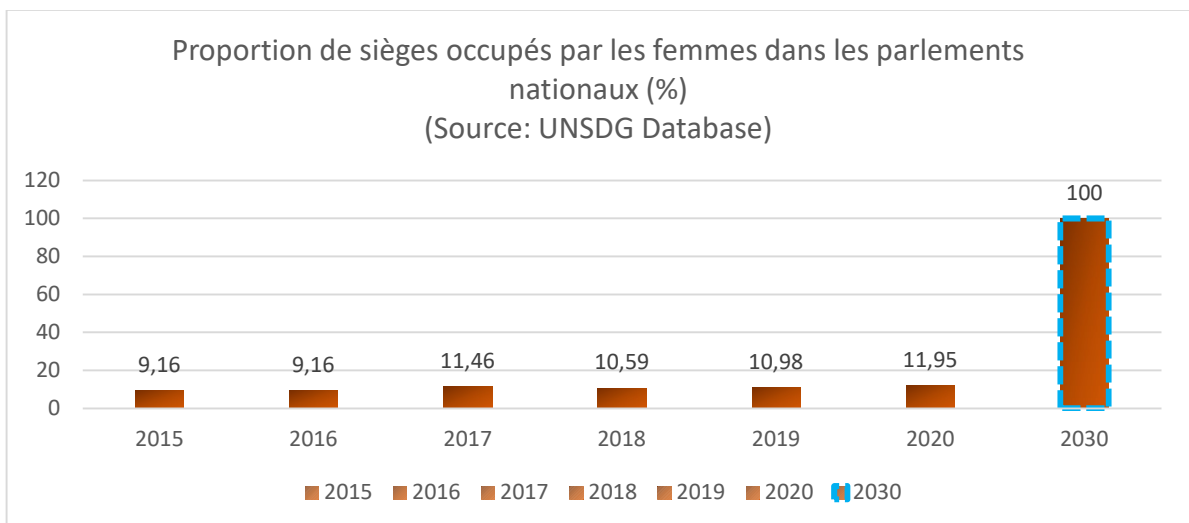




**Cible 5.3 : Eliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine**



**Cible 5.5 : Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique**



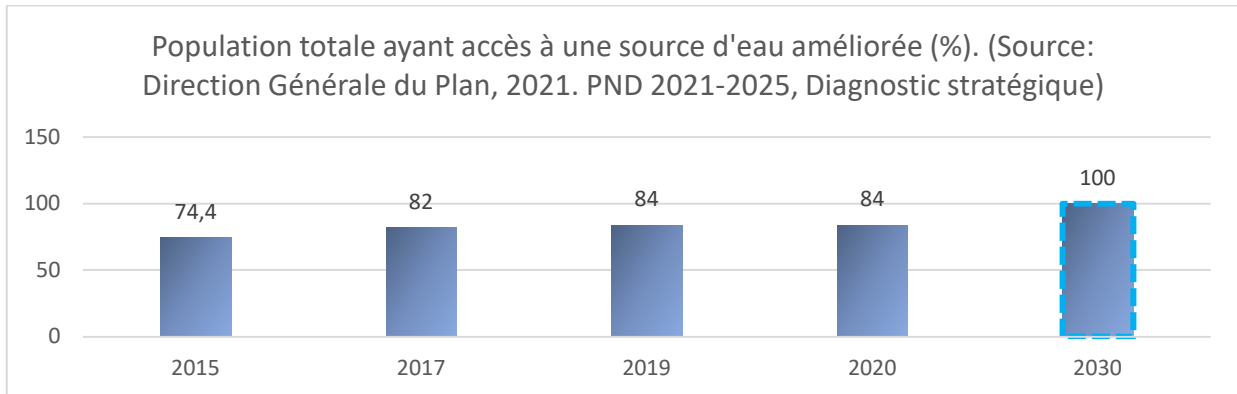
15

<sup>15</sup> Toutefois, malgré la réforme constitutionnelle, les textes juridiques et les dispositifs institutionnels favorables à l'amélioration de la condition féminine, les femmes sont encore très peu représentées dans les instances de prise de décisions.

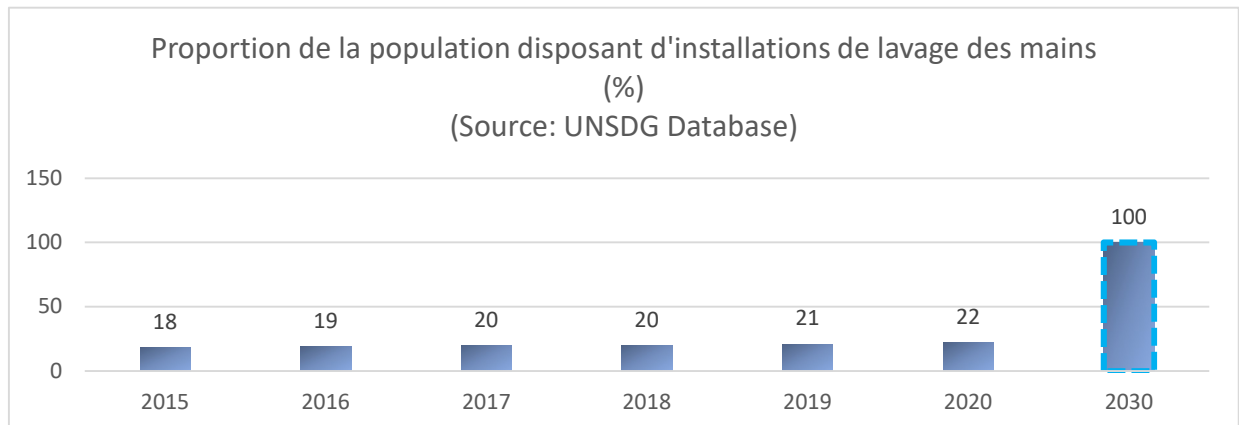


## ODD 6 : L'accès à l'eau potable et à l'assainissement

### Cible 6.1 : 6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable



### Cible 6.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable



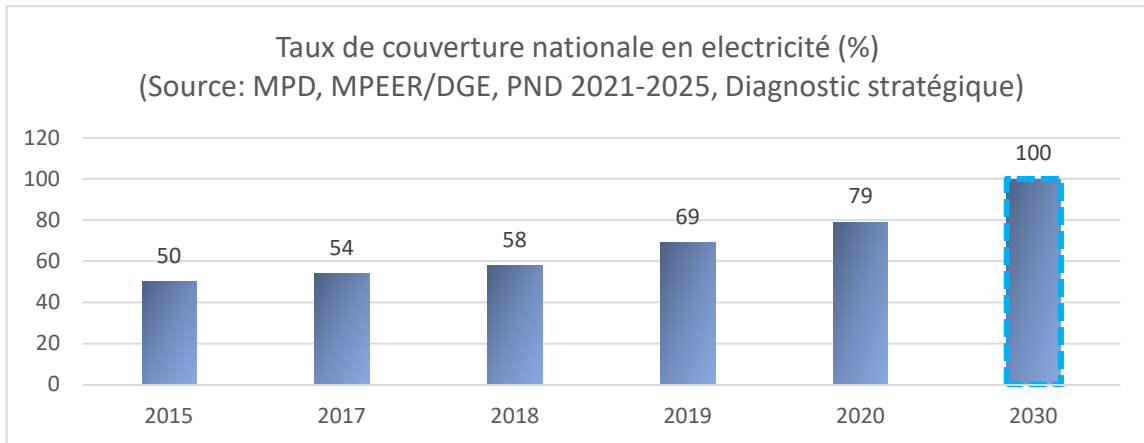


## Pilier Prospérité

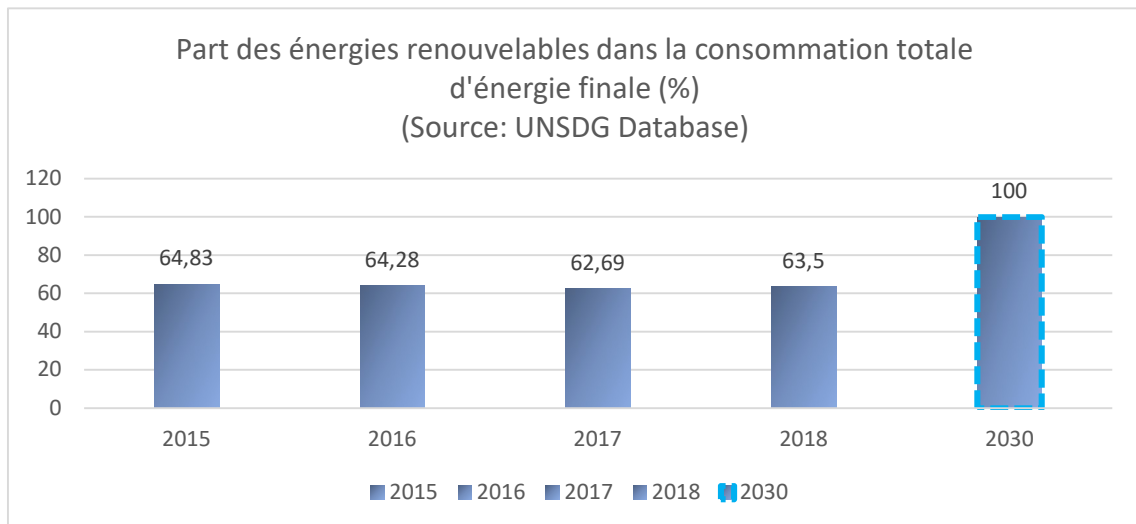


**ODD 7 : Accès de tous à des services énergétiques fiables, modernes, accès aux énergies renouvelables à un coût abordable<sup>16</sup>**

**Cible 7.1 : D’ici à 2030, garantir l’accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable**



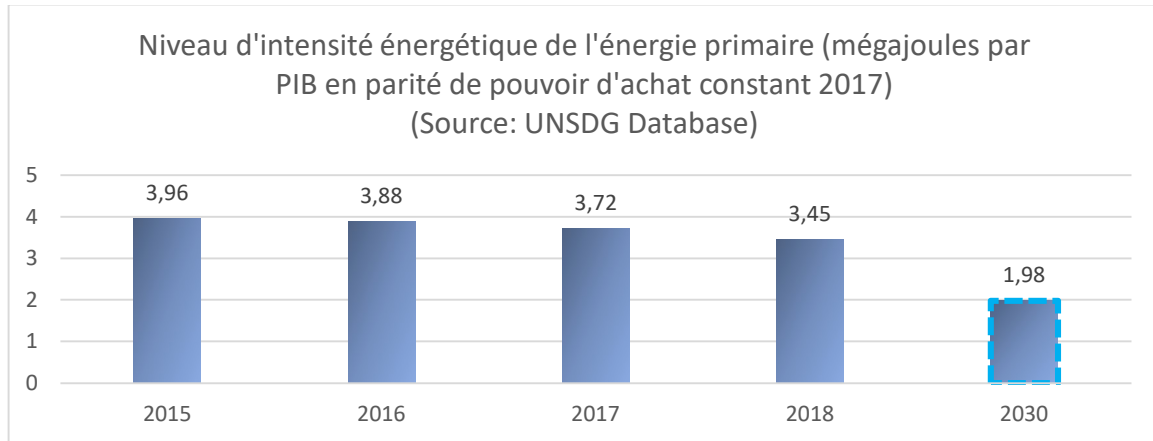
**Cible 7.2 : D’ici à 2030, accroître nettement la part de l’énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial**



<sup>16</sup> La Côte d’Ivoire s’est fixée comme objectif de produire 42% de son énergie à partir d’énergies renouvelables d’ici 2030 (soit 26% à partir d’ouvrages hydroélectriques et 16% d’autres sources (énergie solaire, bioénergie et énergie éolienne).

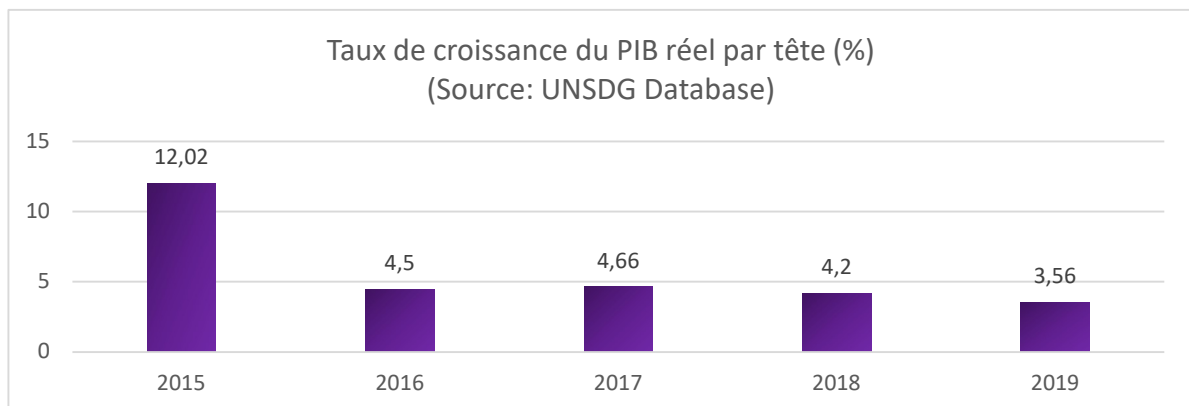


**Cible 7.3 : D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique<sup>17</sup>**



**ODD 8 : Croissance soutenue, partagée et durable, plein emploi productif et emploi décent pour tous**

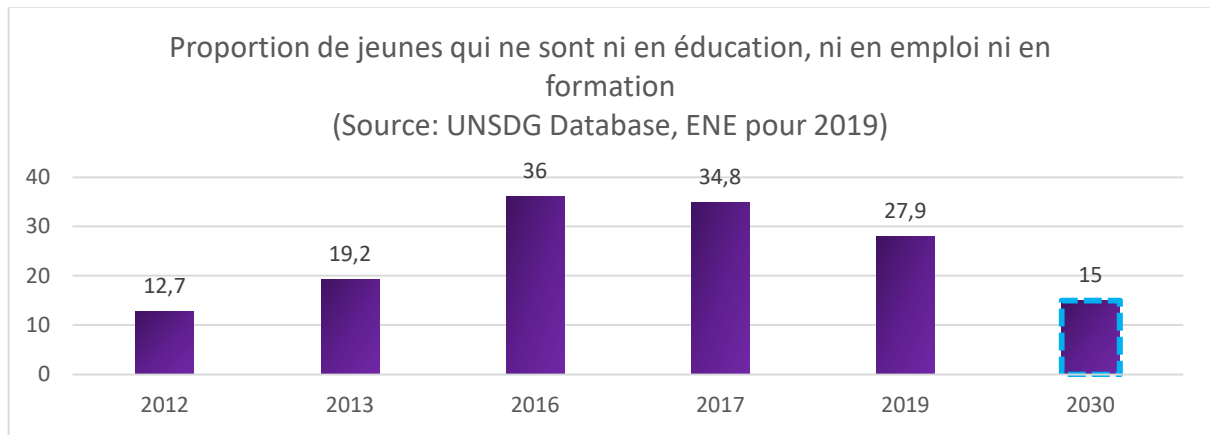
**Cible 8.1 : Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 pour cent dans les pays les moins avancés**



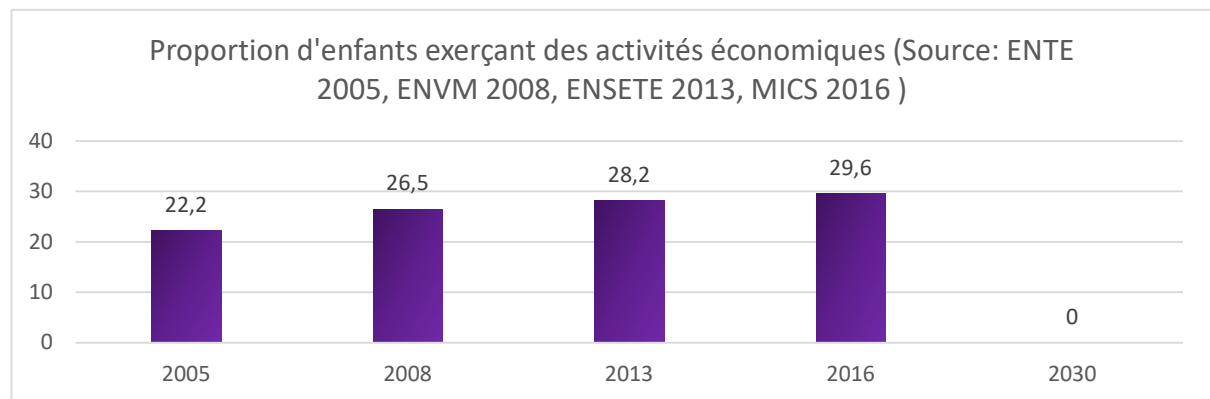
<sup>17</sup> L'intensité énergétique est une indication de la quantité d'énergie utilisée pour produire une unité de production économique. Un ratio inférieur indique que moins d'énergie est utilisée pour produire une unité de production. Cette intensité énergétique, mesurée en mégajoule (MJ) par dollar de PIB.



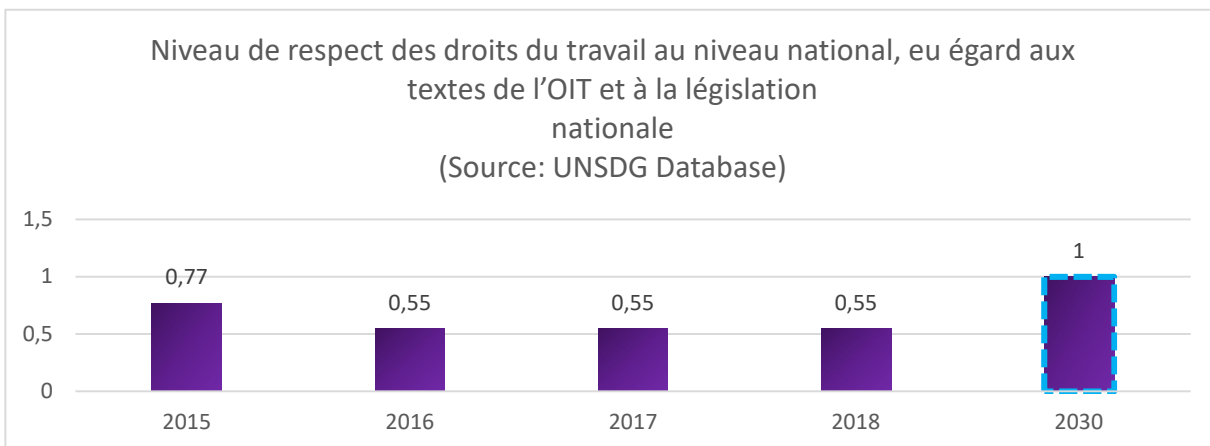
**Cible 8.6 : D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation**



**Cible 8.7 : Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé**

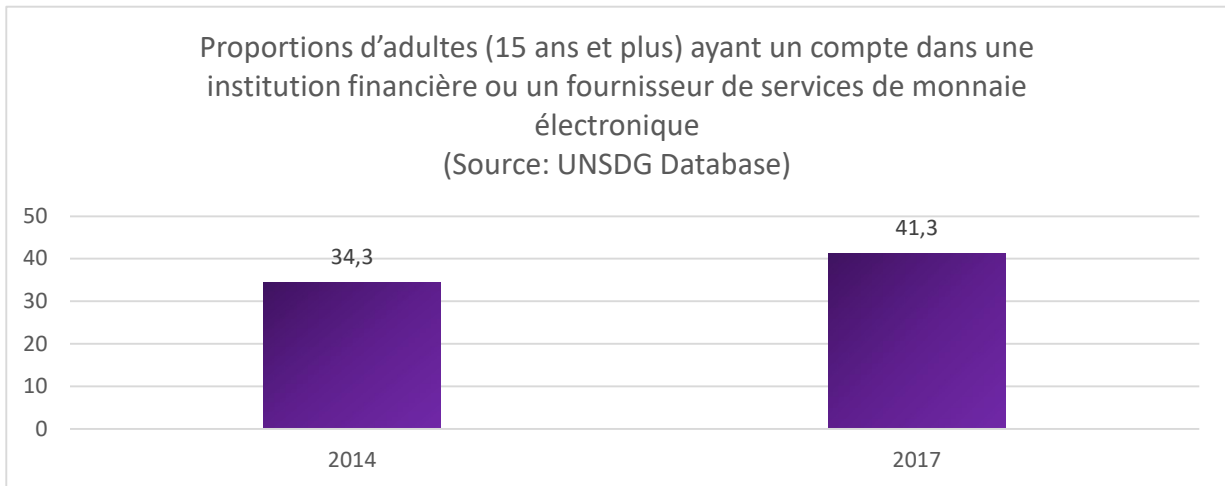
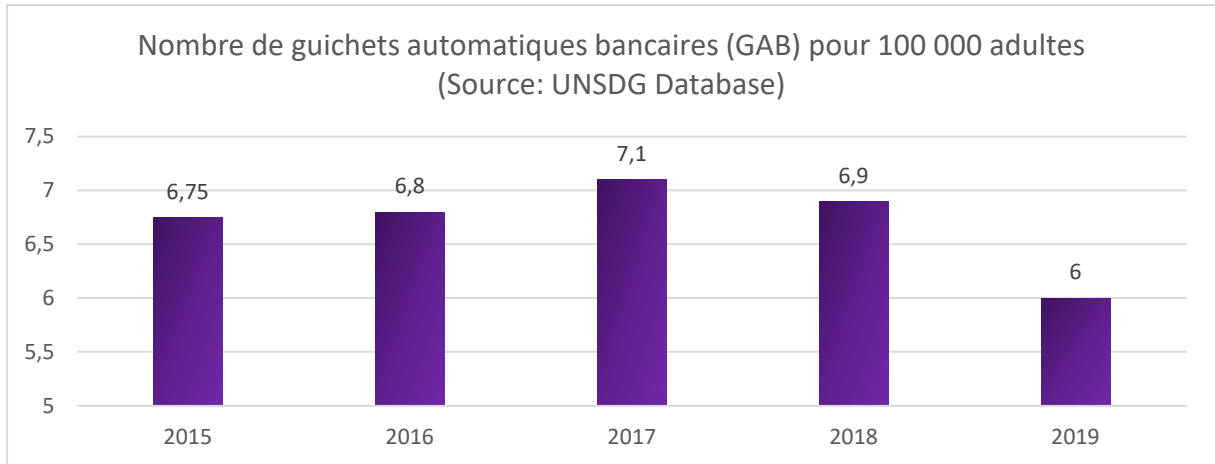


**Cible 8.8 : Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire**





**Cible 8.10 : Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance**



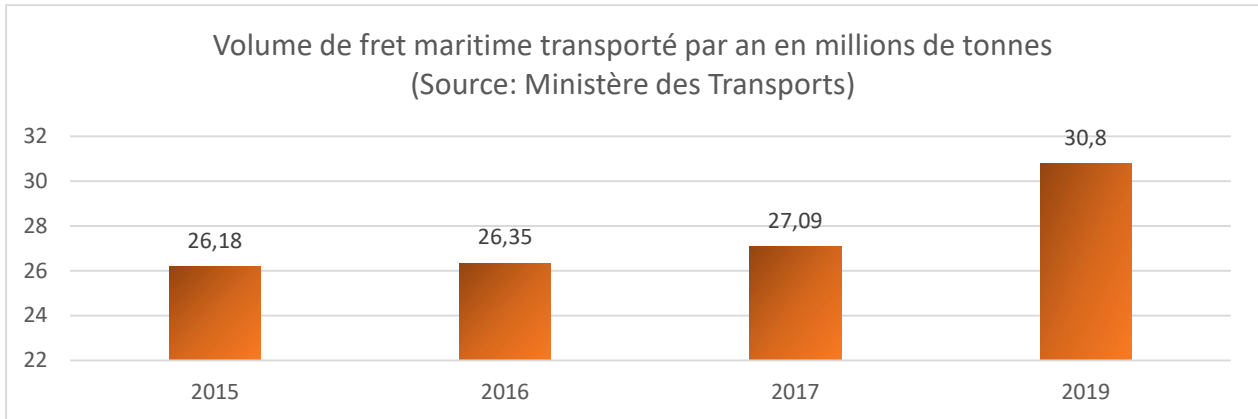
18

<sup>18</sup> La Côte d'Ivoire affiche un taux de bancarisation faible de l'ordre de 19% de sa population, mais l'accès aux services financiers est porté à un peu plus de 75% en incluant l'usage de la monnaie électronique et la microfinance. (Source : Service du Trésor Public, Côte d'Ivoire, juillet 2021)

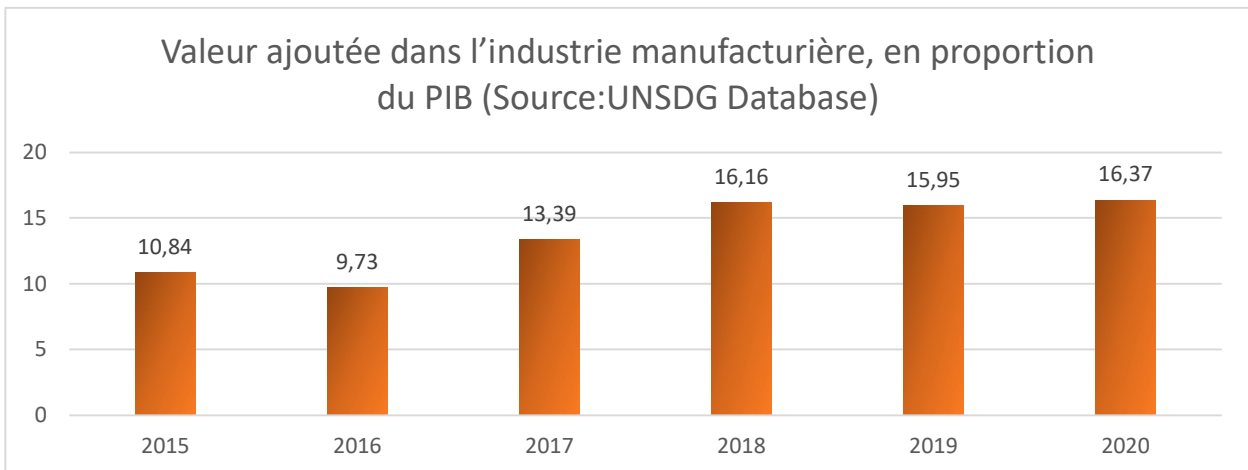


## ODD 9 : Le développement d'une infrastructure résiliente et la promotion d'une industrialisation durable

**Cible 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable**

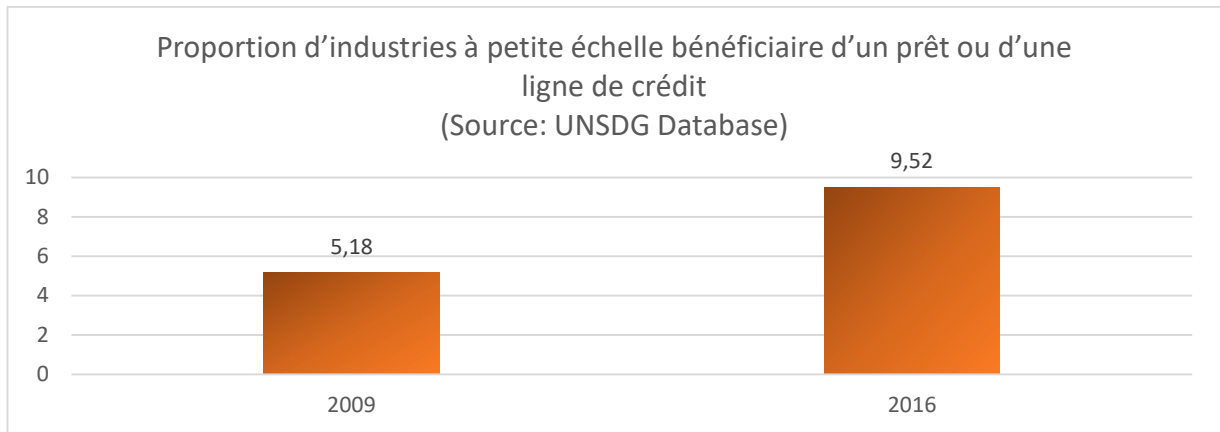


**Cible 9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés**

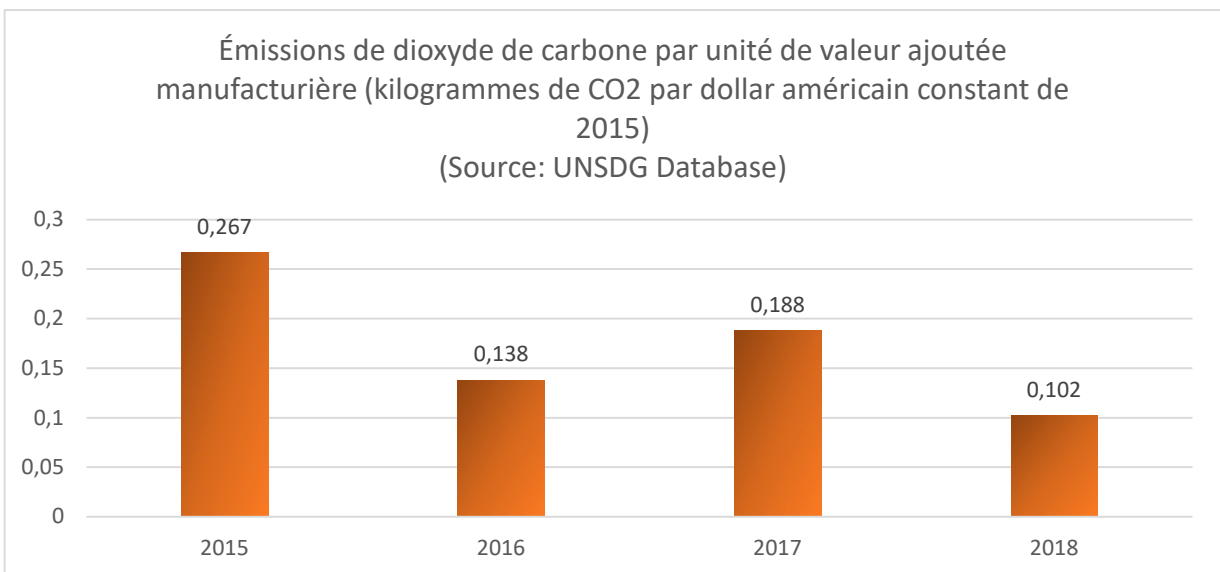




**Cible 9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés**



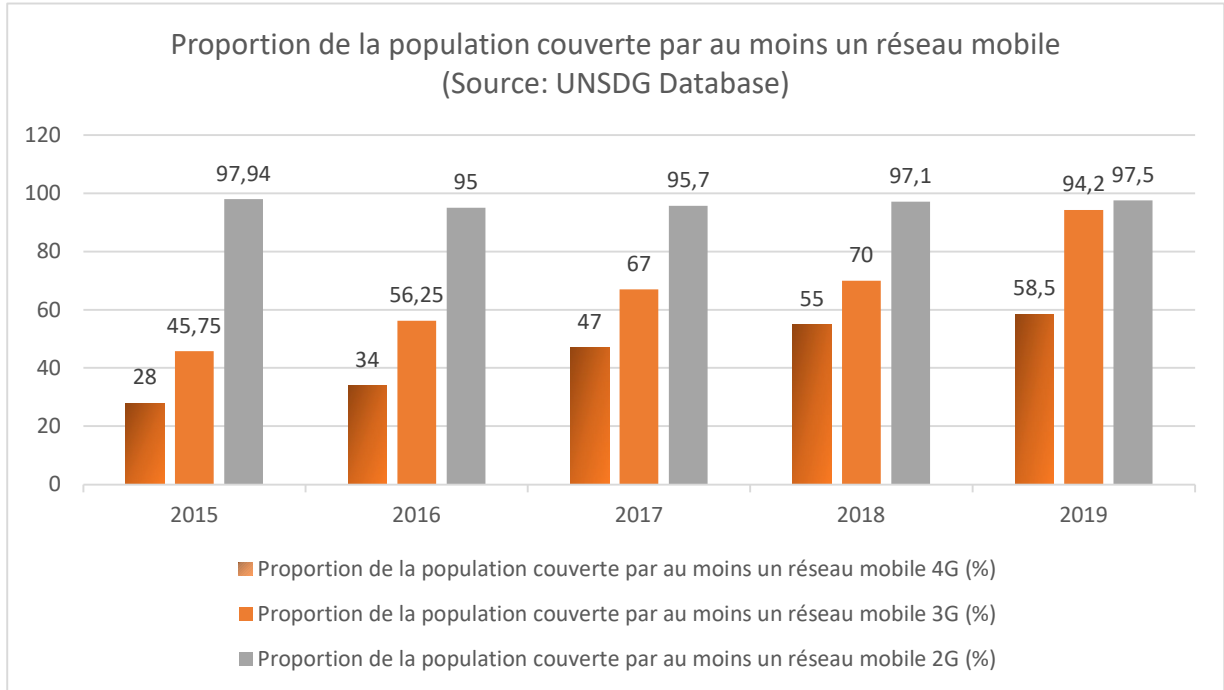
**Cible 9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens**





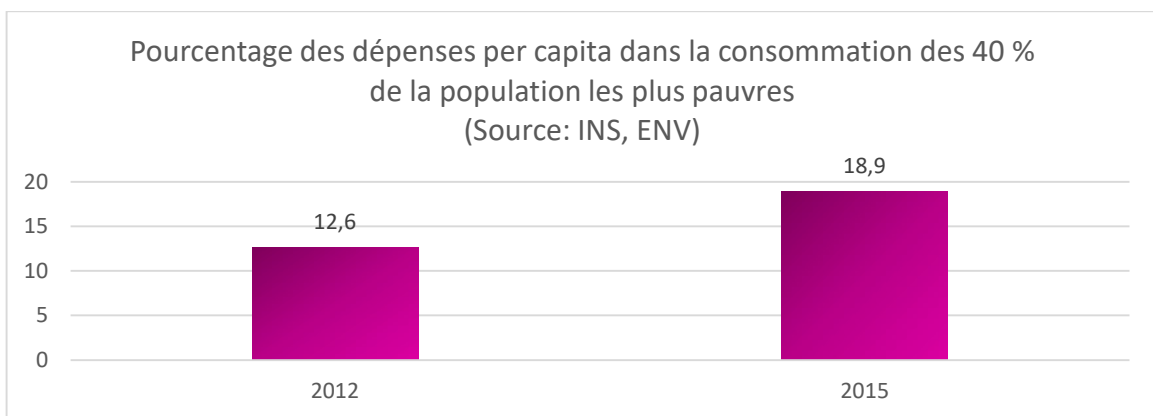


**Cible 9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020**



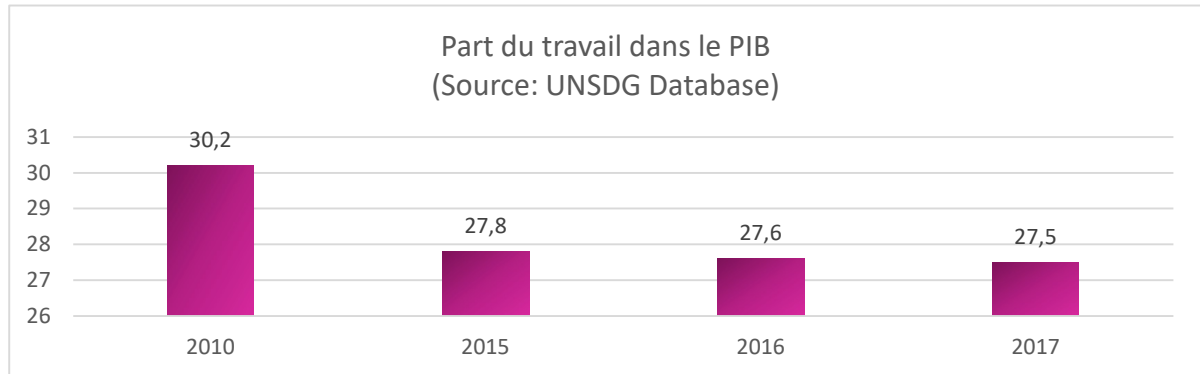
**ODD 10 : La réduction des inégalités**

**Cible 10.1 : D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national**



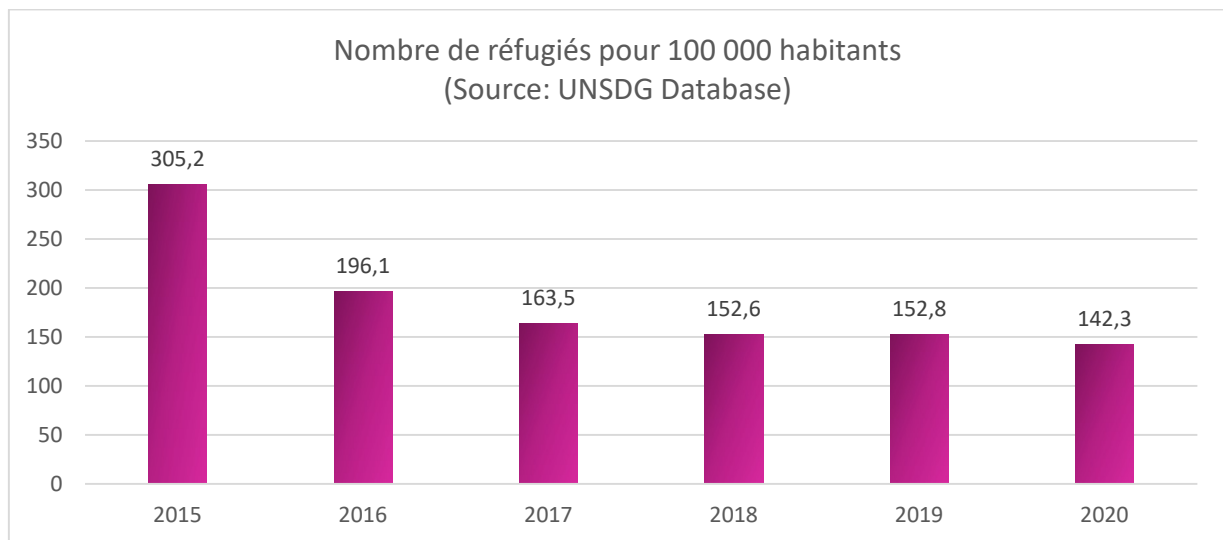


**Cible 10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité**



19

**Cible 10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées**



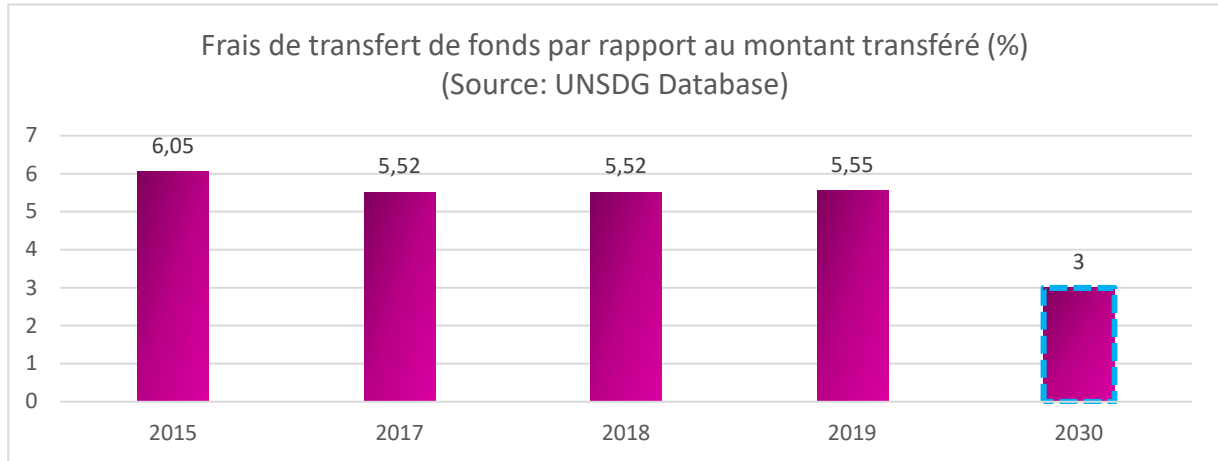
20

<sup>19</sup> La part du travail dans le produit intérieur brut (PIB) est la rémunération totale des salariés et le revenu du travail des indépendants exprimés en pourcentage du PIB, qui est une mesure de la production totale. Elle fournit des informations sur la part relative de la production qui revient aux travailleurs par rapport à la part qui revient au capital dans le processus de production pour une période de référence donnée.

<sup>20</sup> L'indicateur est défini comme le nombre total de personnes ayant été reconnues comme réfugiés par rapport à la population totale de leur pays d'origine, exprimé pour 100 000 habitants. Les réfugiés sont les personnes

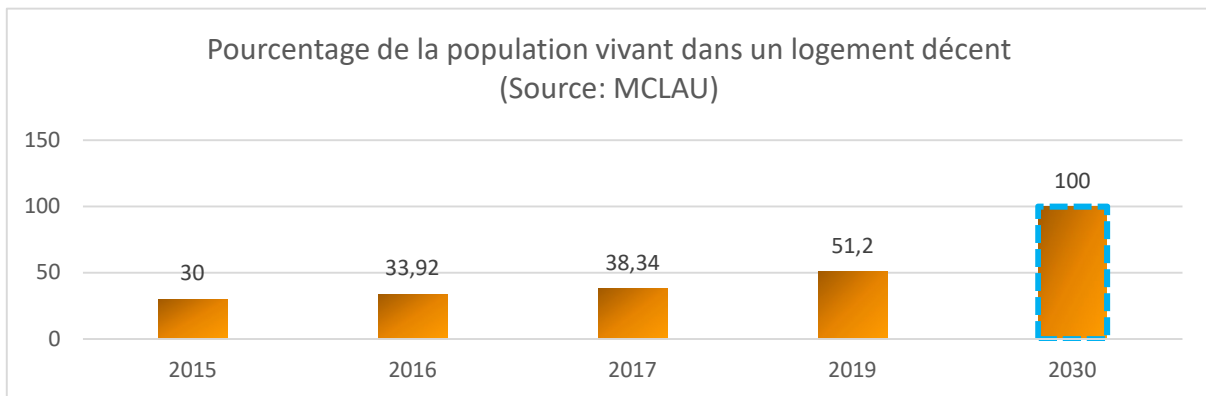


**Cible 10.c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent**



**ODD 11 : La construction des villes et des établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients, durables et portés sur la culture**

**Cible 11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis**

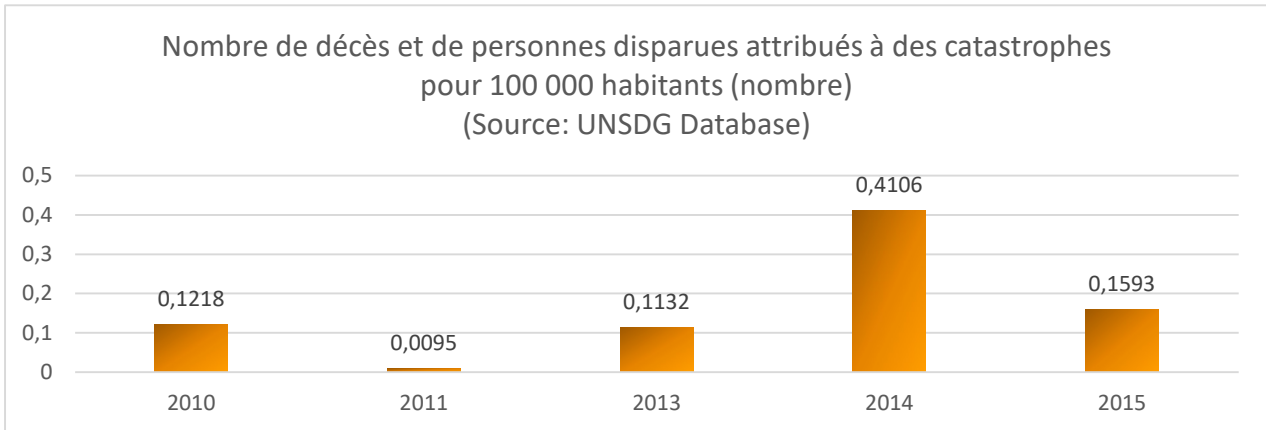


**Cible 11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées : Données manquantes**

reconnues par le gouvernement et/ou le HCR, ou celles qui se trouvent dans une situation assimilable à celle des réfugiés. La population désigne la population résidente totale d'un pays donné au cours d'une année donnée.



**Cible 11.5 D’ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l’eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l’accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable**



**Cible 11.7 D’ici à 2030, assurer l’accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs : Données manquantes**

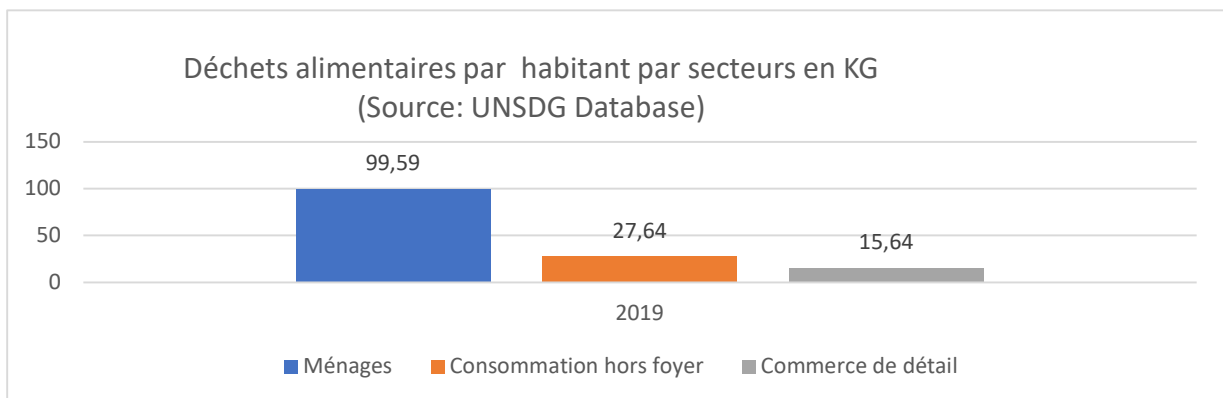


Pilier Planète



ODD 12 : Des modes de consommation et de production durables

**Cible 12.3 : D’ici à 2030, réduire de moitié à l’échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d’approvisionnement, y compris les pertes après récolte**



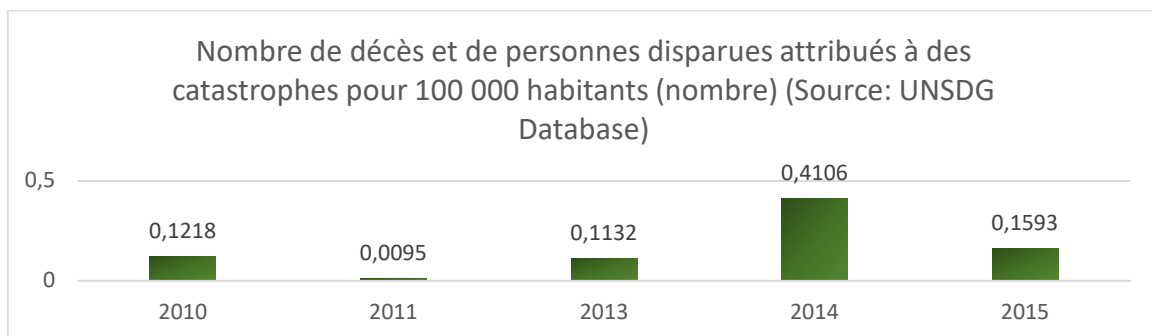


**Cible 12.5 : D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation : Données manquantes**

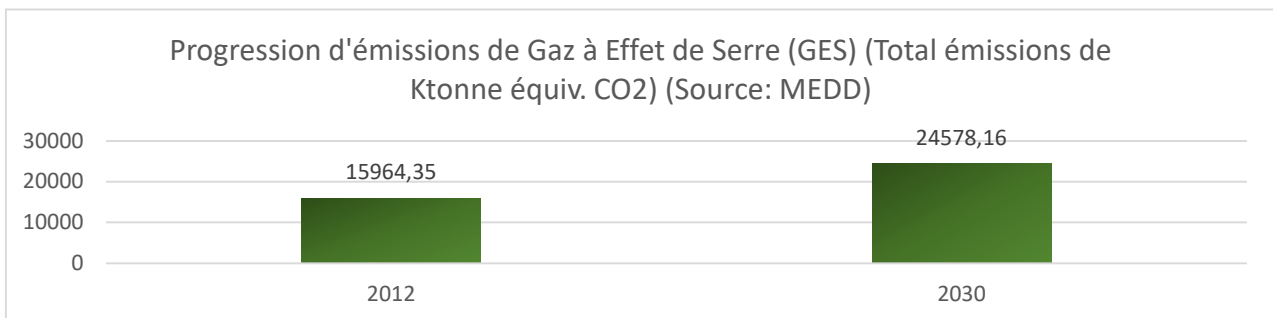


**ODD 13 : Lutte contre le changement climatique**

**Cible 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat**



**Cible 13.3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.**  
21



22

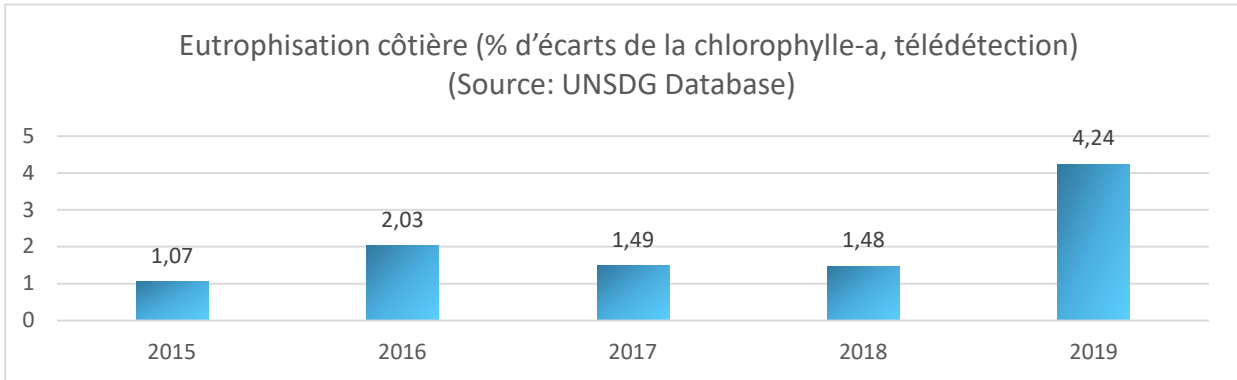
<sup>21</sup> « La Côte d'Ivoire a intégré dans les programmes d'enseignement du système scolaire, des manuels pédagogiques qui traitent les nouvelles thématiques du Développement durable. De plus, il a été développé au niveau de l'enseignement supérieur, des curricula de formation pour l'obtention de master en environnement et développement durable et de Doctorat en Développement durable dans les universités et plusieurs grandes écoles ivoiriennes. Par ailleurs, les capacités des formateurs de l'Ecole National d'Administration (ENA) ont été renforcées par l'institut de la francophonie pour le développement durable ». (MPD, Rapport 2021 sur les ODD)

<sup>22</sup> Scénario bas carbone du Gouvernement pour 2030. La Côte d'Ivoire s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 28 % à l'horizon 2030.



**ODD 14 : La conservation, l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines**

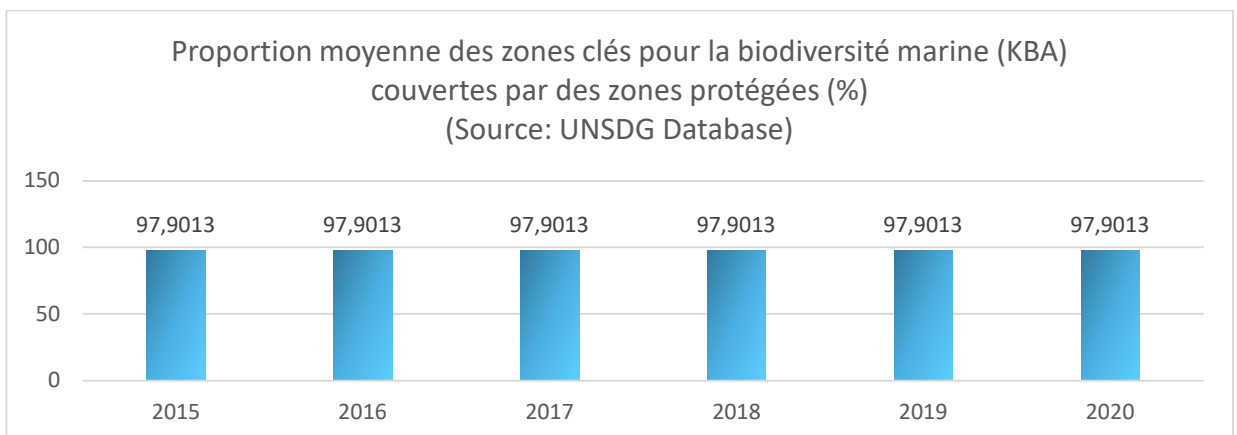
**Cible 14.1 : D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments**

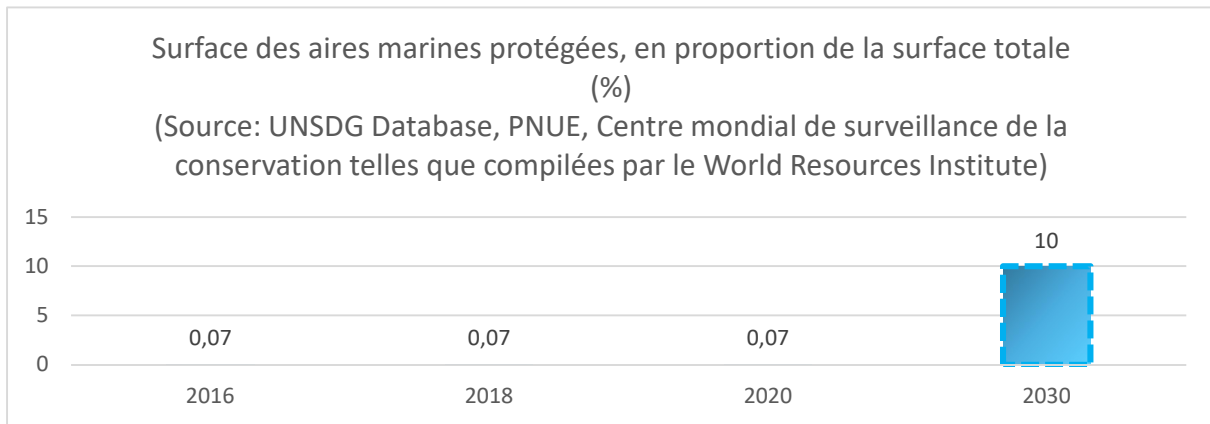


23

**Cible 14.4 : D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques : données manquantes.<sup>24</sup>**

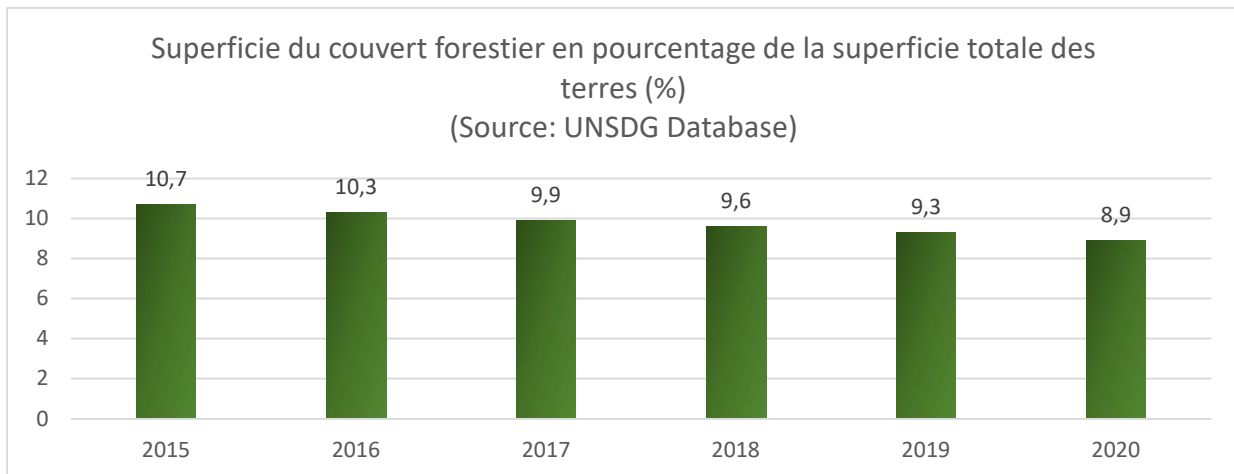
**Cible 14.5 : D'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles**





### ODD 15 : La préservation des écosystèmes terrestres et la lutte contre la désertification

**Cible 15.1 : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux**

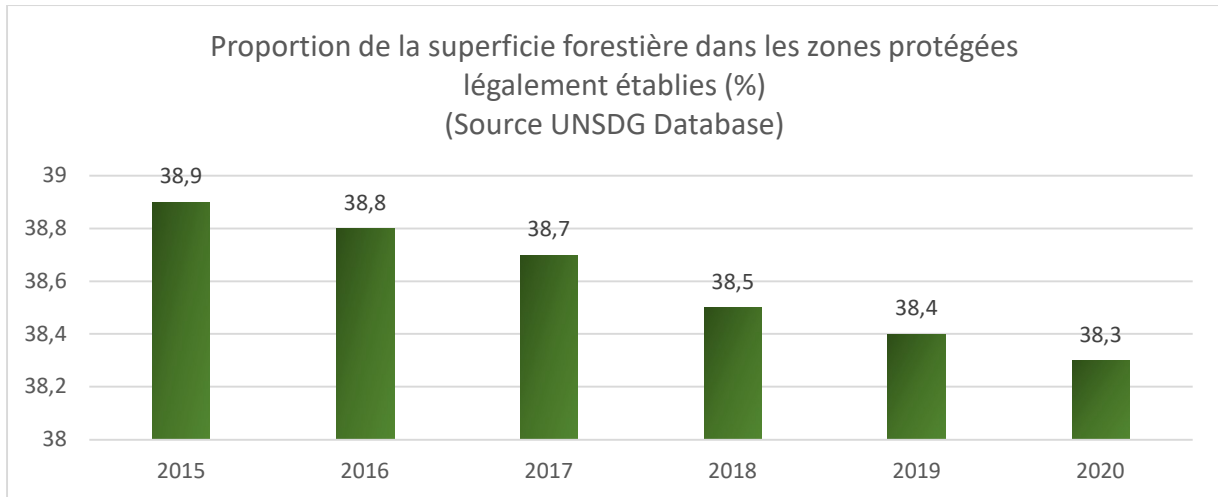


<sup>23</sup> L'une des pressions les plus importantes sur les environnements côtiers est l'eutrophisation, qui résulte principalement de l'apport de nutriments d'origine terrestre provenant du ruissellement agricole et du rejet des eaux usées domestiques. La cible 14.1 vise à réduire les effets de la pollution par la prévention et la réduction de la pollution marine de toutes sortes, en particulier celle provenant des activités terrestres, y compris les débris marins et la pollution par les nutriments.

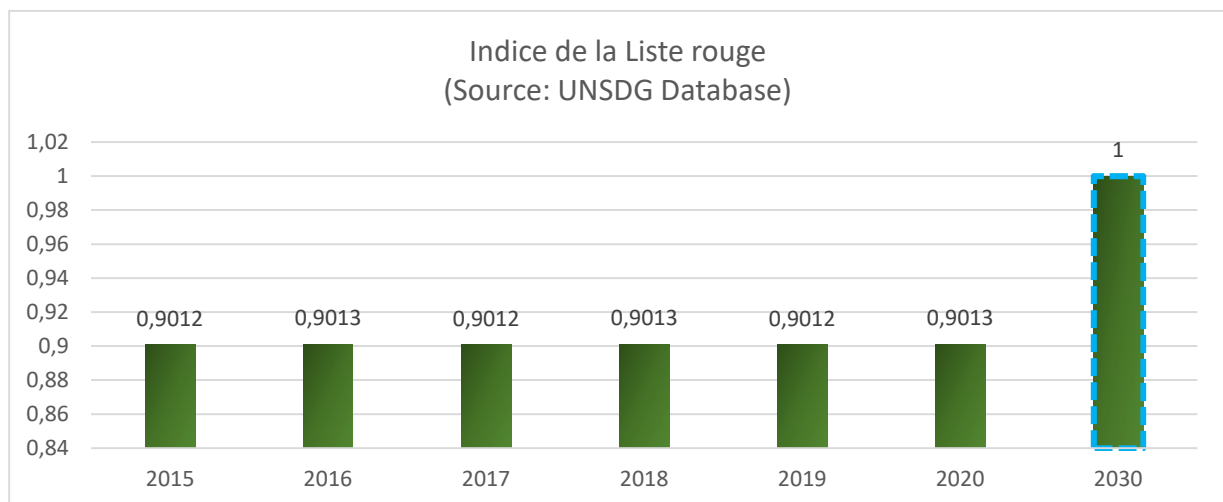
<sup>24</sup> La Côte d'Ivoire a adopté en 2016, la loi relative à la pêche et l'aquaculture qui vise à favoriser la gestion durable des ressources halieutiques et le développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Cette loi permet de mieux lutter contre la pêche illicite non autorisée, non réglementée, en corsant les amendes qui sont multipliées par 5 voire 10. Le Pays a également initié plusieurs programmes d'élevage pour répondre à son autosuffisance en ressources halieutiques.



**Cible 15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial**



**Cible 15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction<sup>25</sup>**



<sup>25</sup> L'indice de la liste rouge (ILR) dont la valeur est comprise entre 0 à 1 est un indice qui permet d'évaluer la dynamique de l'état de la biodiversité dans une région. Il permet donc d'apprécier le risque d'extinction d'espèces majeures d'animaux, de récifs coralliens et de cycadées en l'absence de tout effort de conservation. Une tendance à la baisse de l'ILR signifie le rythme d'extinction future des espèces s'accélère. A l'inverse un ILR de 1 traduit un arrêt de la dégradation de l'habitat et l'appauvrissement de la biodiversité.





**Cible 15.7 Prendre d’urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d’espèces végétales et animales protégées et s’attaquer au problème sous l’angle de l’offre et de la demande. Données manquantes.**

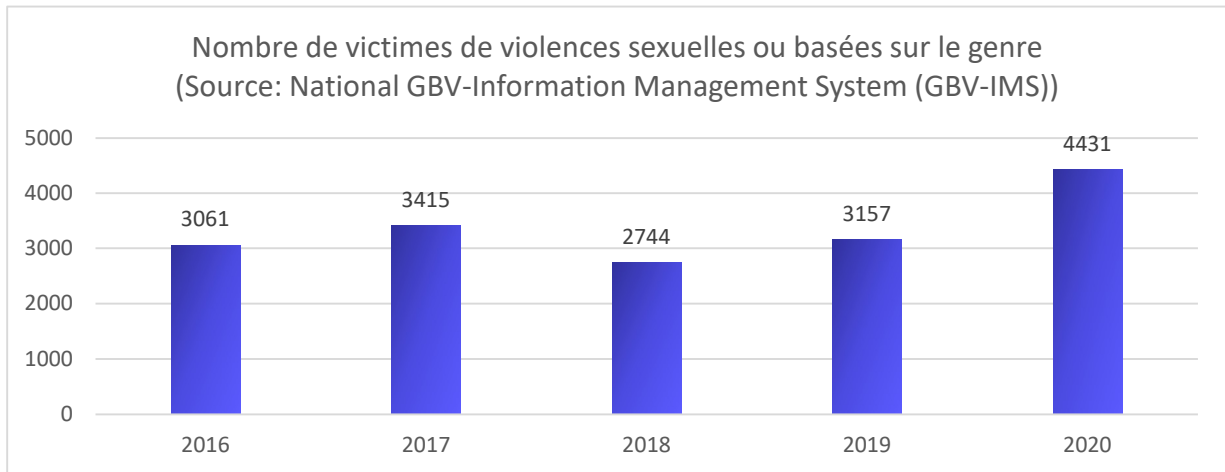


**Pilier Paix**

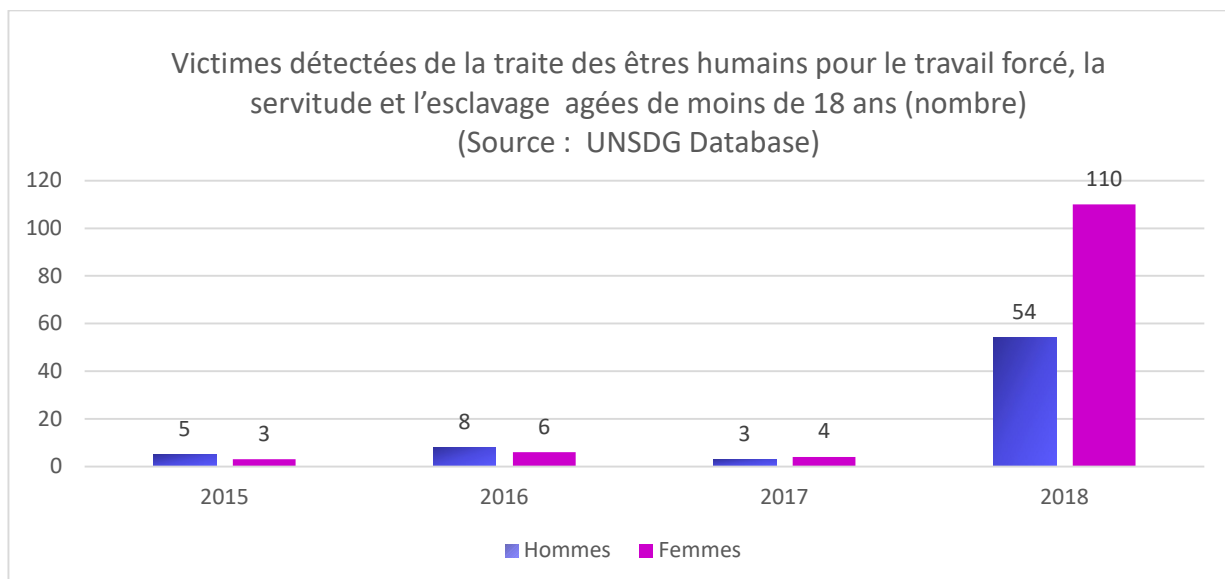


**ODD 16 : Promouvoir l’avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l’accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous**

**Cible 16.1 : Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés**

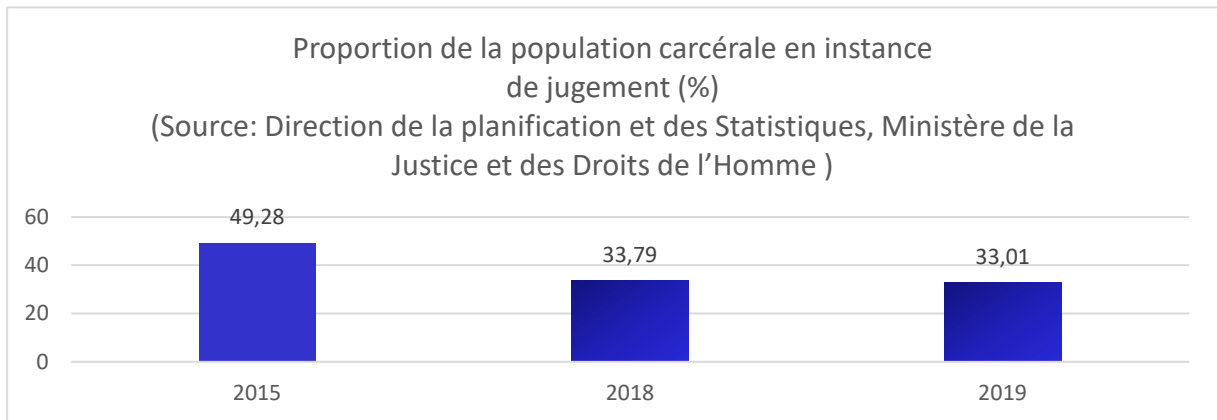


**Cible 16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l’exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants**

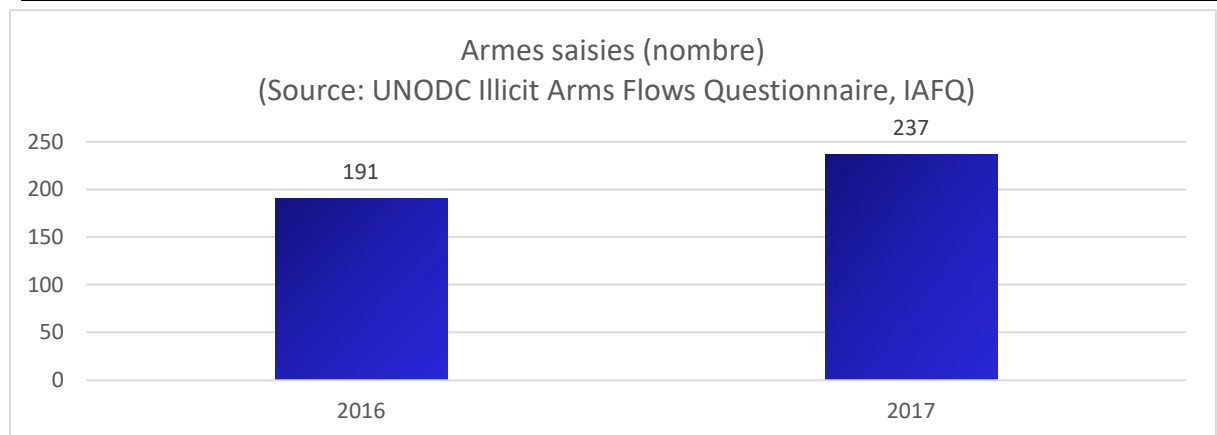




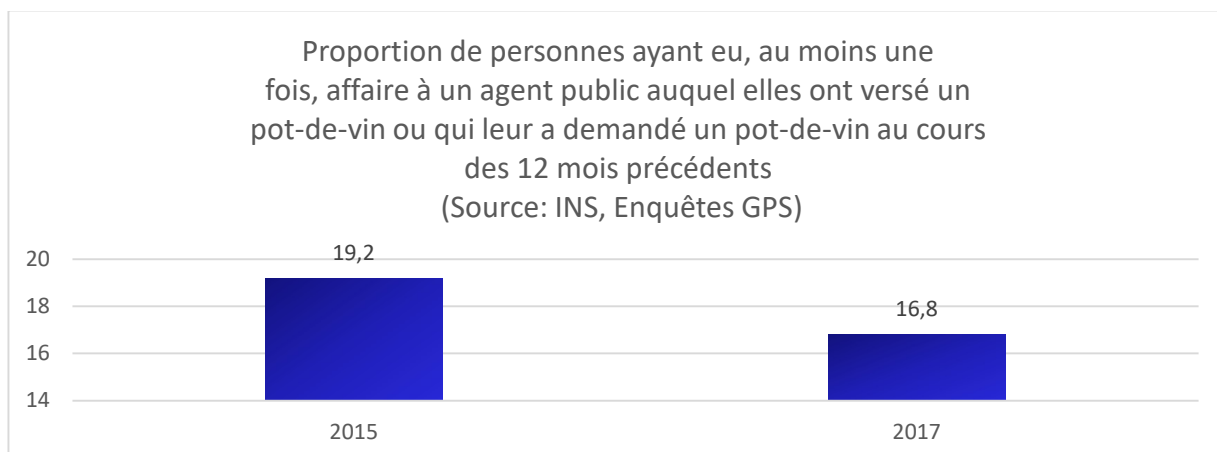
**Cible 16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité**

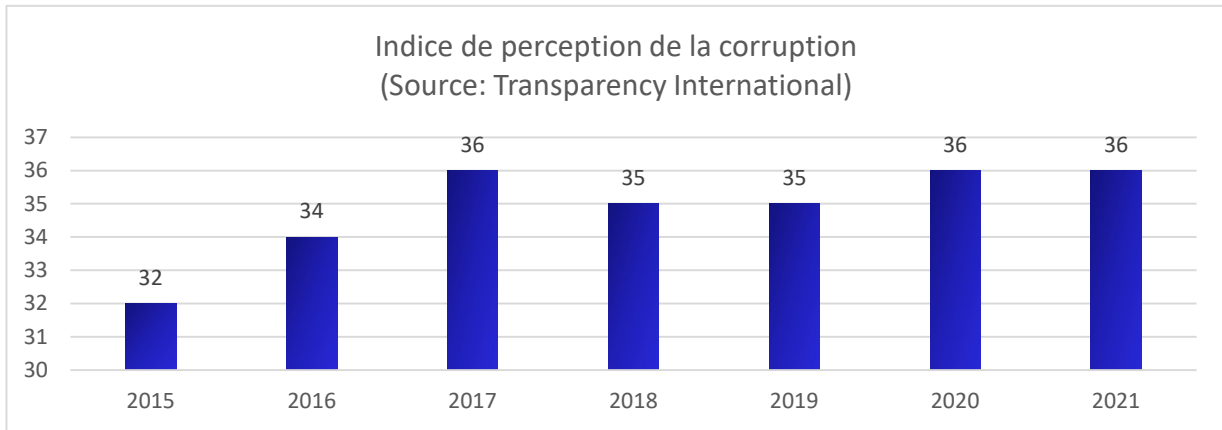


**Cible 16.4 : D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée**



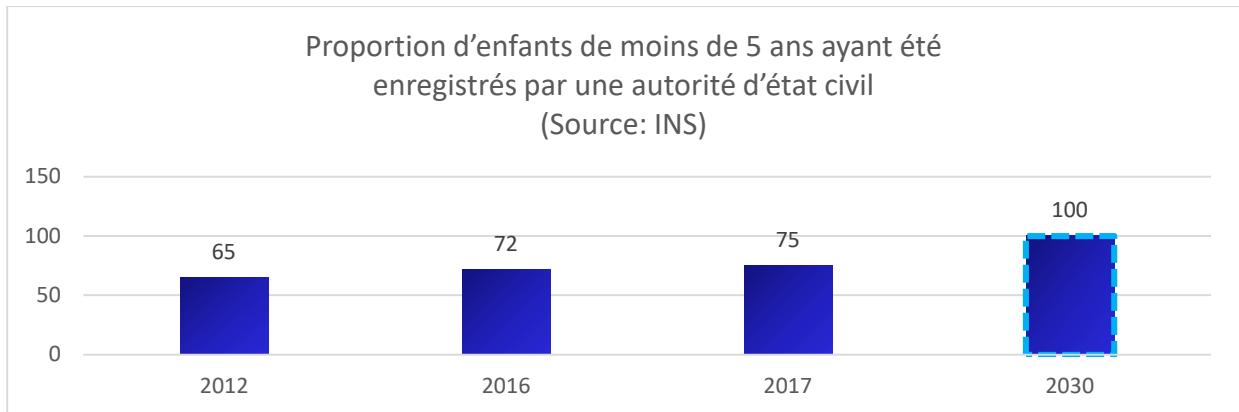
**Cible 16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes**





26

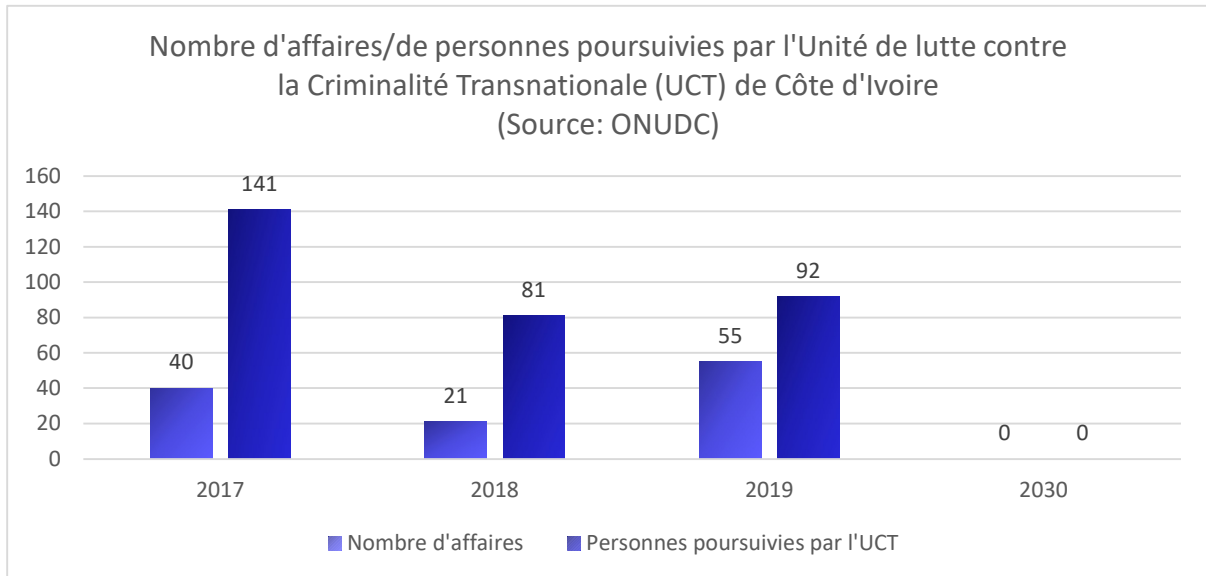
**Cible 16.9 : D’ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l’enregistrement des naissances**



<sup>26</sup> L’IPC classe 180 pays et territoires selon le niveau de corruption perçue dans le secteur public, sur une échelle qui va de zéro (fortement corrompu) à 100 (faiblement corrompu). La Côte d’Ivoire est passée de la 107e place sur 168 pays en 2015 puis à la 105e place sur 180 pays en 2018.



**Cible 16a : Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement**



## Respect des engagements internationaux en matière de droits de l'Homme

50. Au titre de l'acceptation des normes internationales en matière de droits de l'Homme, la Côte d'Ivoire a ratifié plusieurs instruments internationaux<sup>27</sup>, notamment : la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ; la Convention relative aux droits de l'enfant ; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (ratifiée en 1995) ; le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; la Convention relative aux droits des personnes handicapées (ratifiée en 2014) ; la Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale ; le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés ; le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Aussi est-elle partie du Statut de Rome, instituant la Cour Pénale Internationale<sup>28</sup>.

51. En ce qui concerne particulièrement les normes internationales de travail, la Côte d'Ivoire a ratifié 41 conventions et deux protocoles, dont 8 conventions fondamentales, 3 conventions de gouvernance et 26 conventions techniques. Récemment, le pays a ratifié plusieurs conventions et un protocole concernant la santé et sécurité au travail, y compris : la Convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, la Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, y compris le Protocole (P155) relatif à la convention sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, la Convention (n° 161) sur les services de

<sup>27</sup> A/HRC/42/6 (EPU, 2019) para. 140.1 à 140.4, 140.6 à 140.27

<sup>28</sup> Cf. [https://tbinetnet.ohchr.org/\\_layouts/15/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?CountryID=42&Lang=EN](https://tbinetnet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?CountryID=42&Lang=EN)



santé au travail, 1985, la Convention (n° 170) sur les produits chimiques, 1990. Malgré la ratification d'un nombre des conventions du travail de l'OIT, y compris toutes les conventions fondamentales, les organes de contrôle de l'OIT constatent plusieurs difficultés de mise en œuvre en droit et en pratique des conventions ratifiées (y compris en matière de travail d'enfants, de non-discrimination et égalité et de liberté syndicale).

52. La Côte d'Ivoire est partie à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (dite Convention de Palerme) et a ratifié les protocoles additionnels consacrés à la lutte contre la traite des personnes et au trafic illicite de migrants. Le pays a intégré ces engagements internationaux dans sa législation interne avec l'adoption de la loi n° 1111-2016 du 8 décembre 2016 relative à la lutte contre la traite des personnes ainsi que la loi n°2018-571 du 13 juin 2018 relative à la lutte contre le trafic illicite de migrants. Suite au décret n°2017-227 du 13 avril 2017, un Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes a été créé afin de définir et coordonner l'ensemble des activités en lien avec la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants en Côte d'Ivoire. La lutte contre ces formes de criminalité est un défi majeur pour la Côte d'Ivoire, notamment dans l'objectif d'atteindre les ODD 5 et 16 relatifs à l'égalité entre femmes et hommes et assurer l'autonomisation des femmes et des filles et l'ODD 16 relatif à la promotion de sociétés apaisées, assurant un accès à la justice pour tous grâce à des institutions efficaces. Dans le cadre de la réponse internationale à la traite des êtres humains, la Côte d'Ivoire s'est illustrée au plan interne par l'adoption d'une législation holistique contre la traite des êtres humains en 2016 et d'un plan d'action quinquennal (2016-2020) ainsi que par la création d'un comité national contre la traite des personnes (CNLTP) doté d'un Secrétariat Exécutif opérationnel, assuré par le Ministère de la Solidarité, de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté (ODD 5.2, 8.7, 16.2). La Côte d'Ivoire a également ratifié le 25 octobre 2012, la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée (UNTOC) et son protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes ; le 17 novembre 2017, elle a également signé un décret portant ratification du second protocole additionnel à la convention UNTOC, contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer.
53. La Côte d'Ivoire n'a ratifié aucune des principales conventions internationales relatives aux travailleurs migrants et à la protection de leurs droits, dont les Conventions n° 97 et n°143 de l'OIT sur les travailleurs migrants ainsi que la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Ceci a un impact dans la capacité du pays à établir des canaux de migration légale de travail dans le cadre des processus d'intégration régionale ou d'accords bilatéraux (avec le pays de destination) ou tripartites (avec le pays de destination et l'employeur). La Côte d'Ivoire a ratifié toutefois la Convention n° 110 sur les plantations, 1958. Cet instrument concerne le recrutement et l'embauche des travailleurs migrants et offre une protection aux travailleurs des plantations du point de vue des contrats d'engagement, des salaires, de la durée du travail, des soins médicaux, de la protection de la maternité, des compensations en cas d'accident de travail, de la liberté syndicale, de l'inspection du travail et du logement.
54. En outre, la Côte d'Ivoire a réitéré sa volonté de tenir ses engagements en amorçant un processus de ratification du deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte International relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort, en élaborant un mémorandum en vue de ratifier la Convention Internationale sur la Protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles et en engageant des discussions quant à la ratification du 3ème Protocole à la Convention relative aux Droits de l'Enfant et de la Convention Internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions



forcées<sup>29</sup>. Il en est de même en ce qui concerne le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Quant au Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants, le projet de loi y relatif a été soumis à l'examen et adoption du parlement. La Côte d'Ivoire doit envisager la ratification de la Convention (n°102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, qui couvre à la fois les régimes contributifs et programmes non-contributifs, notamment en raison de la faiblesse de la protection sociale et les vulnérabilités qui en résultent dans le pays, situation qui se vérifie dans le contexte actuel de pandémie de la Covid-19.

55. En janvier 2012, la Côte d'Ivoire a accepté une procédure de plainte individuelle établie en vertu de traité des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme portant sur le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. À la même date, elle a également accepté une procédure d'enquête sous le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
56. Au titre des rapports aux organes des traités des Nations Unies, la Côte d'Ivoire est en retard sur la présentation de plusieurs rapports. Il s'agit notamment : du rapport initial sur la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels attendu depuis le 30 juin 1994 ; des 15ème, 16ème et 17ème rapports sur la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale attendu depuis le 03 février 2006<sup>30</sup>; du rapport initial sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées attendu depuis le 10 février 2016 et ; du deuxième rapport sur le Pacte international relatif aux droits civils et politiques attendu depuis le 2 avril 2019<sup>31</sup>. Quant au rapport initial sur la mise en œuvre de la Convention contre la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants attendu depuis le 16 janvier 1997, le processus de finalisation est achevé et le rapport est en cours de transmission au Secrétariat du Comité sous la diligence du Ministère des Affaires Etrangères.
57. La reconnaissance internationale du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) créé par la Loi n°2018-900 du 30 Novembre 2020, notamment par l'obtention de son accréditation au statut A en décembre 2020 pour sa conformité aux Principes de Paris, la nomination de plusieurs personnalités ivoiriennes dans des comités internationaux des droits de l'Homme et l'élection de la Côte d'Ivoire pour 3 ans (2021-2023) au Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU peuvent être considérés comme des acquis obtenus au cours de la période récente.
58. L'état des lieux de la situation des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire qui ressort du rapport annuel 2020 du CNDH souligne les nombreuses atteintes aux droits de l'Homme perpétrées lors des élections présidentielles de 2020, les conséquences de la crise sanitaire en termes de restriction des droits de l'homme, notamment sur la privation de certaines libertés, et les avancées réalisées par la Côte d'Ivoire en termes de droits économiques. Concernant les domaines où davantage d'efforts sont attendus, figurent l'accès au logement décent, la protection de l'environnement, les violences basées sur le genre et l'inclusion des personnes en situation de handicap. Pour mieux progresser dans le respect des droits de l'homme, il est recommandé d'améliorer la plateforme technique sanitaire, de renforcer les infrastructures sociales, de redresser les dysfonctionnements observés au niveau du système de la Couverture Maladie Universelle, de réduire le coût du certificat médical exigé en cas de viol et d'octroyer davantage de moyens à la justice.

---

<sup>29</sup> EPU

<sup>30</sup> Voir Observations finales (2003) CERD/C/62/CO/1)

<sup>31</sup> Voir Observations finales (2015) CCPR/C/CIV/CO/1)



### III. PERSONNES LAISSÉES POUR COMPTE OU À RISQUE D'ÊTRE LAISSÉES POUR COMPTE

59. Malgré les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des ODD, certaines personnes sont restées en marge du processus de développement durable en Côte d'Ivoire. Pour envisager des mesures ciblées, il importait de mettre en évidence les groupes de personnes laissées pour compte ou susceptibles de l'être. L'analyse pour identifier les personnes laissées de côté ou à risque de l'être avait été menée à partir du croisement des facteurs de vulnérabilité, notamment la discrimination, la géographie, la vulnérabilité aux chocs, le statut socio-économique et la gouvernance. À cet effet, les données des indicateurs des 17 ODD avaient été croisées avec celles de l'Index Universel des Droits de l'Homme (IUDH) et de l'Examen Périodique Universel (EPU) du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme (HCDH) et d'autres documents en lien avec les vulnérabilités dans la mise en œuvre des ODD. Cette méthode avait permis d'identifier huit groupes de personnes laissées de côté ou à risque de l'être.

#### Les ménages pauvres en milieu rural, notamment des zones les plus pauvres

60. En milieu rural, les ménages sont affectés par la pauvreté dans une large proportion d'entre eux (51,2% contre 23,5% en milieu urbain) en 2018 et font face ainsi à plusieurs privations (ODD1 à ODD7). L'incidence de la pauvreté multidimensionnelle y est plus élevée qu'en milieu urbain (68,6 % contre 25,3%) en 2018<sup>32</sup>. Les ménages pauvres qui y vivent représentent près de 7 millions de personnes, si l'on estime la population rurale à près de 12,34 millions en 2018<sup>33</sup>. Le manque d'éducation formelle du chef de ménage constitue un handicap pour la personne elle-même et pour les membres du ménage puisque le niveau d'instruction (au sens moderne) a une incidence sur la pauvreté<sup>34</sup>. Les enfants sont confrontés à des privations liées à la santé [(Nord : 72,7%), (Ouest, 72,4%), (Nord-Ouest, 71,8%)] et à la nutrition [(Nord : 36,7%), (Ouest, 31,1%), (Nord-Ouest, 31,58%)]<sup>35</sup>. Dans ces zones, certaines pesanteurs culturelles annihilent des initiatives socioéconomiques au bénéfice des populations, en particulier pour les jeunes filles (scolarisation) et les femmes (alphabétisation et autonomisation). Les proportions de femmes de 15-49 ans ayant subi n'importe quelle forme de Mutilations Génitales Féminines (MGF) (ODD 5) sont particulièrement élevées [(Nord : 73,7%), (Ouest, 62,1%), (Nord-Ouest, 75,2%)]<sup>36</sup>. Sachant que ces pratiques peuvent avoir lieu dans la petite enfance, les femmes de ces ménages courent le risque de subir une quelconque forme de MGF. Ce que corroborent les données du MICS, 2016. En effet, avant l'âge de 15 ans, 26% de filles ont subi une forme quelconque de MGF au Nord, 18,5% au Sud et 10,8% à l'Ouest. Dans ces zones également, les taux bruts de scolarisation au primaire sont parmi les plus faibles. En plus, ces taux sont encore plus faibles<sup>37</sup> lorsqu'il s'agit des filles comme dans le Tchologo (Nord 65,4% pour les filles ; 72,3% pour les garçons) et ; le Bagoué (Nord, 68,1% pour les filles ; 72,3% pour les garçons). En outre, dans ces zones, la qualité de l'eau est médiocre et présente un niveau de

<sup>32</sup> INS / EHCVM 2018.

<sup>33</sup> Estimations de la Banque Mondiale

<sup>34</sup> Près de 60% des ménages dont le chef ne sait pas lire sont pauvres (contre 36% quand ce dernier sait lire), de 54,8% quand le chef de ménage n'est jamais allé à l'école et de 44% quand il a fait le niveau primaire de l'enseignement général (ou son équivalent) (ENV, 2015).

<sup>35</sup> Unicef, Moda

<sup>36</sup> MICS, 2016

<sup>37</sup> VNR



risque élevé [(Nord : 55,4%), (Ouest, 57,2%), (Nord-Ouest, 71,9%)] alors que ce taux est estimé à 29,8% lorsque le chef de ménage a au moins un niveau secondaire et baisse encore en milieu urbain (25,5%)<sup>38</sup>.

61. La faible éducation des chefs de ménages expose les familles à la pauvreté qui réduit les opportunités de soins ; elle expose plus facilement les filles de ces ménages à des Violences Basées sur le Genre (VBG) et aux mariages forcés. Les enfants eux aussi connaissent une faible éducation à cause du manque d'attrait de l'école pour ce type de ménages. Le travail des enfants est fréquent dans ces régions où les structures éducatives peuvent faire défaut<sup>39</sup>. 95 collèges de proximité supplémentaires sont en cours de construction pour permettre aux enfants vivant en milieu rural d'accéder à une éducation de bonne qualité dans les régions où vivent leurs parents. La politique de l'éducation obligatoire des enfants de 6 à 15 ans semble encore d'une application peu coercitive. Les activités agricoles et d'élevage pratiquées dans ces régions peuvent aussi soustraire quelques enfants de l'école. À côté de l'insuffisance des structures éducatives peut s'ajouter celle des structures sanitaires en termes de plateau technique et de personnel. À cela s'ajoute la faible rémunération des activités pratiquées qui contraignent à une transmission inter générationnelle de la pauvreté. Les personnes vivant au Sud-ouest, à l'Ouest et au Nord-ouest constituent un groupe spécifique au sein des pauvres ruraux à cause la pression foncière (ODD 15 et 16) et de nombreux conflits intra et intercommunautaires. Dans ces zones, il existe des inégalités dans l'accès aux opportunités économiques comme l'accès à la terre. Les femmes dont les droits de propriété sur ces ressources naturelles sont très limités constituent des personnes vulnérables en termes de capacités et d'autonomisation.

### Les jeunes (hommes et femmes) vivant dans la précarité

62. Selon les données de l'ENE 2019, les jeunes ni à l'école, ni en formation, ni en emploi ((ODD 4, 8 et 10)) sont au nombre de 1 093 790 pour la tranche 15-24 ans, 2 322 383 pour la tranche 15-35 ans et 2 638 379 pour la tranche 15-40 ans. Ces chiffres correspondent respectivement aux proportions de 27,9%, 27,5% et 26,1% au niveau national. Au niveau de la catégorie de jeunes de 15-24 ans le taux de Neets est deux fois plus élevé chez les hommes (38,4 %) que chez les femmes (16,7%). Cette tendance est identique au niveau des autres tranches d'âge (15-35 ans et 15-40 ans). Leur vulnérabilité, conjuguée aux pesanteurs culturelles encore vivaces<sup>40</sup>, et renforcée par les troubles liés à l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool, peut éroder leurs capacités à disposer, à gérer des biens et des ressources (ODD 5 et 10) et à mener des activités pour être autonomes. Les jeunes filles sont davantage prédisposées à subir des Violences Basées sur le Genre (VBG) (ODD 5 et 10) et

<sup>38</sup> MICS, 2016

<sup>39</sup> Dans ses commentaires sur l'application de la Convention no 138 sur l'âge minimum, 1973, la CEACR, tout en notant que selon l'analyse de la «situation de l'enfant en Côte d'Ivoire» la plus récente (SITAN, 2014), près de 1,7 million d'enfants en âge d'être au primaire et au premier cycle du secondaire sont en dehors de l'école, notamment dans les régions du nord, du nord-ouest et du sud-ouest qui concentrent le plus grand nombre d'enfants de 6 à 11 ans qui sont en dehors du système scolaire, avec au moins 40 pour cent des enfants de cet âge qui ne fréquentent ni l'école primaire ni l'école secondaire, a rappelé que la scolarité obligatoire est l'un des moyens les plus efficaces de lutte contre le travail des enfants et qu'il est nécessaire de lier l'âge d'admission à l'emploi et l'âge auquel l'instruction obligatoire prend fin ; et a prié le gouvernement d'intensifier ses efforts pour lutter contre le travail des enfants, en renforçant les mesures visant à augmenter le taux de fréquentation scolaire, tant au niveau primaire que secondaire.

<sup>40</sup> PNUD et ONU-Femmes





peuvent être forcées par des rapports tarifés ou même la prostitution en milieu urbain qui les exposent par exemple au VIH (ODD 3) et à bien d'autres vulnérabilités. Les jeunes hommes de cette catégorie ont de faibles chances d'accéder à un emploi salarié décent (ODD8) dans le secteur formel. Leur faible éducation associée au manque de qualification professionnelle les en éloigne. Ces jeunes sont souvent contraints pour survivre de s'orienter vers le secteur informel, et particulièrement vers le petit commerce des vivres pour les filles et des activités de débrouillardise à caractère illicite, telle que le petit trafic local de stupéfiants pour les garçons. Des difficultés d'accès peuvent parfois les contraindre à ne pas embrasser les filières professionnelles qu'ils estiment plus lucratives. L'exclusion financière et manque de capital financier pour l'équipement de base, l'absence d'espace pour exercer l'activité, la méprise des confrères déjà installés peuvent constituer autant de barrières à l'entrée dans certaines filières. Absents aux contractualisations concernant les ressources naturelles (la terre par exemple) et privés ainsi des retombées des transactions financières qui auraient pu leur offrir des opportunités d'auto-insertion socio-économique, ces jeunes sombrent parfois dans des travers sociaux<sup>41</sup> et peuvent être amenés à des choix extrêmes. Dans les zones de conflit, ils sont facilement instrumentalisés par des politiciens et enrôlés dans des bandes armées (ODD 16). Par ailleurs, la réponse nationale en matière de prévention de la radicalisation ne peut se faire sans la participation coordonnée de toutes les parties prenantes, tant de la part des ministères et autorités étatiques, que de la société civile, et en ce compris les jeunes eux-mêmes. Par conséquent une stratégie nationale de prévention de la radicalisation traduite dans un plan d'action se révèle indispensable pour prévenir et protéger les populations vulnérables exposées au phénomène de la radicalisation. La nécessité de « renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool » (ODD 3.5), ainsi que des opioïdes pharmaceutiques comme le Tramadol<sup>42</sup>, reste particulièrement importante au regard d'une situation nationale alarmante, se reflétant notamment dans la multiplication des " fumoirs " <sup>43</sup> et l'intensification de la demande de traitement par les usagers de drogues. En effet, la réponse spécifique du secteur de la santé est encore faible, la réponse sociale fortement stigmatisante et discriminante et le cadre juridique particulièrement répressif ayant une incidence négative sur le développement sain, sûr et la productivité de la population jeune fortement affectée<sup>44</sup>. Dans ses commentaires sur l'application de la Convention no 111 sur la discrimination, la Commission d'experts de l'OIT pour l'application des conventions et

---

<sup>41</sup> Delage, Unicef cohésion sociale

<sup>42</sup> <https://www.unodc.org/unodc/fr/frontpage/2019/July/key-findings-of-unodcstudy-on-tramadol-trafficking-in-west-africa-discussed-at-regional-meeting.html>

<sup>43</sup> Thèse de doctorat intitulée : "La prolifération des fumoirs de drogue dans le district d'Abidjan", Didiata TRAORÉ, soutenue en août 2018, publiée en juillet 2019

<sup>44</sup> Rapport WENDU

[https://www.unodc.org/documents/westandcentralafrica//WENDU\\_REPORT\\_VF\\_V5\\_291019\\_FINAL\\_VERSION.pdf](https://www.unodc.org/documents/westandcentralafrica//WENDU_REPORT_VF_V5_291019_FINAL_VERSION.pdf)

En 2017, 132 personnes (0,5 pour 100 000 habitants) ont été traitées pour des troubles liés à la consommation d'alcool en Côte d'Ivoire. En 2014, la principale drogue consommée (en dehors de l'alcool) chez les personnes en traitement de la toxicomanie était le cannabis (74 %). Cependant, la tendance en 2016 et 2017 indique un taux élevé de consommation de cocaïne (30 % et 27 % respectivement). En 2017, l'héroïne (33 %) était la drogue primaire la plus couramment consommée (à part alcool), avec 191 (0,8 pour 100 000 habitants) personnes traitées pour des troubles liés à la consommation d'héroïne cette année-là. Un nombre important de personnes qui se sont présentées avec des troubles liés à la consommation de substances (71 % en 2016 et 73 % en 2017) avaient entre 20 et 39 ans (tableau 6). La majorité de ces personnes (57 % en 2016 et 65 % en 2017) étaient soit étudiantes, soit au chômage. Les personnes seules (86 % en 2016 et 93 % en 2017) sont les plus susceptibles de consommer des substances, et un nombre important d'entre elles sont soit en l'école primaire ou secondaire (71 % en 2016 et 70 % en 2017)



recommandations (CEACR) a encouragé le gouvernement à poursuivre ses efforts en vue d'adopter des mesures volontaristes visant à promouvoir l'égalité des chances entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi formel, ainsi que l'accès à la terre et au crédit. Dans ce contexte, elle a attiré l'attention du gouvernement sur la Recommandation (no 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015, qui peut fournir des orientations pertinentes en la matière, et l'a encouragé à poursuivre les actions de sensibilisation auprès de la population afin de lutter contre les stéréotypes traditionnels et attitudes patriarcales vis-à-vis des aspirations, préférences et aptitudes professionnelles des femmes et à leur rôle et leurs responsabilités au sein de la société et renforcer la confiance des filles et des femmes en leurs capacités.

## Les femmes des zones urbaine et rurale vivant dans la précarité

63. Ce groupe représente environ 1,5 millions de personnes, en considérant la population féminine âgée de 20 à 54 ans vivant en situation de pauvreté en zone urbaine et rurale. Les taux d'analphabétisme sont disproportionnellement élevés chez les femmes, en particulier celles qui vivent dans les zones rurales et celles en situation de handicap. Le niveau de la prévalence des violations à l'égard de celles travaillant dans le secteur informel et dans le travail domestique est particulièrement élevé, en particulier en ce qui concerne le harcèlement sexuel sur le lieu de travail et les violations du principe de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale<sup>45</sup>, la garantie du salaire minimum, les congés payés, la protection de la maternité au travail et le respect de la durée maximale du travail (pour les travailleurs domestiques). Nombreuses d'entre elles sont victimes de la traite des personnes et de la prostitution. Un tel constat montre que les violences faites aux femmes sont des pratiques socialement ancrées sous-tendues par des normes sociales qui contribuent à leur maintien. Ce constat a été également relevé dans l'évaluation 2021 de la prise en compte du genre et des droits humains dans la riposte nationale au VIH (Gender assessment). Cette étude a montré la persistante de facteurs socioéconomiques et culturels qui alimentent l'épidémie à VIH chez les femmes en Côte d'Ivoire. Cela est étayé par le Système de Gestion de l'Information sur les Violences Basées sur le Genre (GBVIMS-CI) qui révèle que la population féminine reste la grande victime des VBG avec 91,91% contre 8,09% de population masculine. La zone urbaine (1926 soit 70,19%) constitue le principal milieu de perpétration des cas de VBG contre 818 soit 29,81% en milieu rural. Le Gender assessment a aussi montré que la réalité du multi partenariat et des rapports sexuels transgénérationnels encouragés par les familles, la faible connaissance des lois et politiques qui les protègent contre les violences basées sur le genre et les pesanteurs socioculturelles constituent encore des obstacles à la promotion de la femme en Côte d'Ivoire. Les VBG auxquelles elles restent confrontées sont de nature à contribuer à la persistance et à la transmission intergénérationnelle des inégalités de genre et une entrave majeure à l'autonomisation des femmes. Ces femmes ont un accès limité aux services de base, sont sous-

---

<sup>45</sup> S'agissant du principe de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, la CEACR, dans ses commentaires sur l'application de la Convention (no 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, notant que la participation des femmes au marché du travail s'effectue principalement dans l'économie informelle, a indiqué que le principe doit s'appliquer à l'égard de tous les travailleurs, y compris de ceux de l'économie informelle et que la compréhension de l'ampleur des écarts de rémunération entre hommes et femmes et l'examen des facteurs sous-jacents perpétuant ces écarts dans l'économie informelle constituent des premières étapes importantes vers la réalisation de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale pour tous, y compris celles et ceux qui travaillent dans l'économie informelle.



représentées parmi les propriétaires fonciers et rencontrent des difficultés pour obtenir des certificats fonciers. Elles subissent l'effet disproportionné du changement climatique en raison des inégalités préexistantes, à l'intérieur des terres et sur le littoral, en raison de la déforestation et de l'érosion côtière, respectivement. Selon les données de l'enquête MICS 2016 en Côte d'Ivoire, la proportion de femmes mariées ou en union ou en âge de procréer utilisant (ou dont le conjoint utilise) au moins une méthode moderne de planification familiale est de 14,3% (ODD 3). Ce taux baisse encore en milieu rural (11,2%) et surtout lorsque les femmes sont sans instruction (11,1%). Elles représentent 8,2% de l'effectif à ne pas bénéficier de soins prénataux en milieu rural contre 2,1% en milieu urbain. En outre, elles sont 38,7% à accoucher sans l'assistance d'un personnel qualifié contre 7,8% en milieu urbain. La forte mortalité maternelle prévalant en Côte d'Ivoire (614 pour 100 000 naissances : MICS, 2016) traduit le risque que représentent les accouchements souvent pratiqués sans soins prénataux ni assistance de personnel qualifié et donc susceptibles d'engendrer des complications pouvant causer des décès et des fistules obstétricales (ODD 3, 5 10).

## Les populations vivant dans l'extrême pauvreté dans les zones urbaines

64. L'urbanisation reste un défi majeur pour la Côte d'Ivoire où la population urbaine s'est multipliée de 5,3 fois en 40 ans (RGPH 2014). Selon les projections de l'INS, le taux d'urbanisation se situerait à 51,6 % en 2017, en cohérence avec une population en perpétuelle croissance (2,6 % de croissance démographique en 2018 selon la Banque Mondiale). Marqué par l'insuffisance de logements sociaux, ce processus d'urbanisation s'est accéléré, reste peu contrôlé et est surtout perceptible à Abidjan où la population est estimée entre 5 et 6 millions, suite à l'installation des déplacés, à l'augmentation naturelle des naissances, mais également à une migration importante venue des zones du nord du pays et des pays de la sous-région. Cette vague migratoire crée des défis majeurs dont l'augmentation des risques d'étalement urbain et la précarisation des populations, plus particulièrement les femmes et les enfants. C'est ainsi que les conditions de vie des Ivoiriens dans les villes se sont dégradées avec le temps. En milieu urbain, il existe des zones grises où les populations vivent dans l'extrême pauvreté et sont de ce fait confrontées à plusieurs privations. Ces populations vivent dans des habitats précaires ou baraques à la périphérie des grandes agglomérations (ODD11). Elles constituent 8% des pauvres, soit environ 1 million de personnes. Selon l'ENV 2015, « les pauvres vivent essentiellement dans les maisons en bande de particulier (21,2% d'entre eux), les cours communes (28,4%), les maisons isolées (20,3%) et la case traditionnelle (16,7%). A Abidjan, ils vivent majoritairement dans les cours communes (57,6%) alors que dans les autres villes, ils vivent surtout dans les cours communes (38,7%) et dans les maisons en bande de particulier (26,8%). Des proportions significatives de pauvres vivent dans des baraques à Abidjan pour 8% d'entre eux et dans des cases traditionnelles pour 8,4% d'entre eux dans les autres villes. Seuls 10% des pauvres et 9,4% à Abidjan vivent aussi dans les villas (INS, ENV, 2015). Le sol des logements des pauvres est essentiellement revêtu de ciment (67,5%) ou de terre (28,3%). Dans ces conditions, ces populations sont particulièrement vulnérables aux inondations, tempêtes, glissements de terrain que le pays subit, en lien certes avec l'augmentation des températures et à la perturbation des régimes de précipitations, mais aussi en relation avec le manque de canalisations adéquates et l'installation d'habitats précaires dans les bas-fonds et au bord de la lagune (132 quartiers précaires en 2014). Ces personnes vivant dans les quartiers précaires sont confrontées au manque de services de base tels que l'eau potable, un système d'assainissement adéquat et l'accès à l'énergie. À Abidjan, ils sont 3,9% à utiliser l'eau de surface (marigot, rivière, etc.) pour leurs besoins, contre 5,7% dans les autres villes (ODD6). Aussi, 7,2% parmi ces populations utilisent-elles une torche, une lampe et autres comme mode d'éclairage, contre 27,7% dans les autres villes (ODD7). Elles sont 3,6% à déféquer dans la nature à Abidjan contre 14% dans les autres villes selon l'ENV 2015.



65. Ces éléments rendent ainsi nécessaire la favorisation d'une planification urbaine appropriée, de stratégies d'investissement et de création d'emplois, de politiques environnementales spécifiques et de l'accès aux services de base tels que l'eau, l'assainissement et les transports publics, ainsi que le logement abordable. L'ambition du Gouvernement serait de porter de 30% en 2015, le pourcentage de la population vivant dans un logement décent à plus de 50%. Le programme social 2019-2020 visait à améliorer la qualité des logements pour les ménages aux revenus modestes. En plus de ces conditions précaires, ces personnes sont majoritairement dans le secteur informel lorsqu'elles ont un emploi (ODD8).

## Les enfants vivant dans l'extrême pauvreté multidimensionnelle

66. Une autre catégorie de personnes susceptible d'être laissée de côté est constituée des enfants victimes de plusieurs privations (ODD1 à ODD6, ODD11). L'estimation du nombre d'enfants de moins de 15 ans vivant dans des ménages en situation de pauvreté monétaire est de l'ordre de 950 000. Les politiques publiques peu inclusives ont entraîné de nombreux enfants dans l'extrême pauvreté. Les enfants ont des privations liées à l'assainissement (74%), à la santé (67,3%) et au logement (70,6%). En termes de pauvreté multidimensionnelle, près de 3 enfants sur 4 (74,5%) de moins de 5 ans sont dans une situation de précarité. Sur 7 privations identifiées pour mesurer leur bien-être, ces derniers sont affectés par plus de 2 privations. Cette précarité concerne autant les garçons que les filles. Elle est plus élevée en milieu rural (87,9%) qu'en milieu urbain (53,5%)<sup>34</sup>. L'extrême pauvreté multidimensionnelle affecte davantage les enfants vivant au Nord, au Nord-ouest, au Sud-ouest et au Centre-est du pays où ils ont au moins 4 privations. Les filles, les enfants des zones rurales et les enfants vivant dans la pauvreté, entre autres, continuent d'être les victimes de la discrimination en ce qui concerne l'alphabétisation, l'accès à l'éducation et la formation professionnelle. Il est en outre relevé que les filles, les enfants vivant avec un handicap et les enfants atteints d'albinisme sont l'objet de multiples formes de discrimination. Les enfants atteints d'albinisme (ODD 16 et 17) sont notamment victimes de meurtres rituels, d'enlèvements, d'abandons et de stigmatisation. Leur myopie accentuée, non prise en charge assez tôt, est une cause de leur décrochage ou des difficultés au cours de leur cursus scolaire. Ceux qui terminent leurs études subissent souvent une discrimination pour s'intégrer professionnellement et socialement. Les actes de violence visant des enfants sont courants et souvent tolérés. La violence sexuelle à l'égard des filles et des garçons et la violence fondée sur le genre, en particulier à l'égard des filles, est répandue, notamment dans le milieu scolaire, et seul un petit nombre de cas sont signalés et font l'objet d'enquêtes et de poursuites. Les enfants victimes de violences sexuelles n'ont souvent pas accès à la justice en raison de l'indisponibilité des médecins légistes, du coût des certificats médicaux, de la stigmatisation sociale et du recours à des procédures de règlement extrajudiciaire. La protection et l'assistance dont peuvent bénéficier les enfants victimes de violence sont dans ces circonstances limitées.
67. Le nombre de cas de mutilations génitales féminines et de mariages d'enfants reste élevé. En plus de ces privations, certains parmi eux ne sont pas enregistrés à la naissance et font partie des personnes apatrides. Les régions du Centre (17,8%), du Centre-est (18,1%), du Nord-est (15,2%), de l'Ouest (17,1%) du Sud-ouest (15,7%) ont des proportions d'enfants sans état civil au-dessus de la moyenne nationale (12,2%). Cette privation est beaucoup plus prononcée en milieu rural où elle est estimée à 15,3% contre 7% en milieu urbain (MICS, 2016). Mais elle est plus présente au Centre-ouest, à l'Ouest et au Sud-ouest selon les données du MICS, 2016 et du MODA 2018. Le travail des enfants (ODD 8, 12, 16), y compris sous ses pires formes, concerne un nombre toujours élevé d'enfants, en particulier ceux effectuant des travaux



dangereux sur les sites miniers et dans le secteur agricole<sup>46</sup>, les filles employées comme domestiques et les enfants talibé. Ces enfants sont d'autant plus vulnérables que les condamnations des auteurs d'infractions liées au travail des enfants sont limitées. Les enfants en situation de rue communément appelés « microbes », dont bon nombre ont été mercenaires dans les conflits passés et commettent des infractions graves, comme des homicides et des vols en tant que membres de gangs d'enfants, vivent souvent dans la pauvreté.

## Les personnes vivant avec le VIH/sida

68. En 2020, on dénombrait 380000 personnes vivant avec le VIH (PVVIH) dont 66,6% sont des femmes et 5,5% sont des enfants de 0 à 14 ans. Dans ses commentaires sur l'application de la Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants, le CEACR a rappelé que les enfants devenus orphelins en raison du VIH-sida et les autres enfants vulnérables sont plus particulièrement exposés au risque d'être engagés dans les pires formes de travail des enfants et a prié le gouvernement d'intensifier ses efforts pour veiller à ce que ces enfants soient protégés de ces pires formes. En 2020, on enregistre 6200 nouvelles infections à VIH et 9400 décès liés à l'épidémie. On note par ailleurs une prédominance féminine de l'épidémie observée dès l'adolescence. Il en est de même en ce qui concerne les nouvelles infections où les femmes représentent 64% des cas. Aussi, la prévalence du VIH est-elle plus élevée chez les femmes avec 2,9% contre 1,3% chez les hommes (Spectrum 2021). La transmission verticale de mère à l'enfant (TME) du VIH qui est de 7,80% s'observe encore à des niveaux beaucoup trop élevés. C'est pourquoi des efforts particuliers doivent être investis dans l'élimination de la TME, la prévention des nouvelles infections à VIH chez les jeunes filles et femmes. Chez les hommes, le recours aux services de dépistage et de soins liés au VIH est tardif. Leur perception négative du VIH, la persistance de clichés sur le VIH/sida comme maladie mortelle et stigmatisante, le déni du VIH, etc. (cf. Enquête socio-anthropologique sur les déterminants de la faible demande de dépistage du VIH/sida en Côte d'Ivoire, 2018) expliquent le fait que les hommes représentent 54,6% des décès dus au VIH alors qu'ils ne sont que 36% des PVVIH adultes. Selon la revue du PSN 2016-2020, de grandes disparités s'observent dans la distribution géographique de l'épidémie à VIH. Seuls 6 districts sanitaires avaient une prévalence inférieure à 1% (Sassandra, Korhogo 2, Tengrela, Minignan, Buyo et Guitry). 23 districts sanitaires, dont 14 à l'intérieur du pays et 9/12 de la région sanitaire d'Abidjan, ont une prévalence supérieure à la moyenne nationale de 2,39%. A l'intérieur, la prévalence s'élève de 2,44% à Toumodi et jusqu'à 5,69% à Bouaké- Sud. A Abidjan, les écarts vont de 2,45% pour Yopougon-Ouest-Songon à 9,16% pour Treichville-Marcory. L'étude de l'index de la stigmatisation et discrimination envers les PVVIH (enquête Index Stigma 2.0), renouvelée en 2021 après la dernière étude de 2016, montre une persistance de la stigmatisation et de la discrimination envers les PVVIH et les populations clés. Elle révèle que 81,1% des PVVIH sont d'accord avec l'idée qu'il est difficile de parler de son statut de séropositif avec d'autres personnes. La même étude révèle que parmi les PVVIH, 51,9% des hommes ayant des rapports avec des hommes (HSH), 49,2% des

---

<sup>46</sup> Dans ses commentaires sur l'application de la Convention no 138 sur l'âge minimum, 1973, et la Convention nos 182 sur les pires formes de travail des enfants, 1999, la CEACR a noté avec *préoccupation* qu'un nombre élevé d'enfants travaillent en dessous de l'âge minimum d'admission au travail de 14 ans, notamment dans des conditions dangereuses, notamment dans l'agriculture, et a prié le gouvernement d'intensifier ses efforts et de prendre les mesures nécessaires afin d'éliminer progressivement le travail des enfants, en particulier dans les zones rurales et d'empêcher que les enfants de moins de 18 ans ne travaillent dans des travaux dangereux, en particulier dans l'agriculture.



Travailleurs du Sexe (TS) et 35,9% des personnes transgenre ont hésité à se faire dépister par peur des réactions des autres. Les individus ont en effet tendance à ne pas adopter de meilleurs comportements en matière de recherche de santé, à éviter les mesures préventives et les tests de dépistage du VIH par peur d'être jugés. Certains PVVIH ne bénéficient pas non plus du traitement et du soutien en dépit de la disponibilité des services, par peur de la stigmatisation et de la discrimination. En Côte d'Ivoire, les inégalités constituent une réalité qui impacte la façon dont l'épidémie se propage au sein des différents groupes de populations et leur accès aux services liés au VIH. Concernant les PVVIH et les Populations clés, le Gender Assessment conduit en 2021 a révélé un environnement trop répressif pour les personnes usagères de drogues, obstacle à leur prise en charge effective. L'étude a également révélé l'absence d'un encadrement légal et institutionnel de l'exercice du travail du sexe favorisant la recrudescence des violences basées sur le genre et la faible prise en compte des questions de santé sexuelle et reproductive chez les professionnels de sexe.

## Les personnes en situation de handicap

69. Les personnes handicapées (ODD 1, 4, 8, 10, 11 et 13), dont le nombre est estimé à environ 453 500 en référence au Recensement général de la population et de l'habitat de 2014 (RGPH 2014), font également partie du groupe des personnes identifiées comme laissées pour compte ou à risque de l'être. Environ 90% sont des handicapés physiques et 10 des handicapés psychiques, 58 % des hommes, 42% des femmes et environ 70% vivent en milieu rural<sup>47</sup>. Les conflits militaro-politiques que le pays a traversés, l'ulcère de Buruli, une maladie invalidante qui a sévi dans certaines régions, ainsi que les accidents de la circulation routière ou du travail sont autant de facteurs à l'origine des handicaps observés. Les personnes handicapées font face aux problèmes d'état-civil et d'accès difficile au transport, à la formation et au travail décent. Les filles et les femmes qui sont handicapées (ODD 4, 5, 8 et 16) pâtissent de leurs difficultés d'accès à la justice, à l'éducation inclusive, à l'emploi et aux services de santé appropriés et à la participation à la vie politique et publique. Le risque encouru de marginalisation et de stigmatisation de ces personnes est tel que des recommandations<sup>48</sup> prenant en compte les préoccupations liées à l'effectivité de leurs droits ont été formulées par l'examen périodique universel à l'endroit de l'Etat de Côte d'Ivoire.
70. Ainsi, le pays devrait continuer d'élargir le cadre réglementaire et veiller à sa mise en œuvre effective en vue d'une pleine intégration sociale des personnes handicapées, notamment en ce qui concerne le droit à un travail décent dans les secteurs public et privé, encourager leur emploi, veiller à ce qu'elles soient intégrées dans le système éducatif ordinaire, tout en leur assurant les services particuliers dont elles pourraient avoir besoin. L'Etat devrait en outre veiller à ce que les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les autochtones et les communautés marginalisées puissent participer efficacement à l'élaboration des lois, des politiques et des programmes sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe à l'échelon local, national et international, tout comme poursuivre les efforts d'amélioration de l'accès aux soins de santé en veillant à ce que tous les établissements de santé soient accessibles sans réserve aux personnes vulnérables, notamment aux habitants des zones rurales et aux personnes handicapées.

---

<sup>47</sup> <http://apanews.net/fr/news/environ-453-000-personnes-handicapees-denombrees-en-cote-divoire>

<sup>48</sup> (A/HRC/42/6 (EPU, 2019) para. 140.141, 140.146, 140.148, 140.152, 140.154, 140.208, 140.209, 140.210, 140.211, 141.14





71. Enfin, une attention particulière devra être portée sur le renforcement du droit à l'éducation des personnes handicapées, en veillant à leur intégration dans le système scolaire traditionnel, ainsi qu'à leur participation active à la vie de la collectivité, et allouer des ressources suffisantes à cette fin, mais également sur le renforcement de leur droit à l'éducation en veillant à leur intégration dans le système scolaire traditionnel, ainsi qu'à leur participation active à la vie de la collectivité. L'Etat devrait aussi renforcer les mesures visant à garantir l'égalité d'accès à une éducation inclusive et équitable et de qualité. Le nombre d'élèves vivant avec un handicap s'établissait dans l'éducation primaire à 12 326 en 2018-2019 contre 12 666 en 2017-2018. Dans l'éducation secondaire générale 12 524 élèves vivant avec handicap étaient identifiés pour l'année 2018-2019.

## Les migrants et populations à risque d'apatridie

72. Les migrants constituent également un groupe de personnes laissées pour compte ou à risque de l'être. Traditionnellement moins représentée parmi les pays d'origine de migrants irréguliers arrivant en Europe sur les routes de la Méditerranée centrale et occidentale, la Côte d'Ivoire est depuis 2016 l'un des premiers pays d'origine parmi les pays de l'Afrique de l'Ouest. En 2019, elle est passée premier pays d'origine de migrants irréguliers Ouest-africains en Italie (plus de 1000 arrivées irrégulières, soit 10% des arrivées enregistrées) et est ainsi le premier pays d'origine après la Tunisie sur la voie de la Méditerranée centrale (23% du total des arrivées). De nombreux jeunes ivoiriens sont susceptibles de tenter d'atteindre l'Europe via la migration irrégulière dans l'espoir d'améliorer leur situation économique, les prédisposant ainsi à plusieurs vulnérabilités et abus, tels que l'exploitation et la traite des personnes, et même la mort dans le Sahara ou en mer. Les femmes et jeunes filles notamment sont enclines à migrer pour pouvoir subvenir aux besoins de leur famille, souvent monoparentale. Pour ceux qui rentrent en Côte d'Ivoire, soit de manière spontanée, soit avec l'appui d'un programme de retour volontaire, soit dans le cadre d'une expulsion, ces migrants sont souvent l'objet de stigmatisations et font face à des difficultés pour leur réintégration socio-économique. En même temps, la Côte d'Ivoire est un pays de destination pour de nombreux migrants. Si les chiffres sont difficiles à estimer, UNDESA recense 2,5 millions de travailleurs migrants, tandis que le recensement national de 2014 rapporte près de 6 millions d'étrangers sur le territoire ivoirien. Les données collectées à travers l'Enquête Nationale sur l'Emploi en Côte d'Ivoire ENE 2019 permettent d'identifier pour l'ensemble du pays 12 547 224 (48,97 %) de migrants dont 41,25 % migrants internes et 7,72% soit 1 978 000 migrants internationaux. Par ailleurs, la composition des migrants par sexe est de 51,44 % d'individus de sexe masculin et de 48,56 % d'individus de sexe féminin. Les hommes sont donc plus nombreux à migrer que les femmes. La ville d'Abidjan concentre plus de migrants que de non migrants, soit 63,94% contre 36,06%. La majorité des migrants en Côte d'Ivoire travaille dans les différents secteurs agricoles et sont ainsi localisés en milieu rural dans des zones reculées. De ce fait, beaucoup sont confrontés à des difficultés d'accès aux services essentiels et de base, notamment aux services administratifs et judiciaires, ce qui les rend vulnérables, et, à défaut de tout enregistrement auprès des autorités nationales ou consulaires, les expose, et expose leurs descendants, à un risque d'apatridie. On constate notamment une forte présence de travailleurs migrants dans les exploitations illicites installées dans les forêts classées (cacao, café, orpaillage), les exposant ainsi à des expulsions mais aussi à toute sorte d'abus dans le contexte d'activités non réglementées (travail forcé, exploitation, traite des personnes, abus). La prévalence de crimes relevant de la criminalité transnationale organisée tels que la traite des personnes et le trafic de migrants font en effet de nombreuses victimes au sein de la population ivoirienne (dans le pays et à l'étranger) et au sein des migrants vivant en Côte d'Ivoire. A ce titre, les femmes et les enfants sont des cibles privilégiées pour les acteurs de la criminalité transnationale organisée. Une lutte insuffisante contre les formes de criminalité transnationale risque de renforcer l'impunité et donc remettre



en cause l'efficacité des services en charge de l'application de la loi (police et justice) dans l'atteinte de l'ODD 16. Beaucoup de candidats à la migration irrégulière revenus de parcours chaotiques sur la route entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord (voire l'Europe) sont victimes de stigmatisation, de rejet de la part de leurs familles et de leurs communautés. L'enjeu de la réintégration des migrants de retour au sein de leurs familles est réel. Les autorités de Côte d'Ivoire devraient dès lors être encouragées à continuer d'appuyer les efforts entrepris pour la réinsertion sociale de ces personnes, notamment leur équilibre psycho-social.

73. Le code de nationalité actuel de la Côte d'Ivoire ne prévoit pas d'accorder la nationalité ivoirienne aux enfants de parents inconnus ou apatrides, nés ou trouvés sur son territoire. En outre, ce même code de prévoit que la femme, contrairement à l'homme, ne peut transmettre sa nationalité à ses enfants que si elle est célibataire, divorcée ou veuve. Enfin, le code prévoit que la déchéance de la nationalité ivoirienne d'un homme peut être étendue à son conjoint et à ses enfants mineurs, sans considération de leur propre responsabilité dans la commission de la faute sanctionnée. Tous ces dysfonctionnements contribueront à renforcer le nombre de personnes à risques d'apatridie. Lors du Forum Global sur les Réfugiés (GRF) en 2019, le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a pris des engagements en vue de la promotion de l'apatridie : (i) adoption d'un Plan d'Action National pour l'Eradication de l'Apatridie pour donner un cadre de mise en œuvre plus formel et mieux structuré des engagements ; (ii) introduire dans sa loi sur la nationalité une disposition prévoyant d'accorder la nationalité ivoirienne aux enfants de parents inconnus ou apatrides, nés ou trouvés sur son territoire qui seraient autrement apatrides ; (iii) supprimer la disposition de sa loi sur la nationalité qui prévoit que la déchéance de la nationalité ivoirienne d'un homme peut être étendue à son conjoint et à ses enfants mineurs, sans considération de leur propre responsabilité dans la commission de la faute sanctionnée. La reconnaissance officielle du statut d'apatridie permettra à des personnes qui n'avaient jusqu'alors aucune existence légale reconnue, de recevoir des documents d'identité, de s'inscrire à l'école, d'accéder aux services de santé, de rechercher un emploi formel, d'ouvrir un compte bancaire ou d'acheter des terres.

### Impact de la Covid-19 sur les groupes vulnérables

74. Les résultats définitifs de l'Enquête Démographique et Santé (EDS) et du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) conduits au second semestre 2021 permettront d'obtenir des indications précises sur l'impact de la pandémie sur les groupes vulnérables identifiés plus haut. Les résultats des différentes études et enquêtes menées par le Système des Nations Unies et d'autres partenaires en 2020 et 2021 donnent toutefois une indication sur l'impact multidimensionnel de la Covid-19 sur les populations laissées pour compte ou à risque de l'être, en l'occurrence les ménages pauvres, les femmes, les jeunes, les enfants, les réfugiés et migrants ainsi que les PVVIH et les personnes vivant avec un handicap.
75. La crise du Covid-19 a aggravé les vulnérabilités socio-économiques des ménages. Une enquête menée par le SNUD en avril 2020 a révélé que la plupart d'entre eux ont été impactés par au moins une des mesures prises par le Gouvernement pour y faire face (80,7%). Il ressort que, du fait du Covid-19, l'emploi de 78,8 % des chefs de ménages a été impacté du fait des tensions de trésorerie affectant 64,4% des entreprises du secteur informel qui ont fait face à une réduction du niveau d'activité de 52,8%. En conséquence, le nombre de ménages supplémentaires qui du fait du coronavirus est tombé en dessous du seuil de pauvreté était estimé à 32%. Une plus faible proportion de ménages pauvres a diminué sa consommation pour les différents postes de dépense comparativement aux ménages les plus nantis. L'analyse du nombre de ménages vulnérables a mis en exergue que 45,2 % est passé d'un statut de non pauvre à pauvre, soit 1 620 777 ménages supplémentaires. La situation de pauvreté de 16,51% de ménages déjà pauvres s'est empirée du fait de la baisse de leurs revenus. Cette baisse est estimée à en moyenne de 30%. Cette situation les a rendus davantage très vulnérables. Les





dépenses de transport, de transferts d'argent et d'éducation sont les postes de dépenses ayant le plus fortement baissé.

76. Une autre enquête menée en février 2021 a révélé près de 70 % des 1397 (663 urbains, 734 ruraux) personnes interrogées ont déclaré avoir subi des pertes de revenus depuis le début de la pandémie. Près de quatre personnes sur dix ont déclaré avoir réduit le nombre de repas et/ou la taille des portions dans leur foyer. Les repas manqués ont concerné le plus les ménages ruraux et ceux qui ont perdu des revenus. La perte de revenus était plus fréquente parmi les ménages dont certains membres souffraient de maladies de longue durée (80 % contre 68 % sans maladie). Les taux élevés de perte de revenus ont également eu un impact important sur l'accès aux soins de santé car parmi les personnes qui ont déclaré avoir manqué une visite médicale, 30 % l'ont attribué au coût ou à l'accessibilité et à la nourriture et parmi ceux qui ont déclaré un obstacle à l'accès 56 % l'attribuent à la hausse des prix des aliments et 49 % à la perte de revenus. La perception des centres de santé comme principal foyer de contamination a créé chez les femmes, les jeunes et les adolescent-e-s au sein des ménages vulnérables une réticence prononcée à utiliser les services de santé conventionnels. A travers la réduction des apports financiers et matériels octroyés aux ménages vulnérables et moins vulnérables par le réseau familial et d'autres réseaux d'appartenance, la crise sanitaire a eu un effet sur la solidarité familiale qui a pour effet de mitiger les insuffisances du système protection sociale. Il apparaît enfin que la crise sanitaire a causé la résurgence des violences verbales et physiques au niveau du cadre familial, en relation notamment avec l'apparition de troubles psychologiques parmi des chefs de ménages vulnérables confrontés à la perte de leurs revenus.
77. Les femmes et les filles apparaissent plus à risque du fait que ce sont elles qui, généralement, ont des activités de soin envers les membres de leurs familles, y compris les personnes malades et âgées, et sont ainsi plus susceptibles d'attraper la Covid-19. En raison du fait que la quasi-totalité des femmes travaillent dans le secteur informel, elles sont plus à risque de voir leurs revenus diminuer et de s'engager dans des activités comme le sexe de survie. Le monitoring de protection a montré que les violences sexuelles et sexistes, en particulier les violences domestiques, ont augmenté en raison du confinement, touchant en premier lieu les femmes et les enfants. Les restrictions dans le transport ont entraîné des retards pour les femmes enceintes en travail et occasionné des complications post-natales. Une étude menée en 2020 par ONU Femmes et l'Agence CIV PME a révélé que la pandémie de la Covid-19 a accentué les défis auxquels faisaient face les TPE/PME dirigées par les femmes, notamment en ce qui concerne les points suivants tels que l'absence de nouveaux marchés, la faible réserve de liquidités, l'annulation de commandes par les clients, la prise en charge des coûts fixes, le report des investissements prévus, le remboursement des dettes, le maintien de la rentabilité et le maintien la rémunération des employés.
78. En matière d'éducation, le parcours scolaire des enfants, des adolescent-e-s et jeunes des ménages les plus vulnérables confrontés notamment à la perte de revenu, la rareté des transferts et aux grossesses a été ponctué de ruptures, voire d'abandons, malgré la réponse sectorielle relative à l'offre d'éducation en contexte de vivre avec la Covid. Ainsi, plus de 40% des ménages avaient baissé les ressources consacrées à l'éducation depuis la survenance de la crise en lien avec la fermeture des écoles décidée par le gouvernement. Au niveau des études, 87,20% des ménages interrogés avaient des enfants scolarisés dont 55,3% continuaient de faire bénéficier à leurs enfants de 6 à 18 ans des programmes éducatifs, contre 32% des ménages dont les enfants ne bénéficiaient pas d'un tel programme. L'arrêt des cours a eu pour effet de priver l'accès des élèves aux cantines scolaires. Une tendance à la baisse quantitative et qualitative des repas a été notée auprès des ménages vulnérables en période de vivre avec la Covid-19 comparativement aux ménages moins vulnérables.



79. Les PVVIH ont éprouvé des difficultés à s’approvisionner en antirétroviraux pour leur traitement, avec une accentuation pour celles atteintes de troubles liés à l’abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d’alcool. Plusieurs femmes enceintes parmi les PVVIH n’ont pu bénéficier d’une offre suffisante en services de prévention du fait notamment de la suspension ou l’arrêt momentané desdites activités dans les établissements sanitaires. Cependant, l’offre des services de prise en charge a connu moins de perturbations, grâce à l’élaboration et la mise en œuvre du plan de contingence anti-covid-19 pour garantir la continuité des soins liés au VIH/sida. Avant la pandémie de Covid-19, beaucoup de réfugiés, de demandeurs d’asile en Côte d’Ivoire aussi bien en milieu urbain que rural, étaient déjà vulnérables et vivaient dans la précarité en raison de la situation de déplacement forcé dans laquelle ils se trouvent. Suite à la fermeture des frontières, les moyens de subsistance des populations frontalières ont été menacés, avec des risques de paupérisation, voire d’insécurité alimentaire. La pandémie a contribué à accentuer les effets néfastes sur le plan socio-économique. Les risques liés à la perte de revenu, les violences sexuelles et sexistes (en particulier les violences domestiques), la diminution d’accès aux services appropriés, etc. se sont en effet accrus et ont augmenté les vulnérabilités et les inégalités préexistantes. Alors que la pandémie Covid19 menace tous les membres de la société, les personnes vivant avec un handicap sont de manière disproportionnée affectées en raison des barrières liées aux discriminations préexistantes et qui sont reproduites dans la réponse à la Covid-19. De nombreuses personnes vivant avec un handicap ont des problèmes des antécédents préexistants qui les rendent plus susceptibles de contracter le virus et elles présentent souvent des symptômes plus graves au moment de l’infection. Dans le contexte de cette pandémie, les personnes vivant avec un handicap qui dépendent d’un soutien pour leur vie quotidienne peuvent se retrouver isolées du fait des mesures de confinement.



## IV. ANALYSE MULTIDIMENSIONNELLE DES PROBLEMES INFLUENÇANT LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT

80. L'examen de la mise en œuvre des ODD, des engagements internationaux en matière de droits de l'homme et de la situation des personnes laissées pour compte ou à risque de l'être a révélé quelques difficultés qui n'ont pas permis à la Côte d'Ivoire d'obtenir de meilleurs résultats en dépit des efforts déployés. Ces difficultés, par leur importance, sont à surmonter pour accélérer l'atteinte des ODD à l'horizon 2030, d'où la nécessité d'en relever les causes et les leviers d'actions permettant de les surmonter. Parmi les difficultés dont la magnitude a été mise en évidence, cinq émergent dans ce bilan commun de pays, à savoir : i) une faible inclusivité du processus de développement ; ii) un faible capital humain ; iii) une lente transformation structurelle de l'économie ; iv) une vulnérabilité élevée aux changements climatiques et aux problèmes environnementaux ; v) une gouvernance pouvant être encore plus efficace, transparente et participative. Ces difficultés sont interconnectées de manière systémique, les facteurs ou causes affectant les uns ont nécessairement de l'influence sur les autres.

### Faible inclusivité du processus de développement

81. L'analyse des progrès dans la mise en œuvre des ODD et de la situation des personnes jusqu'ici laissées pour compte a révélé que les acquis de la Côte d'Ivoire en matière de redistribution des fruits de la croissance à travers les services sociaux gagneraient à être consolidés. Il apparaît en effet que la pauvreté monétaire et les inégalités sont en léger recul et que des progrès en matière de sécurité alimentaire, de nutrition ainsi que d'accès à l'électricité, à l'eau potable et aux services de protection sociale sont perceptibles. Ces efforts pour réduire les difficultés d'accès des populations aux services essentiels devraient être poursuivis et élargis à d'autres domaines. Sur le plan sanitaire notamment, la mortalité et morbidité maternelle sont restées importantes, tandis que les progrès demeurent insuffisants dans l'accès à l'éducation, au logement convenable, à l'emploi décent et à la justice. Ces difficultés concernent plus particulièrement les femmes dont les droits sont bafoués et qui subissent de nombreuses violences et discriminations depuis l'enfance. La parité entre les sexes dans l'éducation n'est par exemple pas encore réalisée, y compris dans l'instruction primaire. Les jeunes également n'ont pas toujours le choix des apprentissages à faire et éprouvent des difficultés d'insertion sur le marché du travail. Des disparités géographiques subsistent dans le pays, en particulier dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et du revenu. La pauvreté semble ainsi plus répandue et les indicateurs sociaux moins favorables dans le nord, le centre-ouest et l'ouest que dans les régions du sud et du sud-ouest, où l'activité économique est plus dynamique. Par ailleurs, il y a un contraste entre les zones urbaines où le taux de pauvreté est évalué à 35,9% et le milieu rural où il s'établit au niveau élevé de 56,8% en 2015. Parmi les facteurs expliquant cette situation figurent : Les crises récurrentes et leurs conséquences, la prédominance de l'emploi informel et les faibles rémunérations qui en résultent ; la faible éducation des femmes et les limites sociétales de leur rôle ; la pression exercée par la dynamique démographique sur la demande sociale ; et les insuffisances des politiques sociales.

82. La guerre de 2002-2007 et la crise postélectorale de 2010-2011 ont détruit les infrastructures et affecté le développement du capital humain qui auraient permis à la Côte d'Ivoire de connaître de réels bonds sur le plan humain et économique. Plusieurs jeunes ont été enrôlés dans les milices et groupements armés, abandonnant l'école, leurs activités et apprentissages sans possibilité de réinsertion socio-économique. Les programmes de désarmement, démobilisation, réintégration et réinsertion (DDRR) lancés après chacune des crises n'ont souvent que peu changé la donne compte tenu de la méfiance entre les parties en présence et la faiblesse des ressources mobilisées pour y faire face.



83. Le gouvernement a adopté les Politiques Nationales de l'Emploi (PNE) de 2012-2015 et 2016-2020 qui ont été arrimées successivement aux Plans Nationaux de Développement (PND) 2012-2015 et 2016-2020, avec un accent particulier sur les groupes vulnérables ou défavorisés tels que les jeunes, les femmes, les handicapés ou les vétérans. Également, des réformes réglementaires, institutionnelles et financières ont été faites pour soutenir la promotion de l'emploi, avec l'adoption d'une Stratégie de Relance de l'Emploi en 2013 et d'un nouveau code du travail en 2015 ainsi que la création et la restructuration du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) et de l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes dénommée "Agence Emploi Jeunes". Cependant, l'examen du dispositif d'emploi montre l'existence de plusieurs problèmes liés au cadre institutionnel de sa mise en œuvre. L'un d'entre eux concerne le nombre relativement important d'intervenants et les difficultés de coordination que cela implique (multiplicité des acteurs, redondances des missions et des activités, etc.). Selon l'Enquête Nationale auprès des Entreprises (ENE 2019), les personnes touchées par le chômage sont estimées à 259 602 individus, ce qui correspond à un taux de chômage de 2,9%. Il est en légère baisse par rapport à 2017 où il s'établissait à 3,2%. Le taux chômage est de 6,2% dans le groupe d'âge 20-24 ans, contre un taux inférieur à 2% à partir de 35 ans. Il est plus élevé chez les femmes (3,7%) (contre 2,4% chez les hommes), touche plus les personnes les plus instruites (9,2%) (contre 1,3% pour les personnes sans niveau d'instruction), plus important en milieu urbain, particulièrement à Abidjan (6,6% contre 1,7% en milieu rural). La proportion de jeunes de 15 à 24 ans qui ne sont ni dans le système éducatif, ni dans l'emploi est passée de 34,8% en 2017 à 27,9% en 2019, soit une baisse de 19,8%. La population en emploi représente 61,3% de la population en âge de travailler. La proportion de la population en emploi dans la population en âge de travailler est plus élevée chez les hommes (70,9%) que chez les femmes (51,3%) et en milieu rural (63,8%) qu'à Abidjan (58,3%). Le secteur de l'agriculture reste le grand pourvoyeur d'emplois, avec plus de quatre emplois sur dix (44,3%). L'agriculture est suivie par la branche de la vente qui fournit un peu moins du quart des emplois (22,9%), la branche de la fabrication et celle des services d'hébergement et de restauration avec respectivement 7,3% et 5,6% des emplois. Ces 4 branches d'activités fournissent, à elles seules, 80% des emplois. Le revenu moyen perçu de l'emploi est estimé à 107 748 FCFA. Il est plus important au niveau des services (152 861 FCFA) et plus faible au niveau de l'Agriculture (73 545 FCFA). La répartition des acteurs du marché du travail suivant le statut professionnel révèle une prédominance des travailleurs pour compte propre qui cumulent près de 6 emplois sur 10. Ils sont suivis par les salariés (20%) et par les travailleurs familiaux (13,9%). Seulement 10,8% de la population est en emploi formel, principalement dans la ville d'Abidjan. 40,6% des salariés sont affiliés à un syndicat sur leur lieu de travail. L'emploi informel est prédominant dans le secteur privé et les ménages qui fournissent respectivement 96,0% et 88,0 % des emplois informels contre 6,5% d'emplois informels dans le secteur public. Le taux d'emploi informel est plus important au niveau du secteur institutionnel agricole (98,3%) qu'au niveau du secteur institutionnel non agricole (84,7%). Les travailleurs du secteur informel demeurent largement exclus de la couverture légale de la protection sociale. Ce secteur est caractérisé par des productivités faibles qui induisent des rémunérations ne dépassant pas souvent le SMIG (60 000 FCFA par mois). Les problèmes de bas salaires et de revenus inférieurs au SMIG touchent respectivement 24,8% et 44,1% des salariés. Ils sont plus fréquents chez les salariés féminins que masculins. Cette situation caractérise notamment l'agriculture qui concentre plus de pauvres et de travailleurs démunis en proie à une précarité multidimensionnelle. En ce qui concerne le cacao, selon les données de l'ENV 2015, 54,9% de la population vivent avec moins de 745 FCFA (constants) par jour. Dans les autres secteurs de l'économie (l'industrie, le secteur manufacturier et les services), le sous-emploi a continué à augmenter, sans que les effets de ruissellement de la croissance économique, logiquement attendus, ne parviennent à diminuer suffisamment la pauvreté, ni à fournir une base d'inclusivité au processus de croissance. Ces couches de la population dont les rémunérations sont minimales éprouvent des difficultés à satisfaire leurs besoins essentiels. L'économie informelle n'est pas seulement caractérisée par une faible rémunération, mais aussi par un déficit des droits du travail de manière générale (heures du travail, repos, santé et sécurité au travail), en



particulier où il y a des incidences du travail des enfants, par exemple dans le secteur du cacao, etc.) et où l'inspection du travail n'intervient pas pour contrôler les conditions de travail.

84. Les femmes sont celles qui bénéficient le moins possible des retombées de la croissance et des politiques déployées du fait de leur faible éducation, notamment dans les zones rurales où elles sont aussi les plus pauvres. Cette faible éducation limite leur insertion sur le marché du travail, leur recherche d'emplois plus rémunérateurs. Non seulement la faible éducation limite les choix des femmes, mais les prive de leurs aptitudes à faire prévaloir leurs droits et se soustraire des situations écrasantes. Elles ne peuvent non plus être en position de jouir pleinement de toutes les opportunités qui peuvent leur être offertes en termes de filet social, de santé reproductive, d'allègement des tâches, etc. L'Indice d'Inégalité de Genre (IIG) estimé à 0,657 et qui classe la Côte d'Ivoire 157ème sur 189 pays en 2018 (PNUD, HDR, 2019) s'explique surtout par des inégalités en termes d'éducation escomptée et effective et de revenu. Ces inégalités tirent leurs fondements d'une construction sociale qui dès la naissance attribue à l'individu, selon le sexe, un ensemble de valeurs et de rôles spécifiques que la famille a la charge d'inculquer à l'enfant. Intériorisés par l'enfant, repris par l'école et même la religion, ces valeurs et rôles sont acceptés par l'enfant, particulièrement la fille qui assume en définitive sa condition d'être reléguée au second plan. Les droits humains au bénéfice des femmes ne sont dans ces conditions qu'ignorées et bafouées. Aussi, ces inégalités ont facilité la propagation de la pandémie de sida et, aggravées par la Covid-19, elles continuent d'attiser la progression de l'infection à VIH en Côte d'Ivoire, cela notamment chez les adolescentes et jeunes femmes. C'est l'un des défis que la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021–2026 : Mettre fin aux inégalités s'attèle à adresser.
85. La dynamique démographique de la Côte d'Ivoire, même si elle se situe en deçà de celle de l'activité économique depuis plusieurs années, exerce une pression sur la demande sociale. Avec 42 % des 0-14 ans en 2018, la Côte d'Ivoire se présente comme un pays ayant une population encore très jeune. Le taux de dépendance, évalué à 81% en 2018<sup>49</sup>, relève l'ampleur de la charge de la population active vis-à-vis de la population non active. Le déficit de cycle de vie, qui représente en quelque sorte la demande sociale, est très important. Selon les résultats de l'Office national de la population (ONP), chaque année, il faut trouver presque 36% du PIB pour pouvoir compenser ce déficit et donc financer la demande sociale. En cohérence avec une population en perpétuelle croissance, la population urbaine s'est multipliée de 5,3 fois en 40 ans (RGPH 2014) et le taux d'urbanisation de la Côte d'Ivoire s'est situé à 51,6 % en 2017. A cause de son caractère non planifié, cette urbanisation galopante est caractérisée par le développement d'habitats manquant des services les plus essentiels. A Abidjan qui a connu une explosion de sa population, les infrastructures indispensables au développement économique, à la protection de l'environnement et à la qualité de vie des citoyens, font défaut. La proportion de personnes vivant dans les bidonvilles est passée de 53,4 % en 1990-94 à 56,6 % en 2005-2009 puis est restée élevée à 56 % en 2010-2014. Cette situation a pour conséquence de restreindre l'accès des populations qui y vivent à un logement salubre, à l'eau potable, à l'électricité à coût abordable ainsi qu'aux services de transport, de gestion des déchets, voire de santé et d'éducation.
86. Dans un contexte où les plus pauvres ne peuvent accéder aux services essentiels, la tendance est de s'orienter vers des filets sociaux à travers des programmes sociaux comme les PSGouv 2019- 2020 et 2022-2025. Toutes les mesures tendant à la protection sociale des populations, à l'accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'électricité, à l'eau potable, au logement décent

---

<sup>49</sup> Données de la Banque Mondiale.



ainsi qu'à la lutte contre le chômage devraient cibler les bonnes personnes et être bien coordonnées.

## Faiblesse du capital humain

87. En Côte d'Ivoire, la croissance affiche un niveau remarquable depuis plusieurs années, mais parce qu'elle est davantage impulsée par l'accumulation des facteurs que la productivité globale, elle risque de ne pas être suffisamment soutenue pour induire les changements espérés sur les conditions de vie des populations à l'horizon 2030. Pour que le processus de développement soit suffisamment inclusif, il est notamment préconisé une croissance forte de l'activité économique sur une période soutenue. La poursuite des gains en termes de revenus individuels, dans un contexte de ralentissement récent de l'activité qui laisse présager un essoufflement du processus, passe nécessairement par l'accroissement de la productivité du travail dans tous les secteurs. Augmenter la productivité du travail grâce à l'investissement en capital humain est une des voies indiquées pour un maintien de la croissance économique au taux minimum de 7 % sur la période 2021-2025, comme souhaité par le gouvernement, voire influencer la croissance à long terme. Or, en Côte d'Ivoire, la faiblesse du capital humain transparait à travers la faible espérance de vie à la naissance, la grande masse de la population active n'ayant aucun niveau d'instruction, ou juste un niveau d'éducation secondaire et la concentration de la main d'œuvre dans des secteurs de faible productivité comme l'agriculture extensive. Les résultats de l'ENE 2019 révèlent que 3,8% de la population âgée de 3 ans ou plus, est de niveau supérieur, 20,7% ont un niveau secondaire, 34,4% sont de niveau primaire et celle n'ayant aucun niveau est estimée à 41,1%. L'indice de capital humain qui stylise les faits relatifs au capital humain révèle à quel point celui-ci est faible pour ce pays. Etabli à 0,38 (pour 158ème position pour 173 pays classés)<sup>50</sup>, il implique qu'un enfant né en Côte d'Ivoire en 20120 était productif à 35% de ce qu'il aurait pu être s'il avait grandi pleinement instruit et en bonne santé. Le Gouvernement fait de la problématique du capital humain une priorité et est en discussion avec la Banque Mondiale pour définir un programme en vue d'améliorer substantiellement et dans la durée, les progrès enregistrés en matière de capital humain. Trois séries de causes peuvent être soulignées pour expliquer la situation : la faible portée des programmes liées au capital humain, ii) le degré d'implication des acteurs privés ; iii) les facteurs extérieurs à l'école et de la santé.
88. Les causes de la faiblesse du capital humain pourraient être trouvées dans la qualité de la gouvernance des secteurs de l'éducation et de la santé qui concourent directement au capital humain. Dans le même temps, l'inadéquation entre les stratégies et priorités sectorielles d'une part et la distribution du budget de l'État d'autre part est soulignée pour expliquer cet état des choses. L'inefficience des dépenses publiques d'éducation pourtant estimées à 18% du budget de l'Etat en 2019, l'inefficacité du contrôle et l'absentéisme des enseignants sont autant de faiblesses observées au niveau de la gouvernance du secteur éducatif. Tout en disposant des programmes de qualité à la fois dans la conception et leur opérationnalisation effective, il s'agit de s'assurer que les ressources sont bien utilisées et si à la base les coûts ne sont pas excessifs. Il en va de même de tout ce qui a trait à la passation des marchés liés aux programmes scolaires et aux programmes de santé. La chaîne des dépenses et celle de l'opérationnalisation desdits programmes seraient donc questionnables.
89. Le degré d'implication des acteurs privés peut être questionnable notamment lorsqu'ils comptent pour une part importante dans l'offre des soins de santé et des services de

---

<sup>50</sup> Banque Mondiale, 2018 Projet sur le capital humain





l'éducation. Ces secteurs sont principalement dominés par le secteur public, mais le secteur privé contribue de manière importante à la prestation de soins et de manière croissante aux initiatives de santé publique et d'éducation. Entre 40 et 50% de l'offre des soins est assurée par le secteur privé selon le Président de la Plateforme du secteur privé de la santé en Côte d'Ivoire, tandis que sa part dans l'offre de produits pharmaceutiques se situait entre 80 % et 90 % en 2014 selon l'USAID. Si le pays ne comptait que 604 établissements privés en 1960, on dénombrait 4 255 établissements privés en 2018 dont 2 481 dans l'enseignement primaire, 1 495 dans l'enseignement secondaire général et 279 dans l'enseignement technique. Les objectifs spécifiques de chaque structure peuvent ne pas être conciliés avec les objectifs stratégiques du gouvernement visant le développement du capital humain et l'amélioration de sa productivité. Si le processus d'élaboration des politiques n'est pas suffisamment inclusif pour dialoguer dès le départ avec le secteur privé de l'éducation et de la santé, des hiatus sont possibles pouvant gêner l'amélioration du capital humain. Dans le même temps, les coûts d'accès aux services offerts par les structures à but lucratif peuvent être importants pour les populations les plus démunies, rendant les programmes d'appuis de la part des pouvoirs publics encore plus coûteux. Les partenariats public-privé doivent être noués de sorte notamment à promouvoir et stimuler l'innovation, comme dans le secteur des télécommunications mobiles où les innovations ont été propices au développement avec le transfert de fonds par téléphone et l'utilisation de la technologie mobile pour faire progresser la santé et l'éducation.

90. Les facteurs extérieurs à l'école ne peuvent pas non plus être ignorés, comme le travail des enfants et la précarité dans laquelle vivent certains d'entre eux. Cela fait sortir précocement les enfants de l'école sans qu'ils n'aient eu l'opportunité d'apprendre un métier. Un grand nombre d'enfants sont sans acte de naissance, ce qui peut gêner leur scolarisation, la défense de leurs droits quand ils arrivent à l'âge adulte sans acte de naissance. L'analphabétisme des parents qui eux-mêmes ne peuvent pas assurer le contrôle nécessaire de la scolarité de leurs enfants vient aussi pour contrarier les actions destinées à promouvoir le capital humain. Ce manque d'instruction gêne aussi les mères pour le suivi sanitaire des enfants et d'elles-mêmes, notamment dans le cadre de la santé reproductive. Les taux d'analphabétisme des plus de 15 ans est estimé à 52,8 % en 2018<sup>51</sup>. Parmi les facteurs qui expliquent l'analphabétisme persistant, la pression exercée par la croissance démographique sur la demande en infrastructures scolaires, la faiblesse des financements alloués au secteur de l'alphabétisation et le déficit en ressources humaines qualifiées dans le secteur de l'alphabétisation où l'enseignement peut être dispensé par des structures privées (communément appelées promoteurs en alphabétisation) souvent mal formées aux techniques d'alphabétisation et à l'andragogie<sup>52</sup>.

## Lente transformation structurelle de l'économie

91. La transformation structurelle de l'économie, induisant le transfert des moyens et ressources vers les secteurs les plus productifs, est nécessaire pour parvenir à une croissance durable et inclusive. Elle peut conduire à la création d'emplois et de valeur ajoutée qui augmenteront le revenu de la population et favoriseront l'avènement d'une nouvelle classe moyenne. Le constat

<sup>51</sup> Source : Unesco.

<sup>52</sup> Selon l'indice de développement des infrastructures de 2019 de la Banque Africaine de Développement (BAD), le pays est classé 22e sur le continent pour la qualité générale des infrastructures dans des domaines tels que le transport, l'énergie et les technologies de l'information et de la communication (TIC) » Uneca, 2020, Stratégie nationale Zlecaf de la Côte d'Ivoire.



est que le processus est réel mais lent en Côte d'Ivoire. La structure de l'économie ivoirienne ne s'est modifiée que légèrement, avec de faibles mutations dans les secteurs et les branches à fort potentiel de valeur ajoutée. Entre 2015 et 2020, la part du secteur primaire s'est accrue de 18,4% à 21,4, celle du secteur secondaire a progressé de 19,5 % à 20,9 %, tandis que la contribution des services qui demeure la plus importante s'est contractée de 47,8 % à 42,1 %. A ce titre, le secteur du numérique, en particulier à travers le commerce électronique qui est en plein essor, est appelé à jouer un rôle important, eu égard à son potentiel en termes de contribution à la dynamisation des secteurs porteurs de croissance et de création d'emplois. Le secteur secondaire montre des signes de diversification et a été avec le secteur tertiaire le principal moteur de la croissance économique entre 2012 et 2019, quoique la contribution du secteur primaire soit restée importante. Les industries manufacturières autres que les mines et l'énergie ont vu leur part dans le PIB progresser faiblement de 4,6% en 2015 à 5% du PIB en moyenne sur la période 2016-2020. Les secteurs censés impulser la dynamique de transformation économique et de création d'emplois n'ont pas bénéficié d'investissements privés conséquents. Sur la période 2012- 2018, le taux d'investissement privé dans l'industrie manufacturière à haute intensité technologique n'a été que de 13% environ. La croissance moyenne enregistrée dans le secteur industriel a été d'environ 10% sur la période 2012-2017 et est estimée à 8,5 % en 2018. La carte industrielle s'est légèrement modifiée, mais sans connaître de bouleversements profonds. Les sous-secteurs qui enregistrent une forte croissance sont l'industrie agroalimentaire, la fabrication de meubles, la fabrication de matériaux de construction, la fabrication de machines et la construction d'automobiles. Le PND 2016-2020 faisait état de la faible transformation des principaux produits d'exportation telle l'anacarde (moins de 5%), le cacao (30%) ; le café (moins de 50%) ; coton (fibre) ; l'hévéa (moins de 5%). Les objectifs étaient de passer à 60% de transformation en 2023 pour le cacao et l'anacarde. La Côte d'Ivoire n'a transformé que 33,3% du cacao et 12% de l'anacarde en 2020 selon les données tirées des documents du PND 2021-2025.

92. L'agriculture ivoirienne reste en grande partie caractérisée par de faibles niveaux de productivité et la faiblesse des chaînes de valeur. La valeur ajoutée moyenne par travailleur en Côte d'Ivoire est modeste et les producteurs directs ne peuvent donc en attendre que des faibles rémunérations qui les empêchent d'épargner et d'investir dans les innovations pour faire progresser leurs activités agricoles et les diversifier. Cette situation ne permet pas d'augurer des perspectives de transformation structurelle profonde qui permettrait à moyen terme de consolider les acquis déjà obtenus par la Côte d'Ivoire dans sa trajectoire vers les ODD. Au titre des principales contraintes à l'accélération de la transformation structurelle de l'économie : i) Une attractivité du pays aux investissements manufacturiers toujours sensible au climat sociopolitique, aux conditions sécuritaires ; ii) des infrastructures de soutien à la croissance à renforcer ; iii) les faibles capacités d'innovation et de développement technologique ; iv) la portée limitée des stratégies d'industrialisation et de transformation plus poussée des produits de base.
93. Plusieurs efforts ont été consentis pour améliorer l'attractivité du pays, avec des mesures importantes telles que l'introduction d'un nouveau Code des investissements, la mise en place d'un guichet unique pour la création d'entreprises, la dématérialisation des procédures dans le Tribunal du Commerce, la réforme du Laboratoire National d'Essais de qualité, de Métrologie et d'Analyses (LANEMA), la mise en place d'un mécanisme d'appui aux entreprises en démarche qualité et la promulgation d'une loi sur la normalisation et la qualité. L'attractivité du pays reste toutefois très sensible au climat sociopolitique, avec une tendance à la baisse des investissements manufacturiers à partir de 2015. Les flux entrant d'IDE se sont accrus de 86 % entre 2012 et 2017, orientés principalement dans les secteurs des mines et de l'énergie, mais l'environnement des affaires restent plombé notamment par l'inhérence d'un risque systémique dans la région du Sahel et l'apparition des conflits aux frontières avec certains pays. A cela





s'ajoutent le déficit en infrastructures, notamment dans le secteur de l'énergie<sup>53</sup> ainsi que les difficultés d'accès des entreprises, surtout les PME qui constituent près de 98% des entreprises du secteur privé ivoirien aux financements et un recours limité au marché des actions. Dans un tel environnement, l'investissement privé s'oriente davantage vers des projets dont les cycles de production et d'exploitation sont assez courts.

94. L'innovation et la technologie jouent un rôle majeur pour opérer une montée en gamme significative dans les chaînes de valeur mondiale, comme il a été constaté dans les pays émergents. Pourtant, la Côte d'Ivoire ne dépense que 0,1% de son PIB en Recherche et Développement contrairement à l'engagement (1% du PIB) pris dans le cadre de l'Agenda 2063. L'intégration des nouvelles technologies reste faible dans l'appareil de production en Côte d'Ivoire. En 2016, seuls 15,9% des entreprises ivoiriennes avaient introduit une innovation de procédé, 3,4% utilisaient une technologie acquise sous licence avec des sociétés étrangères et 6,8% avaient investi en recherche et développement<sup>54</sup> Selon l'indice mondiale de l'innovation, le pays est passé avec 27,2 de la 116e position sur 126 pays en 2015 à la 123e position en 2018 avec 19,96. La technologie prend toutefois des proportions de plus en plus importantes dans les services et domaines tels que la santé, l'éducation, l'agriculture, la gouvernance<sup>55</sup> et plusieurs projets et programmes axés sur la technologie se poursuivent au sein du Ministère de l'économie numérique et de la poste. La capacité de connectivité s'est améliorée en passant de 66 Gbit/s en 2016, à 192 Gbit/s en 2018, puis à 220 Gbit/s en 2019. Le taux de couverture de la population est ainsi passé de 94% en 2015 à 96% en 2017, à 97% en 2018. La proportion de personnes utilisant internet est passée de 21% en 2015 à 58% en 2018.
95. Le Plan National de Développement pour la période 2016-2020 consacrait deux de ses cinq piliers aux questions ayant trait au développement humain, au bien-être social et à la transformation structurelle. L'objectif global du PND 2021-2025 est de réaliser la transformation économique et sociale nécessaire pour hisser la Côte d'Ivoire, à l'horizon 2030, au rang des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Pour ce faire, le gouvernement estime que la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de grappes, tout en satisfaisant l'équilibre spatial, devrait être accélérée. Le programme de développement de nouvelles zones industrielles (parcs et zones industrielles) entrepris depuis 2014 devrait connaître une accélération pour soutenir la politique industrielle. Les marchés d'exportation sur lesquels la Côte d'Ivoire est leader sur le plan mondial ou africain semblent lui offrir des marges peu élevées en termes de revenus. Il sera nécessaire de les interroger réellement pour en apprécier les changements transformationnels à opérer pour avancer. Dans le même sens, il semble que le partenariat soit peu diversifié, notamment vers les pays émergents pour s'offrir de nouvelles opportunités de marchés, d'investissements directs étrangers et de transferts de connaissances et d'innovations. La faible utilisation du potentiel de main d'œuvre dont dispose la Côte d'Ivoire limite l'émergence de nouveaux créneaux ou un positionnement stratégique dans les chaînes de valeur internationales. En effet, l'une des clés, ce sera l'absorption de la main d'œuvre déjà importante dans le secteur agricole et en situation de sous-emploi dans des activités exportatrices pour la sous-région et une bonne partie de l'Afrique. Cependant, cette situation pourrait être rapidement renversée au travers de politiques agro-industrielles courageuses, basées sur une stratégie axée sur l'adoption accélérée d'innovations organisationnelles et technologiques, tout en s'assurant des débouchés conséquents au niveau local et régional grâce à la ZLECAF.

---

<sup>53</sup> Uneca, 2020, Stratégie nationale Zlecaf de la Cote d'Ivoire.

<sup>54</sup> D'autres projets allant dans ce sens sont également développés : eAdministration, eServices, eConseil, eCabinet, eFonction publique, eAdministration territoriale, eFinances publiques, ...).

<sup>55</sup> <http://telecom.gouv.ci/>.



## Vulnérabilité élevée aux changements climatiques et aux problèmes environnementaux

96. Les enjeux en termes de dégradation de l'environnement sont tels en Côte d'Ivoire qu'il est indiqué dans le document de Stratégie Nationale de Développement Durable que les tendances observées risquent d'entraîner le pays dans un désastre plus grave à l'avenir, sans mesures strictes pour les inverser. Au-delà du facteur géographique, les activités anthropiques<sup>56</sup> ainsi que la portée limitée des stratégies de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles sont les principaux déterminants des problèmes environnementaux et de la forte vulnérabilité de la Côte d'Ivoire au changement climatique.
97. Le modèle économique en cours en Côte d'Ivoire est basé sur une forte utilisation des ressources naturelles, les terres pour l'agriculture et l'élevage, les énergies fossiles pour l'industrie, les transports et l'essentiel des services. Le mix énergétique est encore dominé par des énergies fossiles et l'hydroélectricité. L'agriculture extensive, fortement consommatrice de terre et d'eau douce a notamment occasionné la déforestation du pays. De nombreuses forêts et zones protégées ivoiriennes ont en outre été sujettes à une exploitation souvent illégale dans le cadre d'activités liés à la chasse et l'exploitation minière, notamment l'orpaillage. Les côtes ont été impactées par la construction de structures artificielles sur le rivage, la construction de barrages sur les rivières, d'extraction de sable sur les plages. Les cours d'eau ont pour leur part été victimes de l'utilisation des pesticides dans les grandes plantations et du rejet des grandes industries. Du fait de l'urbanisation incontrôlée, certains milieux aquatiques ont été pollués, dont la Baie de Cocody à Abidjan, et des populations ont été exposés à des risques sanitaires, en l'absence notamment de dispositifs efficaces d'assainissement et de gestion des déchets ménagers.
98. La récurrence des inondations qui surviennent ces dernières années, de même que les glissements de terrains et le phénomène de l'érosion qui menace les côtes, occasionnent de lourdes pertes en vies humaines ainsi que de nombreux dégâts matériels. Ces phénomènes sont de nature à atténuer les efforts de développement consentis par le Gouvernement. En effet, de 1996 à 2017<sup>57</sup>, plus de 350 personnes ont perdu la vie à la suite de ces catastrophes. En 2018, le pays a enregistré plus d'une vingtaine de décès contre 19 au mois de juin 2020. Ces statistiques ne tiennent pas compte des importants dégâts matériels en l'occurrence, les maisons inondées, les habitations effondrées, les commerces détruits, et les infrastructures routières endommagées. Pour la seule année 2018, l'estimation du relèvement post catastrophe à la suite des inondations survenues au mois de juin 2018 s'élève à plus de 200 milliards de FCFA, dont 50% concerne les secteurs des infrastructures de drainage et 40%, le logement.
99. La Côte d'Ivoire a engagé des réformes pour faire face à la situation, avec notamment l'adoption d'un Programme National d'Atténuation des Gaz à Effet de Serre et d'Adaptation aux Changements climatiques. Au titre de ce programme, la Côte d'Ivoire ambitionne de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 28% en 2030 au plus tard, de rehausser la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique avec un objectif de 16% à l'horizon 2030 et de réduire la déforestation ainsi que la dégradation des forêts. La Côte d'Ivoire s'est également engagée à réduire la vulnérabilité des onze secteurs prioritaires dont six à forte vulnérabilité que sont : Agriculture/ élevage/aquaculture, utilisation des terres, forêts, ressources en eau, énergie et zones côtières. Les autorités ont par ailleurs adhéré aux protocoles et plans d'actions internationaux comme la ratification de la Convention Cadre des Nations Unies sur les

---

<sup>56</sup> Fait par un être humain ; dû à l'existence et à la présence d'humains

<sup>57</sup> "Mémoire des Catastrophes en Côte d'Ivoire, 2018"



Changements Climatiques (CCNUCC) en 1994, la soumission de ses Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et la signature de l'Accord de Paris sur les changements climatiques en 2015.

100. Les efforts déployés à travers ces réformes ambitieuses sont malheureusement sapés par l'inexistence d'une loi d'orientation en matière de développement durable. Les conditions d'une transition vers une agriculture durable ne semblent par ailleurs pas encore mises en place. La stratégie bas carbone ne semble pas encore donner les résultats escomptés. Les possibilités offertes par l'utilisation de la biomasse à travers la valorisation des déchets de culture de cacao et de coton ne sont pas encore suffisamment exploitées. Il en est de même pour les déchets urbains. Le solaire n'est encore exploité qu'à des fins domestiques et rien n'indique qu'il soit utilisé à des fins commerciales dans un proche délai. La gestion forestière basée entre autres sur les réserves forestières peine à s'imposer surtout avec les violations aggravées durant les situations de crise. Les mesures d'adaptation bien que faisant l'objet du plan ne sont pas encore opérationnelles. Notons que bien que les coûts d'une stratégie de résilience soient indéniablement élevés pour le pays, ceux-ci seront inférieurs à l'inaction et ils pourront être compensés par des opportunités d'investissements climato intelligents dans des secteurs porteurs qui créeront de nouveaux emplois.
101. L'absence de données disponibles et le défaut de coordination et de synergie d'action entre les divers acteurs et secteurs afférents rendent difficile toute évaluation des mesures en faveur du climat. Dans ces conditions, les actions ne s'inscrivent pas convenablement dans le cadre d'une politique concertée, multisectorielle et multi acteur de réduction des gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique. Aussi, les différentes parties prenantes ne sont-elles pas suffisamment impliquées, en particulier les Organisations de la Société Civile qui n'ont souvent pas les informations adéquates au sujet des projets climatiques et peinent à accéder aux fonds verts, faute de compétence. Le manque d'intérêt et d'engouement des citoyens pour les questions climatiques et écologiques invite aussi à renforcer la prise de conscience collective et les sensibiliser autour des nombreux risques associés à une gestion non durable de l'environnement et des ressources naturelles. Une meilleure implication des femmes réduirait leur vulnérabilité aux changements climatiques et permettrait d'offrir des réponses efficaces, équitables et durables aux problèmes environnementaux.

### Gouvernance pouvant être encore plus efficace, transparente et participative

102. La Côte d'Ivoire a enregistré des avancées significatives avec de nombreuses réformes institutionnelles et des efforts de renforcement de capacités et des méthodes de travail de l'administration publique. Cependant, elle doit poursuivre les initiatives qu'elle a engagées en faveur d'une gouvernance plus inclusive et participative ; la promotion d'institutions efficaces et redevables ; le renforcement de l'Etat de droit et des droits humains, y compris des normes internationales du travail, ainsi que la gestion effective des causes profondes de conflits précédents pour ainsi prévenir d'éventuelles crises à venir. Ces défis se dressent avec plus d'acuité lorsqu'ils sont associés à des facteurs aggravants telle la crise du Covid-19, marquée par des mesures de restriction inédites qui exacerbent des inégalités sociales existantes. En outre, la situation sécuritaire au Sahel avec le risque d'expansion de la menace terroriste vers les pays côtiers, constitue un défi, qui mis ensemble avec les problématiques socio-économiques existantes peuvent considérablement ralentir, voir freiner les efforts d'une consolidation durable de la paix en Côte d'Ivoire.
103. En ce qui concerne l'état de droit et les droits humains, les efforts du Gouvernement sont impactés par une perception de politisation du système judiciaire qui affecte la qualité des décisions judiciaires et réduit le degré de confiance entre le citoyen et les institutions du pays. Par ailleurs, des déficits plus techniques demeurent, caractérisés par des systèmes



d'information sectoriels, des difficultés (financières ou logistiques) d'accès à la justice, notamment pour les femmes, l'insuffisante coordination entre les différents acteurs intervenant dans le domaine des droits de l'homme et l'absence d'un système normalisé d'identification précoce des problématiques et d'orientation des victimes. L'approche basée sur les droits humains est insuffisamment intégrée dans les processus d'élaboration des politiques et de planification. A cela, s'ajoute l'insuffisance des capacités financières, techniques et opérationnelles mis à la disposition des acteurs de la promotion des droits de l'homme et de l'assistance aux populations vulnérables, que ce soient des défenseurs des droits humains, des organisations de la société civile ou encore le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH).

104. S'agissant de la gestion des causes profondes des crises précédentes et donc la prévention des conflits, le retour des réfugiés et leur intégration, la normalisation de la situation sociale et sécuritaire, les réformes dans le domaine du foncier rural, le renforcement du rôle de la chefferie traditionnelle et l'amélioration du dialogue politique sont autant d'avancées qui concourent à prévenir la résurgence de crises. L'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de réconciliation et de cohésion sociale a notamment permis d'enregistrer des avancées notables, particulièrement en matière de renforcement du dialogue entre les communautés. Ces efforts méritent d'être poursuivis, sachant que les crises successives qu'a connues le pays ont contribué à l'effritement du tissu social et que le processus de réconciliation nationale reste inachevé. Certaines causes profondes des crises qui ont secoué le pays, comme la gestion du foncier rural, la gestion des migrations, une exploitation équitable des ressources naturelles etc., sont encore persistantes. Le processus de justice transitionnelle lancé depuis 2011, a été conçu de manière précipitée avec la création de la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR), de la Commission Nationale d'Enquête (CNE) et de la Cellule Spéciale d'Enquête (CSE) moins de trois mois après les derniers affrontements. En l'absence d'une véritable réflexion globale, chaque mécanisme a été créé de manière indépendante sans prendre en compte les bonnes pratiques internationales. L'évolution du contexte socio-politique marqué par des tensions politiques et la résurgence des conflits intercommunautaires révèle que les causes profondes des précédentes crises ou encore les frustrations liées à la gestion de ces crises demeurent ancrées. Outre les tensions intercommunautaires, l'incivisme ou les incitations à la haine, à travers les réseaux sociaux entre autres, sont autant de signes caractéristiques d'un mal-être social lié à un déficit de réconciliation nationale. Il est nécessaire pour la Côte d'Ivoire de disposer d'une réelle politique migratoire et d'un cadre national de gouvernance des migrations afin d'apporter davantage de cohérence à la gestion des migrations dans le pays et mieux mobiliser la diaspora pour faciliter sa participation aux défis du développement du pays. Il est également important de formaliser la promotion des droits des migrants en ratifiant les conventions y relatives (notamment les conventions n° 97 et n° 413 de l'OIT sur les travailleurs migrants et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille). En effet, la Côte d'Ivoire qui est un grand pays d'immigration n'a toujours pas une structure autonome formelle chargée de gérer la migration et une véritable politique migratoire. Ce vide institutionnel contraint le pays à s'appuyer sur des textes internationaux et régionaux pour gérer au coup par coup ses questions migratoires. Fragmentée entre six ministères et structures publiques, la gestion des migrations n'est pas formalisée.

105. Par ailleurs, la situation sécuritaire liée à l'expansion de la menace terroriste de la région du Sahel vers les pays côtiers dont la Côte d'Ivoire, soulève la question de la gouvernance sécuritaire et de la présence effective de l'Etat particulièrement le long des frontières avec le Mali et le Burkina Faso. En effet, les régions les plus pauvres comme celles du Nord, où la présence de l'Etat et des services sociaux essentiels est limitée, constituent un terrain fertile pour les activités de groupes non étatiques, notamment de cellules terroristes infiltrées au sein des communautés. Les attaques perpétrées en juin 2020, puis en mars, avril et juin 2021 dans les localités de Kafolo, Téhini et Tougbo sont des motifs d'inquiétude et confirment la vulnérabilité de ces régions face à la menace terroriste.



106. En matière de promotion des institutions efficaces et redevables, en dépit des efforts consentis, les réformes des institutions et de la fonction publique n'ont pas encore pleinement abouti. La lenteur des procédures et les suspicions de corruption pénalisent notamment les couches de la population les plus défavorisées. La capacité de l'administration publique en matière de planification stratégique et d'accompagnement efficace du développement est à renforcer. La fonction de suivi et d'évaluation des politiques reste difficile du fait d'une culture de l'évaluation insuffisante, d'une non-systématisation des indicateurs de performance et des supports de suivi et de systèmes d'information quasi-inopérants. Cette faiblesse est accentuée par les difficultés de collecte, de traitement et de diffusion des données statistiques fiables et désagrégées en temps voulu, notamment en matière de droit du travail. L'exercice des fonctions de coordination de l'activité inter et intra-ministérielle souffre de l'instabilité du cadre organique de l'Etat (modifications récurrentes des libellés et attributions des départements ministériels), du défaut de mémoire institutionnelle au sein de l'administration associée à l'inexistence d'une fonction permanente au sein de plusieurs ministères. Par ailleurs, l'effectivité et l'efficacité des mécanismes et systèmes de contrôle demeurent des défis importants, notamment au niveau des institutions en vue du renforcement de la lutte contre la corruption. Afin de mieux combattre les flux financiers illicites, la corruption, le blanchiment de capitaux, l'évasion fiscale, toutes les formes de criminalité organisées et récupérer les produits du crime ou les avoirs volés, la Côte d'Ivoire continue de renforcer son cadre juridique et institutionnel (ODD 16). En effet, le décret n°2018-478 du 16 mai 2018 a étendu le domaine de compétences de l'Agence Judiciaire du Trésor au recouvrement et à l'administration des avoirs illicites. Cette mesure vise à assurer un meilleur recouvrement et une gestion plus efficace au profit de l'Etat, des ressources pécuniaires illicitement détenues par un certain nombre de personnes (ODD 16.4). Une réflexion profonde sur l'organisation, le fonctionnement et les attributions de chaque entité clé du dispositif national de prévention et de lutte contre la corruption, et sur le mécanisme de coordination, s'impose toutefois pour assurer son efficacité à accomplir ses missions. Les capacités des institutions de gouvernance ainsi que celles des organisations de la société civile demeurent insuffisantes pour leur permettre d'exercer pleinement leur fonction de contrôle de l'action publique. La transparence et la redevabilité dans la gestion des affaires publiques, ainsi que la participation citoyenne avec l'implication des femmes et des jeunes sont insuffisamment promues au niveau central et local.
107. Pour ce qui est du renforcement d'une gouvernance et des processus plus inclusifs, le processus démocratique reste fragilisé par une perception de cycles de gestion du pouvoir pas suffisamment inclusifs. Cette situation se manifeste plus visiblement en année électorale lorsque les organes de gestion des élections sont établis sans consensus. La tenue d'élections inclusives, transparentes et apaisées répondant au standard démocratique, reste un défi. En outre, les femmes sont confrontées à des problèmes de capacités qui rendent difficile leur engagement politique et leur participation aux processus électoraux reste limitée. Les femmes ne représentent actuellement que 11,37% de l'Assemblée nationale, classant le pays au 155ème rang mondial. Le taux des femmes ayant pu présenter leurs candidatures aux élections représentait seulement 12% globalement, certains partis politiques enregistrant une absence totale des candidatures féminines. Les appuis fournis par les partenaires engagés dans le processus électoral, notamment le SNUD, ont permis d'accroître légèrement la représentativité des femmes au sein de l'Assemblée Nationale de 11,37% en 2016 contre 9,4% en 2011 et d'obtenir une Constitution plus sensible au genre incluant des aspects visant à renforcer la promotion de la participation politique des femmes. Conformément au préambule et à l'Article 36 de la Constitution ivoirienne révisée en 2016 qui promeut les droits politiques de la femme, un avant-projet de loi, visant la promotion des droits politiques de la femme en augmentant ses chances d'accès à la représentation dans les assemblées élues, a été adopté en novembre 2016. Il en est de même de la participation des jeunes au processus électoral, souvent liée au déficit de formation civique et à l'accès limité aux cadres de dialogue et de prise de décision. L'inclusion des jeunes, de plus en plus instrumentalisés, dans les processus politiques, si elle n'est pas suffisamment adressée, pourrait également être un obstacle à la stabilité et à la





consolidation de la paix. Les statistiques actuelles confirment que la Côte d'Ivoire compte 9 millions d'électeurs potentiels, mais seulement 6,6 millions sont inscrits sur la liste électorale (statistiques CEI-RLE 2018). Lors des dernières élections 2018, seulement 36% des électeurs y ont participé. La participation des citoyens et citoyennes, y compris les femmes, les jeunes et les personnes les plus vulnérables, notamment les personnes vivant avec un handicap, aux processus de concertation et de décisions doit aussi être améliorée. Les difficultés rencontrées par certains citoyens pour exercer leur droit à l'information contribuent au manque de transparence structurelle des institutions et constituent une contrainte à la participation de tous les citoyens à la vie publique, à la prise des décisions éclairées et à la prévention de la corruption. Le manque de formation des points focaux de l'information fait partie des principales difficultés à lever pour favoriser un véritable accès à l'information.

108. Sur la question de la gouvernance locale, l'organisation administrative souffre d'une décentralisation qui peine à se mettre en place. Or, le processus de décentralisation et de développement local est important notamment parce qu'il peut constituer une option pour le développement des villes secondaires et la lutte contre les disparités et les inégalités. Le manque de mise en œuvre effectif de la politique d'aménagement des territoires crée en effet un pays à deux vitesses en matière de développement et constitue une source de fortes disparités régionales, d'inégalités croissantes, d'accès difficile aux services sociaux de base et d'exode rural toujours croissant vers la capitale. Les difficultés majeures qui minent le processus de décentralisation administrative en Côte d'Ivoire sont notamment : l'inadéquation entre le profil et le poste des agents en région; la non application effective de la Loi n° 2003-208 du 7 Juillet 2003 portant transfert de compétences aux collectivités territoriales ; l'insuffisance des ressources financières consacrées au fonctionnement des collectivités au regard de recommandations de l'UEMOA (l'UEMOA recommande de consacrer 10% du budget aux collectivités); l'insuffisance de ressources logistiques et humaines au niveau de la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement local limitant sa mission d'assistance conseil aux structures décentralisées. Le rétablissement de la confiance des populations envers les administrations décentralisées et déconcentrées est devenu primordial.
109. Bien que l'accessibilité des populations (femmes, hommes et jeunes) aux services publics se soit accrue, elle reste limitée pour les personnes les plus défavorisées. Le transfert des compétences et des ressources aux collectivités locales, de même que la gouvernance locale, méritent d'être effectifs et renforcés pour accroître l'offre de services aux populations à la base et améliorer la qualité des services publics décentralisés et déconcentrés. La décentralisation devra favoriser une gouvernance inclusive du territoire, confortant la légitimité des collectivités territoriales et prenant mieux en compte les aspirations des populations dans les processus de planification du développement local ainsi que dans la gestion des affaires publiques. Le niveau de ressources affectées aux collectivités ainsi que l'optimisation des dépenses desdites collectivités avec une plus grande responsabilisation dans la prestation de services constituent aussi des défis.
110. La consolidation de la paix retrouvée en Côte d'Ivoire doit être alimentée par une paix sociale durable et construite avec des actions volontaristes qui incluent et associent les partenaires sociaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. A cet effet, le gouvernement ivoirien a mis en place un Conseil National du Dialogue Social (CNDS) comme cadre national d'animation de la concertation avec les partenaires sociaux et comme outils de prévention des conflits. Il existe également plusieurs conventions collectives avec la particularité que certaines sont dépassées et méritent d'être actualisées. La convention collective interprofessionnelle a plus de quarante ans d'âge et adresse peu les questions d'égalité de chance et de traitement entre les sexes. Le dialogue social, comme processus de consultation, de négociation et d'échanges d'informations entre les mandants tripartites de l'OIT, est institutionnalisé en Côte d'Ivoire. Les mécanismes existent à cet effet aux échelons national, sectoriel, et de l'entreprise. Cette adhésion au principe du dialogue social contraste cependant avec les mouvements sociaux récurrents observés ces dernières années. A cela s'ajoute un



certain nombre d'écueils au dialogue social, notamment la question de la représentativité des organisations syndicales de travailleurs qui n'est pas déterminée ; l'organe national de dialogue social (CNDS) qui est insuffisamment financé ; les centrales syndicales minées par des divisions internes. Les acteurs syndicaux accusent des faiblesses en ce qui concerne la maîtrise des techniques de dialogue social.

111. Le Gouvernement met fortement l'accent sur la réconciliation nationale et la cohésion sociale. Il s'agit de la loi numéro 2018-980 du 27 décembre 2018 portant ratification de l'ordonnance numéro 2018-669 du 6 août 2018, portant amnistie, qui a favorisé les conditions propices au retour des réfugiés et des déplacés internes dans la sécurité et la dignité. À ce jour, 287 000 réfugiés ivoiriens sont rentrés volontairement au pays et sont réintégrés, tandis que 87 000 réfugiés et demandeurs d'asile ivoiriens sont toujours en exil. Sur la base des changements fondamentaux qui ont eu lieu en Côte d'Ivoire, notamment l'évolution de la situation socio-politique et la politique de réconciliation nationale et de cohésion sociale prônée par les autorités ivoiriennes, et considérant les objectifs clés du Pacte mondial sur les Réfugiés (GCR), qui ont favorisé les conditions propices au retour des réfugiés et déplacés internes dans la sécurité et la dignité, la réunion régionale tenue à Abidjan du 6 au 7 septembre 2021, a été l'occasion de mettre à jour la carte de la feuille de route et de convenir des mesures concrètes pour trouver des solutions durables à la situation des réfugiés ivoiriens.

## Questions transfrontalières, régionales et sous régionales

112. Les pays environnants la Côte d'Ivoire sont confrontés à des conflits violents impliquant des terroristes ainsi que des combattants terroristes étrangers se déplaçant au-delà des frontières nationales et questionnant ainsi la gestion de la sécurité des frontières<sup>58</sup>. Ces mêmes pays enregistrent également des conflits communautaires avec des mouvements de populations. Les menaces sécuritaires du fait de la situation aux frontières avec le Mali et le Burkina Faso notamment, exacerbent les conflits entre des communautés de part et d'autre des frontières. En effet, par sa position centrale à relier le Sahel aux pays côtiers voisins, le Burkina Faso sert désormais de corridor pour étendre les opérations criminelles des groupes jihadistes dont les velléités d'expansion dans le septentrion des pays côtiers, notamment en Côte d'Ivoire sont clairement identifiées. L'ambition de ces groupes à occuper les espaces de gouvernance faiblement investis ou vacants est encouragée par le manque de présence, dans les zones frontalières, d'institutions nationales dédiées à la prévention et à la répression des différents types de menaces propres aux frontières poreuses. La consolidation de l'Etat de droit par la mise en place de formes appropriées de administrations nationales, contribueront à l'amélioration du partage du renseignement au niveau national et régional. Le renforcement des mesures de contrôle aux frontières est également nécessaire pour la sécurité territoriale. La prise en compte de ces paramètres ainsi que les efforts qui pourraient être consentis pour les aborder favoriseront l'avancée vers la réalisation de l'ODD 16 en Côte d'Ivoire. Les menaces sécuritaires qui exacerbent les tensions entre communautés de part et d'autre des frontières pourraient également accentuer le mouvement migratoire vers la Côte d'Ivoire, mais aussi alimenter les filières de recrutement et accroître la menace terroriste et la criminalité transnationale. Après l'épisode d'acte terroriste subi par la Côte d'Ivoire à Grand Bassam, en mars 2016, le risque demeure et il convient de surveiller la situation sécuritaire dans les pays voisins et aux frontières ainsi que les flux migratoires en direction du pays qui pourraient en résulter. Une lutte insuffisante contre les formes de criminalité transnationale risque de renforcer l'impunité donc remettre en cause l'efficacité des services en charge de l'application de la loi (police et justice) dans l'atteinte de l'ODD 16. L'extrémisme violent au Sahel, en particulier dans

---

<sup>58</sup> Il s'agit d'un thème important qui est notamment consacré dans les Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies 2178 (2014) et 2396 (2017)



la région du Liptako Gourma est une préoccupation croissante compte tenu des risques d'attaques terroristes et d'enlèvements majeurs, principalement dans les zones frontalières du nord de la Côte d'Ivoire. L'attaque survenue à Kafolo, dans la nuit du 10 au 11 juin 2020, et qui a coûté la vie à plusieurs militaires ivoiriens, n'a fait que confirmer la présence de cette menace. Si ces attaques terroristes prennent de l'ampleur, elles occasionneront des pertes en vie humaines, mais aussi une pression grandissante sur les ressources naturelles du fait de la migration subséquente. Elles peuvent limiter des efforts des parties prenantes dans l'atteinte des ODD en créant un climat d'insécurité au sein de la population et en impactant négativement sur la scolarisation, de respect des droits humains, etc.

113. Il est également important de rappeler les menaces que la criminalité organisée continue de faire peser sur les efforts des autorités Ivoiriennes en matière de gouvernance. Bien que peu de données statistiques soient disponibles en termes de condamnations judiciaires pour des faits de trafics de drogue, de corruption ou d'autres formes de criminalité grave, il arrive que des saisies et des arrestations soient effectuées dans des dossiers liés à ces formes de trafics, notamment par des services spécialisés tels l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale (UCT) ou la Cellule aéroportuaire anti trafics (CAAT), Celles-ci démontrent clairement les vulnérabilités du pays en la matière. La menace terroriste qui se précise, notamment dans certaines zones frontalières, et les liens qui peuvent exister entre groupes terroristes et groupes criminels, appellent enfin à redoubler d'efforts pour le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des différents services chargés de mener les enquêtes, la poursuite et le jugement de tels faits, et ce en toute indépendance et au travers, notamment, de la coopération régionale et internationale en matière pénale. L'économie Ivoirienne étant confrontée à d'importantes pertes en raison de la piraterie et la criminalité maritime dans le Golfe de Guinée, la Côte d'Ivoire a donc conduit une réforme juridique afin de lutter contre l'impunité des pirates et adopté le Code Maritime par la Loi 2017-442 le 30 juin 2017 (ODD16). Ce Code Maritime remplace la loi n°61-349 du 09 novembre 1961 portant le Code de la Marine Marchande et donne, à travers son Article 1008, une définition de la piraterie qui reprend principalement le contenu de l'article 101 de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (CNUDM). De plus, l'article 1018 attribue aux tribunaux ivoiriens une compétence pénale pour « connaître des faits de piraterie ... même lorsqu'ils sont commis en haute mer », conformément au droit international (art. 105 de la CNUDM).
114. La région de l'Union de Fleuve Mano (UFM) a été confrontée à des défis résultant de cycles récurrents de pauvreté, de mauvaise gouvernance, de troubles politiques, de conflits civils et d'épidémies, à différents moments au cours des quatre dernières décennies. Bien que la sous-région du fleuve Mano ait réalisé des progrès considérables dans les secteurs de la gouvernance, de la sécurité et du développement, elle continue de faire face à des défis complexes et à multiples facettes dans les secteurs politique, économique, social, de la santé publique et environnemental/climatique. Ces revers tendent à éclipser les avancées visibles en matière de résilience, y compris la cohésion sociale et les gains dans le lien paix-développement-humanitaire. Les problèmes sont liés, entre autres, au trafic de drogue, au crime organisé, à l'exploitation illégale des ressources, et à l'utilisation de discours haineux dans les médias (y compris les médias sociaux). Ces phénomènes constituent de graves menaces pour la paix et la sécurité régionales des pays de l'UFM, notamment en raison de leur nature transfrontalière et transnationale. Cela exige des réponses communes et coopératives sur une base régulière et durable, parmi une série d'acteurs du système des Nations Unies et au-delà, afin de parvenir à un développement socio-économique inclusif et à des sociétés pacifiques par le renforcement de la mise en œuvre conjointe d'initiatives transfrontalières et régionales. Ces défis doivent être abordés dans le contexte plus large de la prévention des conflits, de la bonne gouvernance et du développement économique.
115. La Côte d'Ivoire a adhéré à diverses initiatives de libéralisation commerciale unilatérale et multilatérale. Ainsi, le pays a toujours joué un rôle de leader dans les processus sous-





régionaux d'intégration comme la CEDEAO ou encore l'UEMOA. Première économie de l'UEMOA avec 38,7% de son PIB en 2020 la Côte d'Ivoire en est le principal moteur économique. En tant que membre de cet ensemble sous régional, la Côte d'Ivoire a harmonisé plusieurs mécanismes nationaux de sa politique économique avec les autres membres avec lesquels elle partage également la même monnaie, le franc CFA. Le pays est également membre de l'Union du fleuve Mano, un regroupement de quatre pays ouest africains : le Liberia, la Sierra-Léone, la Guinée et la Côte d'Ivoire (2008), ainsi que de la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) après en avoir été observateur. Afin de tirer parti de son engagement régional, le pays s'est doté d'une Stratégie Nationale d'Exportations (SNE) visant à améliorer la compétitivité des produits nationaux, la diversification des échanges, l'efficacité des chaînes de valeur et l'environnement des affaires. La SNE a identifié des secteurs prioritaires tels que (i) le caoutchouc et les plastiques, (ii) l'anacarde, (iii) le coton, coton textiles et habillement, (iv) les fruits tropicaux, (v) le manioc et ses produits dérivés et (vi) les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Si le poids des importations en provenance des pays de la sous-région a baissé entre 2010 et 2017 de près de la moitié au profit essentiellement des partenaires non-africains, le poids des exportations à destination de la sous-région a en revanche augmenté au détriment des partenaires hors d'Afrique.

116. La Zone de Libre Echange Continentale Africaine (Zlecaf), en réussissant la suppression des barrières commerciales et la libéralisation des échanges à l'échelle continentale et l'instauration d'un cadre harmonisé propice à la concurrence, à l'investissement et à l'innovation, pourrait générer des bénéfices substantiels du point de vue de l'économie et de la société en Côte d'Ivoire. La CEA<sub>47</sub> estime que Zlecaf devrait booster les PIB et exportations de la Côte d'Ivoire. Bien que l'augmentation générale soit modeste (moins de 1% pour le PIB et moins de 3% pour les exportations), les exportations de la Côte d'Ivoire vers l'Afrique augmenteraient d'environ 3,5 à 8,5%, avec une augmentation attendue dans les secteurs de l'énergie et exploitation minière d'environ 10%. Dans les secteurs agricole et alimentaire, les exportations augmenteraient aussi de manière non négligeable (environ 8%). Considérant plus attentivement les secteurs spécifiques, les exportations de la Côte d'Ivoire vers le reste de l'Afrique augmenteraient de plus de 25% dans l'habillement, les produits du bois et papier, l'électronique et les véhicules et équipement de transport. Ces exportations augmenteraient de manière significative vers toutes les sous-régions africaines, et particulièrement vers le Cameroun, l'Ethiopie, le Malawi, le Maroc, la Namibie, le Rwanda, la Tanzanie, la Tunisie, l'Ouganda et le Zimbabwe. Ces conclusions rejoignent dans une certaine mesure les résultats de l'étude d'évaluation de l'impact sur l'économie ivoirienne de l'accord de la Zlecaf réalisée par le PNUD et publiée en mars 2022. Elle a conclu que la libéralisation totale et immédiate assortie d'une hausse des exportations à destination des marchés africains stimulerait les importations de près de 3,5%, avec une hausse de 4% pour le secteur secondaire, 2,5% pour le secteur tertiaire et 1,5% pour le secteur primaire. Elle induirait une hausse des exportations dans leur ensemble (1,67%), à travers la forte hausse des exportations des produits du secteur secondaire (5,41%). L'Afrique tant en que source des importations ou en tant que destination des exportations ivoiriennes tendrait à se substituer à ses autres partenaires. Cela conduirait à une hausse de 2,35% du PIB, en relation avec une augmentation de 1,87 % de la valeur ajoutée du secteur secondaire. Il en ressort que les revenus du gouvernement s'en trouveraient améliorer dans leur ensemble, de l'ordre de 2,21%. Tout bien considéré, la Zlecaf offrirait à moyen terme la possibilité à la Côte d'Ivoire d'accélérer sa trajectoire vers les ODD, à travers notamment la capacité accrue de l'économie à créer des emplois, en particulier pour les jeunes (ODD 8), l'amélioration des revenus pour les opérateurs économiques (ODD 1), l'accès amélioré à une gamme élargie de produits de consommation et de produits intermédiaires bon marché (ODD 1) et l'amélioration des conditions des femmes et la réduction des inégalités relatives au genre (ODD4). Il n'en demeure pas moins que la libéralisation du marché domestique et la mise en concurrence des structures productives nationales avec celles du reste de l'Afrique sont associées à des risques à court terme, telle que la perte d'emplois et de revenus des nationaux avec la disponibilité de compétence étrangère et la restructuration de l'appareil productif.



## V. PARTENARIATS ET MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA MISE EN OEUVRE DES ODD ET DES AUTRES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

117. L'objectif de développement durable 17 engage à « Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser ». Le développement durable nécessite un engagement fort couplé à des partenariats entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les organisations de travailleurs ou syndicales ainsi que les partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux. En effet, si les objectifs de développement durable ne doivent laisser personne de côté, leur mise en œuvre doit être aussi l'affaire de tous. A la participation de toutes les parties prenantes doit être ajouté l'apport de chacune d'entre elle dans les volets suivants : les ressources financières, humaines, technologiques et le savoir-faire. Ce sont aussi les leçons des expériences réussies et non réussies pour limiter les coûts et les délais de l'apprentissage qui sont à prendre en considération. Tenant compte des résolutions du Sommet d'Addis-Abeba pour le financement du développement durable et l'Aspiration 7 de l'agenda 2063 de l'Union Africaine pour faire de l'Afrique un partenaire solide et influant sur la scène mondiale<sup>59</sup>, une place de choix est à accorder au financement domestique dans la mise en œuvre des ODD pour les pays africains.

118. Le paysage financier résumé dans le graphique ci-dessous et présenté dans les sections suivantes donne les détails des sources de financements existantes et celles susceptibles d'être utilisées plus efficacement pour le financement des ODD.

**Graphique 9 :**  
Sources potentielles de financement pour les ODD



<sup>59</sup> L'objectif correspondant de l'aspiration 7 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine est le 19 : « L'Afrique en tant que partenaire majeur dans les affaires mondiales et la coexistence pacifique »



119. Si les recettes fiscales ont augmenté de 30% entre 2012 et 2020, la pression fiscale est restée faible à 12% du PIB en 2020<sup>60</sup> en référence aux critères de performance de l'UEMOA qui établissent à 20% le seuil du taux de pression fiscale. Un meilleur recouvrement des recettes fiscales est espéré à la faveur du nouveau Système intégré de gestion des impôts (SIGICI) lancé en février 2019, du nouveau module de déclaration fiscale en ligne pour les entreprises, de la facturation électronique prévue lutter contre la fraude à la TVA, de l'attribution d'un numéro d'identification fiscale unique à toutes les nouvelles entreprises et de la mise en place d'un cadastre en ligne qui permettra d'augmenter les recettes tirées de l'impôt foncier à moyen terme.
120. La Côte d'Ivoire travaille régulièrement avec le secteur privé, dans le cadre des partenariats publics privés (PPP), notamment pour la réalisation de nombreux travaux d'infrastructures, les principaux secteurs de concentration des PPP étant le transport et l'énergie. L'expérience de la Côte d'Ivoire en matière de PPP est longue et date des premières expériences d'indépendance. Plus récemment, un cadre juridique et institutionnel, logé à la Présidence de la République, a été mis en place en 2012 pour la réalisation des PPP. Sa gestion est assurée par un comité de pilotage. La base initiale des PPP pour le PND 2016-2020 comportait 107 projets pour un montant total de 12 541 milliards de FCFA. Depuis 2016 27 contrats ont été effectivement signés, pour une valeur de 3 890 milliards FCFA. L'évaluation de ce mécanisme peut être importante pour en apprécier les résultats en termes de contribution à la mise en œuvre des ODD, de promotion du développement sectoriel, de création d'emplois, de fiscalité (taxes reçues et/ou de dépenses fiscales) et d'endettement public et/ou garanti par l'Etat généré.
121. Représentant deux tiers (2/3) du total des investissements et 83% des emplois, l'implication du secteur privé dans le financement du développement a été une priorité du Gouvernement ces dernières années. En dépit de ces efforts, le développement du secteur privé demeure toutefois tributaire du difficile accès au crédit en Côte d'Ivoire. En 2018, le niveau de créance au secteur privé, bien qu'en hausse ne représentait que 26% du PIB contre 105 % pour les pays à revenu intermédiaire. Une analyse de l'évolution de la structure des crédits alloués au secteur privé présente une prééminence du secteur tertiaire, en particulier le sous-secteur du commerce de gros et de détails, suivi de l'industrie manufacturière. Il en découle une incohérence entre la structure du crédit octroyé au secteur privé et la volonté manifeste d'accomplir la transformation structurelle de l'économie source de croissance inclusive. Pour ce qui est du secteur financier, le marché obligataire est avant tout au service des acteurs publics. En outre, le recours au marché des actions est limité et le rythme d'introduction en bourse demeure faible avec une moyenne de 0,6 par an de 2011 à 2016 (4 au total), en deçà des pays d'aspiration (3,7 en Tunisie et 1,1 au Maroc). Dix (10) défis principaux du secteur financier ivoirien ont été identifiés. Ce sont : (i) la pénétration des crédits contre la taille de l'économie encore limitée ; (ii) les marchés des capitaux et activités de gestion d'actifs à approfondir ; (iii) une faible inclusion financière; (iv) l'ouverture limitée des TPE/PME par le secteur bancaire; (v) un marché de l'assurance encore naissant ; (vi) la surexposition du secteur bancaire à un nombre limité d'emprunteurs ; (vii) une capitalisation des banques aux limites du ratio réglementaire ; (viii) une infrastructure de marché de base pouvant être complétée ; (ix) un recours encore faible au bureau crédit et (x) un système juridique des garanties encore perfectible.

---

<sup>60</sup> Suite au rebasage du PIB opéré et couplé au passage au système de comptabilité nationale (SCN) 2008, le taux de pression fiscale a connu une chute de 4 points, ressortant à environ 12% du PIB en 2020 contre un niveau estimé de 16% avant rebasage.



122. Les Fondations jouent un rôle de plus en plus important dans le développement en Côte d'Ivoire. Elles interviennent dans divers domaines (l'éducation, l'accès à l'eau, la santé, l'autonomisation de la femme, le développement rural, la cohésion sociale, etc.) et se positionnent comme des partenaires de développement à part entière plutôt que des donateurs et s'attendent à être plus étroitement impliquées dans le diagnostic et la résolution des problèmes de développement. Les Fondations travaillent avec la société civile et les ONG, les Agences des Nations unies et le Gouvernement. Cependant, la coordination de leurs actions reste un défi. Bien que les financements des Fondations soient en lien avec les priorités de l'Agenda 2030, les fondations ne structurent pas explicitement leurs décisions de financement autour des ODD. Au-delà des Fondations, c'est toute la philanthropie qui est concernée. En Côte d'Ivoire, le secteur de la philanthropie est peu coordonné car il reste une sphère où des actions isolées sont menées par des organismes privés et par des particuliers soucieux du changement social et de l'intérêt général. Il importe d'initier une coordination de cette philanthropie par une stratégie visant à améliorer l'environnement philanthropique, à pouvoir déterminer et optimiser la valeur des contributions apportées par les acteurs au développement, en les engageant durablement et à plus long terme. D'un autre côté, les entreprises ne sont plus seulement des acteurs économiques, mais revendiquent également un rôle plus accru d'acteur social, qu'elles jouent notamment, par le biais d'actions de mécénat et de politiques de responsabilité sociétale (RSE). Il est à noter que le secteur privé ivoirien à travers le Patronat (CGECI) s'est engagé à travers un partenariat qui la lie à l'Etat pour promouvoir la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) auprès de ses membres. A ce titre, diverses activités, notamment les Assises du Développement Durable dans le secteur privé 2016, ont été réalisées en vue de leur permettre d'aligner leur démarche de RSE aux ODD.
123. L'Aide Publique au Développement (APD) qui est une composante du résultat de la coopération internationale a culminé à 11,2% du PIB en 2012 au moment de la sortie de la crise postélectorale pour tomber à 2,3% du PIB en 2018<sup>61</sup>. En effet, la tendance globale des financements extérieurs depuis 2012 est à la hausse, bien que les financements bilatéraux aient diminués en faveur des multilatéraux. De 2016 à 2018, la Côte d'Ivoire a bénéficié d'un montant total de 5 221 milliards de FCFA (environ USD 8 milliards) d'engagements financiers au titre des financements publics extérieurs, dont 15% sous forme d'appuis budgétaires. Sur la même période, les ressources destinées au financement des programmes et projets se sont élevées à 4 412 milliards de F CFA, avec une prédominance des appuis multilatéraux (52,8%) ; cette tendance s'est maintenue en 2019. L'aide publique au développement représente autour de 10.5% du budget de l'état. De manière générale, le paysage de l'aide publique au développement en Côte d'Ivoire est marqué par la présence d'un nombre limité de partenaires. La tendance globale est d'une aide en progression, avec la montée en puissance de certains partenaires, notamment la Chine, la Banque Mondiale, la coopération française, la BAD, et les Fonds Arabes, dont les contributions cumulées représentent plus de 80% de l'ensemble. Dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2016-2020, le montant de 2 568,1 milliards de FCFA décaissé par les partenaires au développement est orienté à 42,4% au profit de l'axe IV relatif au développement des infrastructures harmonieusement réparties sur le territoire national et la préservation de l'environnement. La crise de la Covid-19 devrait assurément porter l'APD a un niveau plus élevé qu'en 2018 ou 2019. Le pays a bénéficié d'un financement de 886,2 millions de dollars du FMI au titre de la Facilité rapide de crédit (FRC) et de l'Instrument de financement rapide (IFR) pour faire face à l'impact de la pandémie Covid-19 sur la balance des paiements. Un financement additionnel de la Banque Mondiale de 35 millions de dollars est aussi à

---

<sup>61</sup> Banque Mondiale, WDI, 2020



considérer. A ce montant, s'ajoute le financement de 75 millions d'Euros (49 milliards de F CFA) de la Banque Africaine de Développement. Il est en de même pour les appuis du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire inscrits dans la cadre de la lutte anti-Covid-19.

124. La Côte d'Ivoire a mis en place une politique d'endettement pour le financement du PND 2016-2020 allant des financements concessionnels, non concessionnels et incluant l'émission des eurobonds (2018, 2019, 2020, 2021) et le recours au marché financier sous régional. Le taux d'endettement public de la Côte d'Ivoire en pourcentage du PIB est passé de 31,7% en 2016 à 47,6% en 2020. Notant le risque modéré de surendettement avec un espace limité pour absorber les chocs, les administrateurs du FMI<sup>62</sup> conviennent que la capacité de la Côte d'Ivoire à rembourser reste satisfaisante. Ils soulignent qu'il importe de reconstituer des marges de manœuvre budgétaires, de poursuivre une stratégie d'endettement prudente et de faire avancer les réformes visant à développer les marchés financiers régionaux.
125. Les flux entrant d'IDE ont été estimés à 222 milliards de F CFA en 2017, soit un croît de 86 % par rapport à 2012. Les flux entrants cumulés durant ces trois dernières années (2016-2018) ont représenté 7,6% du total de la zone CEDEAO (derrière le Nigeria, le Ghana et la Guinée). La ventilation sectorielle des investissements directs étrangers (IDE) se fait au profit des industries manufacturière (31%), des BTP (26%) et de la télécommunication (21%), qui occupent 77 % des flux entrants entre 2012 et 2017. Au regard de l'évolution récente (2015-2017), l'Agriculture et l'industrie extractive ont été les secteurs les plus attractifs des IDE. Quant aux IDE dans le secteur de l'industrie manufacturière, ils sont en nette diminution (140 milliards de FCFA en 2015 contre 83 milliards de FCFA en 2017 selon les données du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire - CEPICI) laissant présager d'un faible ciblage de ce secteur en matière d'investissements. Cette baisse des IDE dans l'industrie manufacturière semble inscrire la Côte d'Ivoire dans un processus de fracture technologique si des mesures robustes d'attractivité ne sont pas déployées. Pourtant, l'un des canaux de lutte contre la pauvreté est l'innovation et le développement technologique, qui sont des indicateurs importants de l'Agenda 2030 dans lequel sont consignés les Objectifs de développement durable (ODD). Le développement technologique est un indicateur transversal qui revient dans les Cibles 8.2, 9.4, 9.5, 17.6, 17.7, 17.8 et 17.16. Des efforts ont été consentis pour améliorer l'attractivité du pays. Des mesures importantes telles que l'introduction d'un nouveau Code des investissements, la mise en place d'un guichet unique pour la création d'entreprises, la dématérialisation des procédures dans le Tribunal du Commerce, participent de cette volonté. Parmi les défis persistants figurent, l'inhérence d'un risque systémique dans la région du Sahel et l'apparition des conflits aux frontières avec certains pays, les failles et faiblesses de l'appareil fiscal, des infrastructures faiblement développées, la vulnérabilité de l'agriculture aux catastrophes naturelles et la forte sensibilité des recettes aux fluctuations des cours mondiaux.
126. L'épargne ou les investissements des migrants ne sont pas suffisamment captés en Côte d'Ivoire qui n'est pas partie prenante du Plan du G20 pour faciliter les flux de transferts de fonds<sup>63</sup>. Les montants personnels des revenus reçus de l'étranger n'y ont représenté que 0,8% du PIB en 2018<sup>64</sup>. Ces montants qui empruntent diverses voies pour être envoyées au

---

<sup>62</sup> <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2021/07/22/PR21223-Cote-dIvoire-IMF-Executive-Board-Concludes-2021-Article-IV-Consultation>

<sup>63</sup> Le G20 s'est engagé à baisser les coûts des transferts de fonds des migrants à 5% du montant transféré d'ici 2014.

<sup>64</sup> Banque Mondiale, WDI, 2020.



pays méritent d'être évaluées plus finement, y compris à travers les transferts reçus par les ménages. De manière générale, ces financements servent à couvrir les charges des familles des migrants restées au pays, à faire un commerce ou toute activité génératrice de revenu et à améliorer les habitations. Ces transferts servent aussi à la réalisation des investissements communautaires pour la construction des écoles, des dispensaires, des édifices religieux, des installations d'accès à l'eau potable et à l'électricité. Dans ces conditions et au regard des opportunités offertes, la Côte d'Ivoire devra relever le défi de la mobilisation de sa diaspora pour contribuer au développement socio-économique du pays.

127. Si le pays ne dispose actuellement d'aucune stratégie nationale pour la Coopération Sud-Sud (CSS), une étude des meilleures pratiques de coopération Sud-Sud a été réalisée en 2016-2017. Le gouvernement a également organisé un voyage d'étude au Rwanda et en Espagne pour tirer des enseignements de leurs modèles de CSS, coordonné un atelier sur la CSS et animé des réunions d'information auprès de ses ambassadeurs et chefs de missions diplomatiques. Le gouvernement entend mettre en place une plateforme inclusive de consultation sur les questions de CSS.
128. Dans ce contexte, le gouvernement ivoirien prévoit dans son cadrage macroéconomique et budgétaire de son PND 2021-2025 un niveau d'investissement de 59.000 milliards de FCFA sur la période, dont 74% d'investissements venant du privé et 16% du public (soit respectivement 43.660 et 15.340 milliards de FCFA). Le besoin de financement public du PND 2021-2025 se situerait ainsi à 17.636 milliards de FCFA. La stratégie de financement prévoit de recourir au marché régional et international à hauteur de 10 248 milliards de FCFA (42%) ainsi qu'à des prêts projets acquis ou identifiés à hauteur de 3 797 milliards de FCFA (22%). Enfin, 3 591,4 milliards de FCFA (20%) pourrait être mobilisé sous forme d'emprunts projets après la tenue du Groupe Consultatif des bailleurs prévu au premier semestre 2022.
129. L'Equipe Pays des Nations unies joue un rôle essentiel en soutenant les efforts du Gouvernement pour mobiliser, allouer et utiliser efficacement les financements pour le développement durable provenant de sources nationales et internationales, ainsi que les sources publiques et privées. La stratégie du Secrétaire général des Nations unies pour le financement de l'Agenda 2030 pour le développement durable Développement (2018 - 2021) définit les éléments clés de ce rôle pour atteindre trois objectifs principaux : (i) aligner les politiques économiques et les systèmes financiers mondiaux sur l'Agenda 2030 ; (ii) renforcer les stratégies de financement et les investissements au niveau régional et national ; et (iii) exploiter le potentiel des innovations financières, les nouvelles technologies et la numérisation afin de fournir un accès équitable au financement. Les prochaines sections présentent les approches de partenariats et de mobilisation des ressources pour lesquelles l'Equipe Pays en Côte d'Ivoire s'engage à accompagner le Gouvernement en appui au financement des ODD.
130. En ce qui concerne le partenariat et la mobilisation des ressources, le gouvernement en synergie avec les PTF initie des actions pour en mobiliser et explorent des nouveaux horizons pour capter les financements innovants disponibles. Aussi, pour assurer la gestion optimale des ressources collectées, le gouvernement initie des réformes pour opérationnaliser un cadre de gestion et de coordination efficaces pour assurer le financement des ODD. – Après la confirmation en septembre 2019 de l'engagement de la Côte d'Ivoire à participer à la phase pilote pour expérimenter le Cadre de financement national intégré (INFF), le Ministère du Plan et du Développement a adressé en novembre 2020 une requête pour le déclenchement du processus INFF avec l'appui technique et financier du SNUD qui a indiqué sa disposition à mobiliser les capacités techniques et outils appropriés pour accompagner la Côte d'Ivoire. Il est notamment prévu de recourir au *Finance Sector Hub* spécialisé dans l'appui aux pays dans la mise en place des INFFs et d'utiliser l'outil d'évaluation du financement du développement (*Development finance Assessment – DFA*) qui permet définir les réformes pour exploiter le





potentiel disponible, mieux utiliser les ressources existantes et assurer leur affectation aux priorités nationales de développement. La conduite du processus de Cadre de Financement National Intégré (INFF) à proprement parlé est prévue au cours de l'année 2022.

131. Le SNUD apportera un appui au Gouvernement pour l'élaboration du Cadre National Intégré de Financement (CNIF<sup>65</sup>) qui est un outil permettant de financer les priorités nationales et d'opérationnaliser le programme d'Addis-Abeba au niveau national. Après l'estimation du coût de la réalisation des ODD en fonction des choix stratégiques opérés (costing des ODD sur la base notamment des accélérateurs et super accélérateurs sélectionnés) doit suivre la phase de ciblage des sources de financement à mobiliser au-delà du financement interne public et de l'APD. Pour le SNUD, il s'agira d'offrir un appui conseil et une assistance technique au Gouvernement en collaboration avec les autres partenaires tels que l'UE impliqué dans la mise en place du CNIF. L'appui conseil sera matérialisé par le renforcement des capacités techniques pour l'élargissement de l'assiette fiscale à travers une meilleure structuration de l'économie informelle, la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale et d'autre part la lutte contre les exonérations fiscales. Outre les aspects de fiscalité, l'appui conseil touchera les domaines tels que le contrôle sur le budget annuel, la gestion de la dette, l'engagement de la diaspora, la promotion des investissements, etc.
132. Une meilleure coordination de l'aide publique aura pour objectif d'assurer une coopération au développement efficace et augmenter les résultats escomptés de l'aide sur la réduction de la pauvreté et des inégalités, la consolidation de la croissance, le renforcement des capacités et l'accélération des avancées vers les ODD. Il s'agira pour le SNUD à travers le Coordonnateur Résident et les Agences chefs de file de groupes thématiques de mener un dialogue politique et stratégique avec le Gouvernement sur des positions communes approuvées par l'ensemble des PTFs et de contribuer à harmoniser les aides publiques des PTF pour en optimiser l'efficacité. Les mesures d'amélioration proposées pour améliorer les mécanismes existants incluent la création d'un secrétariat permanent au niveau de la Troïka<sup>66</sup> et l'organisation de rencontres annuelles entre groupes thématiques sectoriels. Elles ont pour objectif de (i) renforcer le dialogue technique (sectoriel et intersectoriel) entre les acteurs institutionnels et les partenaires ; (ii) optimiser l'utilisation des ressources publiques extérieures ; (iii) accroître le taux d'absorption des ressources publiques extérieures ; (iv) améliorer la traçabilité des financements publics extérieures ; et (v) améliorer le partage d'expériences et capitaliser sur les bonnes pratiques.
133. Dans le contexte de la coopération sud-sud, le SNUD peut jouer un double rôle : (1) aider le Gouvernement à travers l'assistance technique à redynamiser et diversifier sa coopération bilatérale en signant des accords avec les pays émergents ou en renforçant la coopération existante ; (2) aider le Gouvernement à organiser des actions de plaidoyer en direction de ces pays. Par ailleurs, le SNUD pourra accompagner le Gouvernement à renforcer sa collaboration avec les institutions régionales telles que la CEDEAO qui interviennent dans plusieurs secteurs de développement et exploiter la possibilité de gérer des programmes conjoints.

---

<sup>65</sup> Les cadres de financement nationaux intégrés est appelé 'INFF' en

<sup>66</sup> La « troïka » est chargée d'animer le cadre de concertation des ambassadeurs. Elle est composée du Coordonnateur Résident SNUD, de l'Ambassadeur de France et du Directeur des Opérations de la Banque Mondiale.



134. La mise en place d'un réseau local du Pacte mondial contribuera à accroître les engagements dudit secteur en faveur des ODD. Spécifiquement, cela permettra de : (i) renforcer l'engagement et la participation du secteur privé en tant qu'acteur de développement et encourager le secteur privé à respecter les normes pour le développement durable ; (ii) favoriser des partenariats et des collaborations entre les entreprises et autres organisations pour leurs produits et projets tout en adressant les questions de développement durable ; en stimulant la production et l'innovation, la création d'emplois, de services et de biens ; (iii) Engager la participation du secteur privé par des contributions financières et non financières aux actions de développement et en faveur des ODD. A terme, les entreprises du secteur privé seront accompagnées pour former le réseau local du Pacte Mondial. Ce réseau permettra de positionner les entreprises ivoiriennes dans les réseaux internationaux et régionaux du Pacte Mondial, de renforcer leurs connaissances en matière d'expertise et de meilleures pratiques dans le domaine d'activités liées au Pacte Mondial, et enfin de renforcer leurs capacités pour l'intégration des Objectifs de développement durable dans leurs stratégies développement.
135. Pour une approche inclusive sur les ODD, le système des Nations unies devrait apporter un appui au Gouvernement en vue de mettre en place une Plateforme de partenariat pour les ODD centrée sur les organisations philanthropiques. La Plateforme est un espace de partenariats pour les ODD en vue d'avoir plus d'impact social en amenant les organisations philanthropiques (au niveau national et international) à travailler dans un cadre coordonné. Ce cadre de partenariat constituera une passerelle pour engager plus efficacement le Gouvernement auprès des organisations philanthropiques, des centres et instituts de recherches, des ONGs et de la société civile. La plateforme se focalisera sur trois stratégies clés : (i) créer un environnement favorable à l'épanouissement des partenariats à travers un plaidoyer commun et dialogue stratégique ; (ii) aider à la mobilisation des investissements nécessaires pour des programmes spécifiques, en optimisant une diversité d'instruments de financement mixtes et de réorientation des capitaux ; (iii) Faciliter le suivi et l'évaluation, l'apprentissage et la recherche pour fournir de meilleures politiques/décisions pour les partenariats en faveur des ODD.
136. Enfin, La nouvelle génération de CCDD répond à l'urgence de la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Ainsi, le cadre de coopération du SNUD en Côte d'Ivoire est non seulement aligné sur les priorités nationales mais aussi sur les ODD. Le CCDD reflète les actions et les initiatives de l'Equipe Pays visant à la réalisation des ODD en Côte d'Ivoire. Les rapports périodiques fournis par UN INFO permettront de capturer la contribution effective du SNUD au financement des ODD en Côte d'Ivoire. Le total des ressources indicatives requises pour la mise en œuvre du CCDD sur une période de cinq ans s'élève à 650 668 629 USD dont 30 % des ressources seront allouées au Résultat escompté 4 portant sur les services sociaux de base (le socle minimum de protection sociale, les services de santé, de nutrition, de protection, d'eau, d'hygiène et d'assainissement) ; 21 % au Résultat escompté 1 concernant l'agriculture durable et 10% au Résultat escompté 2 consacré à l'industrialisation. Le tableau ci-dessous présente les différentes répartitions.
137. La Côte d'Ivoire explore de nouveaux mécanismes d'achat de médicament par le biais de l'UNITAID, une organisation internationale financée à partir de taxes sur les billets d'avion pour la centralisation d'achats de médicaments à de meilleurs prix pour les pays en développement. Cette option apparait d'actualité surtout avec la pandémie du Covid-19 qui a mis à nu le manque de résilience des systèmes d'approvisionnement des médicaments et d'intrants nécessaires aux soins et à la protection du personnel soignant.





138. Tous les types de financements examinés plus haut sont à galvaniser pour obtenir des niveaux de financement conséquents. La faiblesse de la mobilisation des ressources domestiques sera à surmonter. On peut aussi noter la nécessité pour la Côte d'Ivoire de proposer des produits nouveaux sinon plus compétitifs sur le marché qui lui permettraient de gagner des parts de marché et de tirer réellement avantage de la ZLECAF. Le recours au marché financier est à circonscrire en fonction des ODD accélérateurs dont le financement servirait de catalyseur pour les autres ODD. Le secteur privé constitue un puissant acteur qui apportera des changements transformationnels dans la mise en œuvre de chacun des ODD, notamment dans les domaines des innovations et de la transformation structurelle. Il sera nécessaire toutefois d'en limiter les dépenses fiscales susceptibles d'affecter la mobilisation des ressources intérieures.



## VI. RISQUES POUR LA MISE EN OEUVRE DES ODD EN COTE D'IVOIRE

139. L'examen de la documentation a permis d'identifier plus d'une dizaine de risques liés aux objectifs de développement durable pouvant avoir une incidence sur leur réalisation. Ces différents risques ont été regroupés en 5 types pour en faciliter l'analyse. Les cinq types de risques sont liés à : (i) la sécurité, (ii) la participation politique et la gouvernance, (iii) l'environnement (iv) la santé et (v) l'économie. Les différents types de risques sont décrits, la probabilité de leur survenue appréciée, les coûts quant à la mise à la mise en œuvre des ODD indiqués et les recommandations pour leur mitigation présentées.

### Risques liés à la sécurité

140. Les risques sécuritaires se rapportent essentiellement : à la menace terroriste ; aux tensions et conflits communautaires ; à la circulation des armes de petit calibre et aux caches d'armes ; aux actes de radicalisation locale et ou de caractère régional ; aux conflits électoraux. La probabilité de survenue de ces risques apparaît désormais élevée compte tenu de la résurgence d'attaques terroristes dans la région Nord du pays en 2020 et 2021. Mais combinés à des tensions politiques, leur probabilité de survenue pourrait devenir élevée. Ce sont des risques qui pourraient subvenir des frustrations résultant des privations multidimensionnelles, du passif des tensions et conflits communautaires à l'œuvre avant et depuis la crise post-électorale. Les populations ne recourent plus systématiquement aux institutions dans leurs rapports intra et/ou inter communautaires et préfèrent, dans certains cas, « rendre leur propre » justice. Ce qui a pour effet de susciter des troubles à l'ordre public dans les grands centres urbains, mais aussi les conflits entre différentes communautés (allogènes, allochtones et autochtones) dans plusieurs régions du pays. L'éclatement de tels risques entrainerait des affrontements localisés qui pourraient causer des pertes en vie humaines, des destructions de biens publics et privés. Par la même occasion, il pourrait gêner les activités économiques et sociales. L'atteinte des ODD à caractère social dans telles zones se trouverait compromise. Le SNU devrait poursuivre ses interventions en direction du renforcement de la démocratie et de la cohésion sociale.

### Risques liés à la participation politique et la gouvernance

141. Depuis la fin de crise post-électorale de 2010- 2011, le Gouvernement a entrepris des actions en vue de réconcilier les populations. Un ministère dédié a été créé ainsi que des organes qui ont accompagné la justice transitionnelle. Par la même occasion, des actions ont été mises en œuvre en vue d'améliorer le climat sécuritaire par la réorganisation des forces armées et de l'ordre pour favoriser ainsi un climat de confiance entre ces entités et les populations. Les capacités du secteur de la justice ont également été renforcées pour accompagner ce processus et favoriser ainsi la primauté du droit et le recours aux institutions comme seule modalité de règlement des conflits. Cependant, la confiance dans les institutions, notamment la justice, la police et la gendarmerie, reste fragile à cause d'une réconciliation inachevée. L'atteinte des objectifs de développement durable serait sérieusement compromise et les populations sérieusement affectées par une recrudescence d'une crise post-électorale dont les coûts seraient considérables sur le plan humanitaire, social et économique. Le risque lié à la participation politique apparaît désormais comme moins élevé, avec le processus en cours de réconciliation nationale entamé après les élections législatives de mars 2021 qui ont enregistré la participation de la quasi-totalité des partis de l'opposition,



## Risques liés à l'environnement

142. Bien que la Côte d'Ivoire soit engagée à lutter contre le changement climatique dans le cadre du développement durable, la question de l'environnement constitue un risque majeur pour la réalisation de l'agenda 2030. Après la création en 2016 de l'Agence Foncière Rurale (AFOR) chargée d'assurer la maîtrise d'œuvre de la politique foncière, il importe que des solutions durables soient trouvées à la question foncière qui est l'une des principales sources des conflits communautaires et un enjeu déterminant dans la cohésion sociale. Aussi, la prolifération de sites d'extraction artisanale de ressources naturelles (or) s'accompagne d'une destruction de l'environnement et porte les germes de conflits dévastateurs entre les différents acteurs. La déforestation continue du couvert végétal pour les produits de rente contribue à renforcer ce risque lié au changement climatique. La migration et les mouvements de populations à la recherche de terres cultivables renforcent aussi la pression sur les ressources naturelles et compromettent l'équilibre entre l'homme et la nature et ne manquent de susciter des conflits. En dépit des initiatives ambitieuses, la production industrielle est encore une source de pollution. L'économie bleue qui concerne une importante partie du littoral est au stade de balbutiement alors qu'elle permettrait de mitiger la dégradation de l'environnement sur les eaux. C'est donc une production et une croissance non durables qui sont à l'œuvre au détriment de l'environnement. La forte pression sur les ressources naturelles, la destruction et la dégradation de l'environnement ainsi que la production et la croissance non durables représentent un risque non négligeable dans la réalisation de l'Agenda 2030. Pour mitiger ces risques, des critères de durabilité des activités pourraient être mis en place pour en imprimer un caractère durable basé sur le dialogue. Il est aussi plus qu'urgent que l'agriculture bénéficie d'innovations susceptibles d'aider à la rendre durable. Parallèlement, la reforestation des forêts constitue un enjeu incontournable pour la Côte d'Ivoire. La mise en place des unités multidisciplinaires pour prévenir et organiser la riposte face aux catastrophes devient essentielle pour capitaliser sur les expériences passées.

## Risques liés à la santé

143. La pandémie à Covid-19 a affecté les structures économiques et sociales, voire institutionnelles du pays. Les mesures de restrictions inédites ont rendu les populations encore plus vulnérables. Dans les régions frontalières de la Côte d'Ivoire, la crise de la Covid-19 a eu pour effet de distendre les liens sociaux et de détériorer les relations familiales, en relation avec l'interdiction des populations de visiter leurs familles de l'autre côté de la frontière. Du fait de la réduction voire l'impossibilité des échanges, certains groupes de populations frontalières ont été exposés à un risque exacerbé d'insécurité alimentaire et d'accentuation de la pauvreté. Il est à noter également une potentielle méfiance réciproque entre les populations, ce qui aurait pu avoir un impact négatif sur la cohésion sociale dans ces régions frontalières. Le risque sanitaire s'accroît avec le stress climatique et environnemental qui fait sortir les animaux de leur habitat naturel. L'épidémie d'Ebola qui a épargné la Côte d'Ivoire en 2013-2014 aurait constitué un signal d'alerte sur les risques sanitaires. Les capacités des systèmes sanitaires avaient déjà été mises à rude épreuve pour tous les pays affectés. La résilience des systèmes de santé est à analyser pour mettre au centre de la réforme du système sanitaire la santé publique et non seulement les soins de santé. Dans le domaine de la santé, la pandémie en cours du Covid-19, même si elle est moins virulente, montre l'importance de disposer des unités multidisciplinaires pour prévenir et organiser la riposte face aux catastrophes. Un soutien complet du SNUD pour renforcer les capacités de gestion des risques au niveau national et local est indispensable.



## Risques liés à l'économie

144. La Côte d'Ivoire occupe des rangs enviables tant en Afrique que dans le monde dans les cultures de rente tels que le café, le cacao, le palmier à huile, etc. Le pays gagnerait à amorcer une transformation structurelle plus rapide de son économie pour tirer de revenus substantiels de toute la chaîne de valeurs accompagnant la transformation des matières premières en produits finis. Les innovations pour assurer une productivité accrue dans l'agriculture paraissent aussi importantes. Le SNU devrait accompagner le pays dans son processus d'industrialisation et notamment de transformation structurelle. La chute brutale des cours des produits de base exportés, du cacao notamment peut affecter profondément l'économie de la Côte d'Ivoire. Si l'endettement extérieur augmentait à des niveaux non soutenables, le financement de l'économie et des programmes sociaux pourrait être durement affecté. Au regard de ses performances économiques depuis 2012, la Côte d'Ivoire est dans une situation confortable. Elle déploie avec ses partenaires un PND ambitieux et enregistre des scores remarquables. Ses taux de croissance ces dernières années sont parmi les meilleurs en Afrique. En outre, elle dispose d'un large éventail de ressources naturelles et humaines et aussi d'un potentiel financier important, qui utilisé de façon efficiente contribuerait à un réel développement durable. Cependant, elle n'est pas encore à un stade avancé de la transformation structurelle de son économie. La pauvreté est encore élevée, avec des inégalités d'accès à la santé publique, à une éducation de qualité, à l'eau et à l'électricité. La mise en place de la ZLECAF est à la fois une opportunité et une menace pour la Côte d'Ivoire dans la mesure où son marché sera ouvert à la concurrence régionale. Elle devra renforcer la compétitivité de l'ensemble de l'économie et la productivité de chacun des secteurs.
145. La nouvelle monnaie adoptée par les pays de l'UEMOA à la place du Franc CFA peut ouvrir d'après négociations sur les régimes de change qui pourraient induire de la flexibilité dans les coûts des facteurs et donc des revenus réels touchés par les acteurs nationaux avec une possibilité d'inflation plus forte que dans la situation de parité fixe. L'élargissement de ladite monnaie à la CEDEAO pourrait prendre une telle direction. Quelques incertitudes peuvent donc être envisagées qui, au pire des cas, affecteraient le niveau de vie de la population par une inflation plus élevée.



**Tableau synoptique des risques dans la mise en œuvre des ODD en Côte d'Ivoire**

Type de risque	Description des risques et thématiques	Probabilité de survenue	Coûts pour l'atteinte des ODD	Recommandations
<b>Participation politique et gouvernance</b>	Fracture sociale Faible dialogue politique Justice défaillante Contestation du processus électoral Absence d'alternance politique contrariée	<b>Elevé</b>	Les coûts peuvent être considérables sur le plan humanitaire, social et économique. Les ODD à caractère social seront sacrifiés et l'activité économique bloquée. Les conséquences peuvent encore être importante sur les forêts et les ressources naturelles.	Consolider le dialogue entre les acteurs politiques de tout bord
<b>Sécurité</b>	Tensions et conflits communautaire ; Circulation des armes de petit calibre et aux caches d'armes ; Conflits électoraux.	<b>Très élevé</b>	L'atteinte des ODD à caractère social menacée. Activité économique contrariée. Pauvreté accrue. Risques liés à la fermeture des frontières à cause des risques sécuritaires pouvant affecter les moyens de subsistance des populations frontalières pouvant engendrer la paupérisation, voire l'insécurité alimentaire.	Cartographier les zones conflictogènes ; Renforcer la cohésion sociale en évitant les stigmatisations identitaires ; Activer ou mettre en place les mécanismes d'alerte précoce ; Adresser la question des armes de petit calibre et des caches d'armes
<b>Economie</b>	Baisse des cours des produits de base exportés Hausse de la dette publique Financement de l'économie compromis Perte d'emploi	<b>Modéré</b>	Financement des ODD compromis ; Perte d'emplois.	Accélérer la transformation structurelle du pays ; Prévoir et Anticiper les principales mutations prévisibles. ; Développement des programmes d'innovation.



Type de risque	Description des risques et thématiques	Probabilité de survenue	Coûts pour l'atteinte des ODD	Recommandations
<b>Santé</b>	<p>Gestion approximative de l'épidémie à Covid-19</p> <p>Besoins non satisfaits des produits de la PF élevés</p> <p>Non disponibilité des ressources humaines consacrées aux services maternels</p> <p>Système sanitaire non résilient</p>	<b>Elevé</b>	<p>Santé affectée, notamment des mères et des enfants ;</p> <p>Gestion peu rationnelle de l'épidémie à Covid-19 et des autres urgences de santé publique</p> <p>Disponibilité non satisfaisante en personnels de santé pour l'ensemble des services essentiels de santé sur l'ensemble du territoire et équitablement réparti</p> <p>Faibles capacités de gestion des problèmes de santé au niveau opérationnel (district sanitaire)</p> <p>La faible disponibilité en produits de santé essentiels.</p> <p>Scolarité des plus déshérités compromise.</p> <p>Activités économiques et sociales arrêtées sinon ralenties.</p> <p>Chômage accru.</p> <p>Perte de qualification de la main d'œuvre.</p>	<p>Mettre en place des unités multidisciplinaires pour prévenir et organiser la riposte face aux catastrophes.</p> <p>Reformer le système de santé ;</p> <p>Renforcer les capacités de résilience du système de santé.</p>
<b>Environnement et climat</b>	<p>Incapacité de l'État à trouver des réponses durables à la question foncière</p> <p>Extraction artisanale de l'or accompagnée de la destruction de l'environnement</p> <p>Déforestation permanente</p> <p>Changement climatique</p> <p>Insécurité alimentaire et la malnutrition</p>	<b>Elevé</b>	<p>Perte de la production agricole</p> <p>Chômage ;</p> <p>Migration</p> <p>Destruction et dégradation de l'environnement et la production ;</p> <p>Pollution</p> <p>Croissance non durable</p>	<p>Soutenir les efforts du pays en ce qui concerne l'environnement et le changement climatique.</p> <p>Définir critères de durabilité des activités pour en imprimer une caractère durable basé sur le dialogue. Mettre en place un programme d'innovations dans l'agriculture susceptibles d'aider à la rendre durable.</p> <p>Contribuer à la reforestation des forêts.</p> <p>Mettre en place des unités multidisciplinaires pour prévenir et organiser la riposte face aux catastrophes.</p>

## CONCLUSION

146. Le retard pris par la Côte d'Ivoire durant les années de crise a exercé un effet de freinage sur les efforts entrepris par le Gouvernement durant la mise en œuvre du PND1 2012-2015, tant les besoins de reconstruction et de consolidation de la paix étaient immenses. Les résultats n'ont pas été à la hauteur des moyens déployés au point où la mise en œuvre des OMD est restée inachevée. Avec le PND2 2016-2020, les progrès semblent avoir été plus rapides dans les dimensions sociales, quoique des problèmes subsistent en matière de capital humain et d'inclusivité. En dépit des plans et programmes qui ont été adoptés, il subsiste des lacunes dans leur mise en œuvre pour assurer le développement durable. Des espoirs sont permis avec le PND3 2021-2025 dont l'objectif est d'encourager et d'accroître davantage l'investissement privé, de promouvoir l'entrepreneuriat national, de capter également les investissements directs étrangers afin de créer des opportunités d'emplois pour une population sans cesse croissante, et réduire ainsi les inégalités territoriales.
147. Les défis associés aux insuffisances relevés dans cette version mise à jour du Bilan Commun de Pays restent nombreux et touchent à la consolidation d'une gouvernance transparente et efficace ; la mise en place de fondations solides de la transformation structurelle de l'économie ; la mise en place de réformes fiscales de changement ; l'intégration effective de la durabilité comme principe et objectifs dans les choix et actions du pays. Il reste que l'élimination de la pauvreté extrême, le respect des droits de l'homme, le respect de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes devraient rester au cœur de l'action. Les personnes laissées pour compte sont toutes affectées par la pauvreté, l'insuffisance d'éducation, un accès aux services de santé contraint par la faiblesse des revenus et une offre limitée, le faible respect de leurs droits et le peu d'opportunités économiques qui leur sont offertes pour leur insertion professionnelle. C'est l'ensemble de ces questions qu'il sera nécessaire de considérer pour atténuer progressivement les privations qui les frappent.
148. La paix et la stabilité sont aussi des défis importants auxquels la Côte d'Ivoire devra trouver des voies solides et fondées sur le dialogue. L'accélération de la mise en œuvre des ODD en Côte d'Ivoire nécessitera en effet un climat de paix. C'est dans ce cadre qu'une planification entièrement basée sur les ODD pourra produire son plein effet. Le risque sanitaire est apparu comme un problème émergent pour la préparation de ce rapport. Les leçons partielles et finales tirées de la gestion de la Covid-19 pourraient être considérées pour poursuivre les réformes de structures permettant de développer des capacités prospectives et opérationnelles de déploiement rapide en cas de survenue de crises similaires ou environnementales. Le suivi de la mise en œuvre des ODD devra requérir des données en quantité et de qualité. La collecte d'informations et de statistiques permettant de faire un meilleur suivi des ODD en disposant de davantage d'indicateurs est à renforcer. Les stratégies en place semblent encore circonscrites à la réalisation des enquêtes nécessitant des financements importants. Les capacités à produire les données de routine dans des domaines clés comme l'éducation et la santé sont à renforcer.

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

---

- AFOR : Agence Foncière Rurale
- APD : Aide Publique au Développement
- APO : Accord Politique de Ouagadougou
- ARDCI : Association des Régions et Districts de Côte d'Ivoire
- BAD : Banque Africaine de Développement
- BCP : Bilan Commun de Pays
- BIT : Bureau International du Travail
- BTP : Bâtiments et Travaux Publics
- CAAT : Cellule Aéroportuaire Anti-Trafics
- CAF : Coût, Assurance et Fret
- CAPD : Cour Africaine des Droits des Peuples
- CCDD : Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable
- CCE : Comité de Coordination Elargi
- CCNUCC : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
- CDN : Contributions Déterminées au niveau National
- CDVR : Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation
- CEACR : Commission d'Experts de l'OIT pour l'Application des Conventions et Recommandations
- CEDEAO : Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
- CEDEF : Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes
- CEI : Commission Electorale Indépendante
- CEN-SAD : Communauté des Etats Sahélo-Sahariens
- CEPICI : Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire
- CESEC : Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel
- CGECI : Confédération Générale des Entreprises de Côte-d'Ivoire
- CGRAE : Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat
- CIV : Côte d'Ivoire
- CMU : Couverture Maladie Universelle
- CNDH : Conseil National des Droits de l'Homme
- CNDS : Conseil National du Dialogue Social
- CNE : Commission Nationale d'Enquête
- CNF : Conseil National de la Femme
- CNIF : Cadre National Intégré de Financement
- CNLTP : Comité National contre la Traite des Personnes
- CNPS : Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
- CNUDM : Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer
- CONNAPE : Conseil National pour la Nutrition, l'Alimentation et le développement de la Petite Enfance
- CREPMF : Conseil Régionale de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers
- CSE : Cellule Spéciale d'Enquête
- CSS : Coopération Sud-Sud
- DDRR : Désarmement Démobilisation Réintégration et Réinsertion
- DFA : Development finance Assessment
- EDS : Enquête Démographique et de Santé
- EGENA : Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
- ENE : Enquête Nationale auprès des Entreprises
- ENM : École Nationale de Magistrature
- ENV : Enquête sur le niveau de vie des Ménages
- EPU : Examen Périodique Universel
- ERI-ESI : Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
- ESPC : Etablissement Sanitaire de Premiers Contacts
- FAO : Food and Agriculture Organization
- FIDA : Fonds International de Développement Agricole
- FLEGT : Forest Law Enforcement, Governance and Trade/ Règlements Forestières Gouvernance et Echanges Commerciaux
- FMI : Fonds Monétaire International
- FRC : Facilité de Crédit Rapide





- GBVIMS : Gestion de l'Information sur les Violences Basées sur le Genre
- GCR : Pacte mondial sur les Réfugiés
- GODDAC : Groupe ODD d'Appui-Conseil
- GRF : Forum Global sur les Réfugiés
- HCDH : Haut-Commissariat aux droits de l'homme
- HDR : Human Development Report
- HSH : Hommes ayant des rapports avec des Hommes
- ICF : Initiative Cacao et Forêts
- ICH : Indicateur de Capital Humain
- IDE : Investissement Direct Etranger
- IDH : Indice de Développement Humain
- IFR : Instrument de Financement Rapide
- IIG : Indice d'Inégalité de Genre
- INFF : Cadre de Financement National Intégré
- INS : Institut National de la Statistique
- IPC : Indice de Perception de la Corruption
- IPM : Indice de Pauvreté Multidimensionnelle
- IPPTE : Initiative en Faveur des Pays Pauvres Très Endettés
- IPS : Indice de Parité entre les Sexes
- IUDH : Indice Universel des Droits de l'Homme
- LANEMA : Laboratoire National d'Essais de qualité, de Métrologie et d'Analyses
- MAPS: Mainstreaming, Accelerating and Policy Support
- MENETFP : Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
- MFFAS : Ministère de la Femme, de la famille et des Affaires sociales
- MGF : Mutilations Génitales Féminines
- MICS : Multiple Indicator Cluster Surveys
- MODA : Multiple Overlapping Deprivation Analysis
- MRAH : Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
- ODD : Objectif de Développement Durable
- OIM : Organisation Internationale pour les Migrations
- OMD : Objectif du Millénaire pour le développement
- OMS : Organisation Mondiale de la Santé
- ONEG : Observatoire National de l'Équité et du Genre
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- ONP : Office National de la Population
- ONU : Organisation des Nations Unies
- ONUCI : Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
- ONUDC : Office des Nations unies contre les drogues et le crime
- ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
- ONUFEMME : Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- ONUSIDA : Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida
- PAM : Programme Alimentaire Mondial
- PEPA: Public Expenditure and Financial Accountability
- PFVVBG : Plates formes multisectorielles de lutte contre les VBG
- PIB : Produit Intérieur Brut
- PME : Petites et Moyennes Entreprises
- PND : Plan National de Développement
- PNDS : Plan National de Développement Sanitaire
- PNE : Politiques Nationales de l'Emploi
- PNI : Plan National Intégré
- PNIA : Programme National d'Investissement Agricole
- PNMN : Plan National Multisectoriel de Nutrition
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
- UNEP : Programme des Nations Unies pour l'environnement
- PPA : Parité des Pouvoirs d'Achat
- PPP : Partenariat Public Privé
- PSGouv : Programme Social du Gouvernement
- PSDEPA : Plan Stratégique pour le Développement de l'Élevage et des Produits Halieutiques
- PSN : Plan Stratégique National
- PSO : Politique de Scolarisation Obligatoire
- PTF : Partenaire Technique et Financier
- PTG : Programme de Travail Gouvernemental
- PVVIH : Personnes vivant avec le VIH
- RAM : Régime d'Assistance Médicale



- RDH : Rapport sur le Développement Humain
- REDD : Reduced Emissions from Deforestation and Forest Degradation/ Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts
- RGB : Régime Général de Base
- RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
- RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises
- RSF : Reporter Sans Frontière
- SICOGL : Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière
- SIGICI : Système Intégré de Gestion des Impôts
- SMIG : Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
- SNDD : Stratégie Nationale de Développement Durable
- SNE : Stratégie Nationale d'Exportations
- SNUD : Système des Nations Unies pour le Développement
- SONU : Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence
- SONUB : Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence de Base
- SONUC : Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence Complets
- SPREF : Stratégie de Préservation de Réhabilitation et d'Extension des Forêts
- TBS : Taux Brut de Scolarisation
- THIMO : Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre
- TME : Transmission verticale de mère à l'enfant
- TPE : Très Petite Entreprise
- TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
- UEMOA : Union Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- UFM: Union de Fleuve Mano
- UNDCO: United Nations Development Coordination Office
- UNDESA : United Nations Department of Economic and Social Affairs
- UNDP: United Nations Development Programme
- UNECA: United Nations Economic Commission for Africa
- UNESCO: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
- UNFPA: United Nations Population Fund
- UNHCR: United Nations High Commissioner for Refugees
- UNICEF: United Nations Children's Fund
- UNOWAS: United Nations Office for West Africa and the Sahel
- UNSDG: United Nations Sustainable Development Group
- UNTOC : Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée
- UVICOCI : Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire
- VBG : Violences Basées sur le Genre
- VIH/SIDA : Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquise
- VNR : Voluntary National Report/Examen National Volontaire
- ZLECAF : Zone de Libre Echange Continentale Africaine



## BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- AA, 2020, Covid-19 : la BAD approuve un prêt de 75 millions d'euros au profit de la Côte d'Ivoire : <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/covid-19-labad-approuve-un-pret-de-75-millions-deuros-au-profit-de-la-cote-divoire/1870974>.
- Agence Française de Développement, Union Européenne, Etat des lieux des inégalités en Côte d'Ivoire, Papiers de recherche, N°169, Octobre 2020
- Agence Panafricaine de Presse, 2019, Environ 453 000 personnes handicapées dénombrées en Côte d'Ivoire : <http://apanews.net/fr/news/environ-453-000-personnes-handicapeesdenombrees-en-cote-divoire>.
- Banque Mondiale, 2019, Situation économique de la Côte d'Ivoire. Au pays du Cacao comment transformer la Côte d'Ivoire.
- Banque Mondiale, 2020, Côte d'Ivoire : un financement additionnel de 35 millions pour lutter contre le Coronavirus : <https://www.banquemondiale.org/fr/news/pressrelease/2020/05/05/cote-divoire-unfinancement-additionnel-de-35-millions-pourlutter-contre-le-coronavirus>.
- Banque Mondiale, Données, 2019, <https://donnees.banquemondiale.org/pays/coted%27ivoire>.
- Banque Mondiale, Rapport Mondial sur le Développement, 2020.
- Banque Mondiale, Côte d'Ivoire, Rapport SCD 2021, Mai 2021.
- Banque Mondiale, Mobiliser le secteur privé pour appuyer la transformation économique de la Côte d'Ivoire, Créer des marchés en Côte d'Ivoire, Septembre 2020.
- Banque Mondiale, la Côte d'Ivoire face à la Covid-19 : quel impact de la crise sur les entreprises et les ménages, Août 2020.
- Chambre d'Agriculture de Côte d'Ivoire, FAO, Analyse des impacts de la Covid-19 sur les organisations professionnelles agricoles en Côte d'Ivoire, Juillet 2020.
- Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), rapport Transformation structurelle, Emploi, production et société (STEPS) Côte d'Ivoire, 2019.
- Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), Rapport annuel 2020.
- Consortium Régional pour la Recherche en Economie Générationnelle (CREG) et UNFPA, Impact socioéconomique de la Covid-19 en Côte d'Ivoire, Rapport provisoire, Septembre 2020.
- CNUCED, Côte d'Ivoire, Évaluation de l'état de préparation au commerce électronique, 2021.
- Foundation Mo Ibrahim 2018 Ibrahim of African Governance, <https://mo.ibrahim.foundation/2018-ibrahim-of-african-governance>.
- Fonds Monétaire International (FMI), 2019, Côte d'Ivoire Rapport au titre de l'Art IV, 2019
- Fonds Monétaire International (FMI), 2020, Le Conseil d'administration du FMI approuve le décaissement de 886,2 millions de dollars en faveur de la Côte d'Ivoire pour faire face à la pandémie de Covid-19 : <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2020/04/17/pr20172-cotedivoire-imf-exec-board-approves-us-886-2m-disbursement-address-covid19-pandemic>.
- Food and Agriculture Organisation (FAO) et Union Européenne (UE), 2019, Analyse de l'efficacité des politiques et stratégies en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle en Côte d'Ivoire.
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme (HCDH), 2019, Examen Périodique Universel (EPU).
- International Monetary Fund (IMF), 2020, Côte d'Ivoire: <https://www.imf.org/en/Countries/CIV>.
- International Monetary Fund (IMF), Côte d'Ivoire 2021 Article IV Consultation—Press Release; Staff Report; Informational Annex; Debt Sustainability Analysis; Selected Issues; And Statement by The Executive Director for Côte d'Ivoire; August 2021.
- Jeune Afrique, 2016, Finance islamique : la Côte d'Ivoire lance son deuxième sukuk :
- <https://www.jeuneafrique.com/347369/economie/cote-divoire-lance-deuxieme-sukuk-de-150-milliards-fcfa/>
- OIM, Evaluation rapide de l'impact de la pandémie liée au Covid-19 sur la cohésion sociale en Côte d'Ivoire, Mai 2020.
- OIM, Evaluation rapide de la situation aux frontières terrestres de la Côte d'Ivoire, Mars 2020.
- ONUDC, Manuel sur la gestion axée sur les résultats et l'Agenda 2030 pour le développement durable, 2019.



- ONUDC ROSEN, Rapport de mi-parcours du Programme régional de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Ouest, 2018.
- ONUDC, Rapport du Réseau ouest-africain d'épidémiologie sur la consommation de drogues (WENDU) (2014-2017).
- Programme Alimentaire Mondial (PAM), 2019, Examen Stratégique National-Faim Zéro, Côte d'Ivoire.
- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD, 2018, rapport sur le Développement Humain (RDH).
- République de Côte d'Ivoire, Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire, Document du Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable Côte d'Ivoire 2021 2025, Février 2021.
- République de Côte d'Ivoire /Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Principales réalisations du Programme Social du Gouvernement (PSGouv), Juin 2020.
- République de Côte d'Ivoire /Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Note Conceptuelle du Programme Social du Gouvernement (PSGouv) 2022-2024, Décembre 2021.
- République de Côte d'Ivoire /Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Communication en Conseil des Ministres relative au Programme Social du Gouvernement (PSGouv) 2022-2024, Décembre 2021.
- République de Côte d'Ivoire /Institut National de la Statistique (INS), 2020, Mesure de l'impact socioéconomique du Covid-19 sur les conditions de vie des ménages en Côte d'Ivoire.
- République de Côte d'Ivoire /Institut National de la Statistique (INS), 2017, Enquête par grappes à indicateurs multiples Côte d'Ivoire 2016.
- République de Côte d'Ivoire /Ministère du Plan et du Développement, 2016, MICS, Enquête par grappes à indicateurs multiples Côte d'Ivoire 2016 : La situation des femmes et des enfants en Côte d'Ivoire.
- République de Côte d'Ivoire /Ministère du Plan et du Développement, Plan National de Développement, PND 2021-2025, Une Côte d'Ivoire Solidaire, Résumé synthétique, 2021.
- République de Côte d'Ivoire /Ministère du Plan et du Développement, PND 2021-2025, Diagnostic stratégique, Tome I, 2021.
- République de Côte d'Ivoire /Ministère du Plan et du Développement, Plan National de Développement, PND 2021-2025, Orientations stratégiques, Tome II, 2021.
- République de Côte d'Ivoire /Ministère du Plan et du Développement, Plan National de Développement, PND 2021-2025, Matrice d'actions prioritaires et cadre de résultats, Tome III, 2021.
- République de Côte d'Ivoire /Institut National de la Statistique (INS), 2015, Enquête sur le niveau de vie des Ménages en Côte d'Ivoire (ENV 2015). Profil Pauvreté.
- République de Côte d'Ivoire, 2012, Programme National d'Investissement Agricole, (PNIA1) 2012-2016.
- République de Côte d'Ivoire, 2016, Plan National Multisectoriel de Nutrition (PNMN) 2016-2020.
- République de Côte d'Ivoire, 2017, Programme National d'Investissement Agricole (PNIA1) de deuxième génération 2017-2025.
- République de Côte d'Ivoire, 2019, Ministère du Plan et du développement Revues, 2016, 2017 et 2018 du PND 2016-2020.
- République de Côte d'Ivoire, Ministère de l'Economie et des Finances, Impact Economique et Financier du Covid-19 et Plan de Soutien en 2020, mars 2020.
- République de Côte d'Ivoire/Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement/ Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Plan de riposte contre les infections respiratoires aiguës à coronavirus- Covid-19 Cote d'Ivoire, mars 2020.
- République de Côte d'Ivoire, 2020, Ministère du Plan et du développement Profil de la Pauvreté.
- République de Côte d'Ivoire, 2019, Programme social du Gouvernement 2019-2020.
- République de Côte d'Ivoire/ Ministère de la famille, de la femme et de l'enfant, 2018, Politique Nationale Genre Révisé
- République de Côte d'Ivoire/ Ministère du Plan et du Développement, 2018, Analyse des enfants et des femmes en Côte d'Ivoire, Sitan 2019
- République de Côte d'Ivoire/ Ministère du Plan et du Développement, 2019, Analyse des privations multiples des enfants en Côte d'Ivoire



- République de Côte d'Ivoire/Ministère de l'Économie Numérique et de la Poste, 2020, Chiffres clés, <http://telecom.gouv.ci/>.
- République de Côte d'Ivoire/Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENETFP), 2019, Statistiques scolaires de poche, année 2018-2019.
- République de Côte d'Ivoire/Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENETFP), UNICEF, Evaluation des cours à distance et de la réouverture de l'école dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19, 2020.
- République de Côte d'Ivoire/Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENETFP), Statistiques scolaires de poche 2021-2021, mars 2021.
- République de Côte d'Ivoire/Ministère de la Femme, de la famille et des Affaires sociales (MFFAS), 2008-2012, Plan National d'Action pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité.
- République de Côte d'Ivoire/Ministère des ressources animales et halieutiques (MRAH), 2014, Plan Stratégique pour le Développement de l'Élevage et des Produits Halieutiques (PSDEPA) 2014-2020.
- République de Côte d'Ivoire/Ministère du Plan et du développement, 2015, Plan National de développement 2016-2020, Tome 1 et Tome 2.
- République de Côte d'Ivoire/Ministère du Plan et du développement, 2019, Rapport Volontaire d'examen national de la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Côte d'Ivoire.
- République de Côte d'Ivoire/Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2020, Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), 2019-2020.
- République de Côte d'Ivoire/Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU), Rapport Annuel sur la Situation Sanitaire 2020 (RASS 2020), Juillet 2021.
- République de Côte d'Ivoire/Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, Evaluation des effets de la crise sanitaire à covid-19 sur l'offre et la demande des services VIH en Côte d'Ivoire, Juin 2021.
- République de Côte d'Ivoire/Institut National de la Statistique (INS), Direction Générale de l'Emploi (DGE), Agence Emploi Jeunes, Enquête Nationale sur l'Emploi en Côte d'Ivoire, ENE 2019, Rapport final, Octobre 2020.
- République Française, 2019, Rapport de la zone franc 2018 : [https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/819174\\_zf2018\\_web\\_signets\\_aveccou v1.pdf](https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/819174_zf2018_web_signets_aveccou v1.pdf).
- Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire, L'évaluation de l'impact du Covid 19 sur les conditions de vie des ménages, des PME et du secteur Informel, 2021.
- Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire, Stratégie de Partenariats et de Mobilisation des ressources Financement des ODD et du Cadre de Coopération 2021-2025, novembre 2020.
- Transparency International, 2019, Indice de perception de la corruption (IPC).
- Union Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)/ Conseil Régionale de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) : [http://www.crepmf.org/Wwwcrepmf/Acteurs/pdf/AGR\\_2017-0101.pdf](http://www.crepmf.org/Wwwcrepmf/Acteurs/pdf/AGR_2017-0101.pdf).
- United Nations Children Emergency Funds (UNICEF), 2019, Analyse de la Cohésion Sociale en Côte d'Ivoire – pour UNICEF Cote d'Ivoire.
- UNICEF/RISE, Seconde phase de l'analyse qualitative des effets de la Covid-19 sur les ménages vulnérables et les services sociaux de base en Côte d'Ivoire, 2020.
- United Nations development Program (UNDP), 2019, Human Development Report (HDR).
- UNSDG database, <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database/>

- BIT
- FAO
- FIDA
- HCDH
- OIM
- OMS
- ONUDI
- ONUFEMMES
- ONUSIDA
- PAM
- PNUD
- PNUE
- UNECA
- UNESCO
- UNFPA
- UNHCR
- UNICEF



NATIONS UNIES  
CÔTE D'IVOIRE



Bilan Commun de Pays -mise à jour 2021

Bureau du Coordonnateur Résident  
Angle Av. Marchand, Rue Gourgas  
01 BP 1747 Abidjan 01  
Abidjan - Côte d'Ivoire

[www.cotedivoire.un.org](http://www.cotedivoire.un.org)